

2



LA SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA
DEFENSE NATIONALE

se réunira le Mercredi 29 Juin 1932

à DIX SEPT HEURES

SALLE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

=====

ORDRE DU JOUR

- 1) - Organisation de la Sous-Commission
- 2) - Communication de M. MESSIMY, Président de la Commission de l'Armée, relative au programme du voyage d'études sur la frontière des Alpes.
- 3) - Rapport de M. GALLET sur l'état actuel des organisation défensives des frontières du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est.
- 4) - Rapport de M. GALLET sur la défense de la Tunisie (et plus particulièrement sur la défense des frontières de la Tripolitaine).
- 5) - Communication de M. FARJON sur les répercussions de la proposition HOOVER pour la Marine française.

-R-

SOUS-COMMISSION de CONTROLE de la DEFENSE NATIONALE

Séance du Mercredi 29 Juin 1932.

La SOUS-COMMISSION de CONTROLE de la DEFENSE NATIONALE s'est réunie le Mercredi 29 Juin 1932, à 17 Heures, sous la Présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Membres présents : MM. JOSEPH CAILLAUX. HENRI RY. GALLET. FARJON.
HIRSCHAUER. JOSEPH COURTIER. TISSIER.

ORDRE DU JOUR : Voyage d'étude sur la frontière des Alpes. Rapport de M. GALLET sur l'état actuel des organisations défensives des frontières du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est. Rapport de M. GALLET sur la défense de la Tunisie (plus particulièrement sur la défense des frontières de la Tripolitaine). Communication de M. FARJON sur les répercussions de la proposition HOOVER pour la marine française.

M. LE PRESIDENT rappelle l'objet de la mission attribuée par la loi à la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale et donne lecture des textes législatifs concernant la nomination, la composition, le rôle et les pouvoirs de la Sous-Commission.

Il prononce l'éloge funèbre de M. de LUBERSAC, décédé depuis la dernière réunion de la Sous-Commission de Contrôle, et il se félicite de

- 8 -

de la désignation de M. de LA GRANGE pour remplacer, au sein de la Sous-Commission de Contrôle, M. de LUBERSAC.

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale se trouve constituée comme suit :

M. M. JUSEPH CAILLAUX.....	Président
HENRI ROY	Rapporteur Général
GALLET	Rapporteur du Budget de la Guerre
FARJON	- - de la Marine
LEON PERRIER.....	- - des Colonies
HIRSCHAUER	- - de l'Air
JOSEPH COURTIER.....	- - des Pouffres
MAUGER	Membre de la Commission de l'Armée
TISSIER	- - de la Marine
MESSIMY	- - des Colonies
de LA GRANGE.....	- - de l'Air.

M. le PRESIDENT invite la Sous-Commission à désigner ceux de ses Membres auxquels sera délégué, conformément à l'article 6 de la loi du 23 Août 1876 et à l'article 45 de la loi du 17 Avril 1906, le pouvoir de vérifier, sur pièces et sur place, l'état du matériel et des approvisionnements de la Guerre, de la Marine et de l'Aéronautique.

Conformément aux propositions de M. le Président, la Sous-Commission désigne :

Pour la Guerre MM. HENRI ROY, Rapporteur Général
GALLET , Rapporteur du Budget de la Guerre

Pour la Marine MM. HENRI ROY, Rapporteur Général
FARJON , Rapporteur du Budget de la Marine.

Pour

Pour l'Aéronautique : MM. HENRI ROY, Rapporteur Général
HIRSCHAUER, Rapporteur du Budget de l'Air

M. le PRÉSIDENT fait part aux membres de la Sous-Commission de l'invitation qui leur est adressée par M. MESSIMY, Président de la Commission de l'Armée, d'effectuer sur la frontière des Alpes un voyage d'étude qui doit avoir lieu du 3 au 11 Juillet 1932.

M. LE PRÉSIDENT rappelle aux Membres de la Sous-Commission qu'il leur a adressé le programme de ce voyage dont voici le texte :

PROGRAMME

du voyage de la Commission de l'Armée du Sénat à la frontière du Sud-Est du 4 au 10 Juillet 1932.

.....

- D -

P R O G R A M M E

du voyage de la COMMISSION de l'ARMEE du Sénat
à la frontière du Sud-Est du 4 au 10 Juillet 1932

- Dimanche 3 Juillet Départ de Paris P.L.M. 21 H.40
- Lundi 4 Juillet
(Hôtel de la Paix) Arrivée à Nice à 15 H.
Après installation à l'hôtel, très courte conférence traitant le point de vue technique de la Défense des Alpes par un officier de la Commission d'organisation des régions fortifiées (division).
Dîner à Nice.
- Mardi 5 Juillet 7 H.30 - Départ en automobile pour la visite des organisations du Mont Agel et Cap Martin.
12 H. 30 - Déjeûner à Menton.
14 H. 30 - Départ en automobile pour la visite des organisations de Sospel (ouvrages de St Roch et de Agaisen)
18 H.30 - Retour à Nice - Dîner et coucher.
- Mercredi 6 Juillet 7 H.30 - Départ en automobile pour la visite des organisations de la Haute Tinée (ouvrages de Rimplas)
12 H.30 - Déjeûner à St-Martin-Vésubie.
14 H.30 - Départ en automobile pour la visite des organisations de Flaut.
18 H.30 - Retour à Nice, dîner et coucher .
- Jeudi 7 Juillet Repos à Nice toute la matinée
Départ après le déjeuner, en car P.L.M. pour Barcelonnette
Dîner et coucher à Barcelonnette.
- Vendredi 8 Juillet 7 H.30 - Départ en auto-car pour la visite du barrage de l'Ubayette
12 H.30 - Déjeûner à Barcelonnette
14 H.30 - Départ en auto-car pour la région de Briançon
18 H.30 - Arrivée à Briançon, dîner et coucher
- Samedi 9 Juillet
(Hôtel Terminus) 7 H.30 - Départ en auto-car pour la visite du Goudrau et du Janus
12 H.30 - Déjeûner à Briançon
14 H.30 - Départ en auto-car pour la région de Modane
18 H.30 - Dîner et coucher à Modane.
- Dimanche 10 Juillet 7 H.30 - Visite des organisations de la région de Modane (ouvrage du Sapey)
Après-midi visite des ouvrages de St Antoine et St Gobain
Départ de Modane pour Paris
18 H.20 21 H.25
6 H.05 9 H.15
-

- E -

M. le PRESIDENT donne la parole à M. GALLET, Rapporteur du Budget de la Guerre, pour qu'il fasse connaître à la Sous-Commission son Rapport sur l'état actuel des organisations défensives des frontières du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est.

RAPPORTS de M. GALLET :

- sur l'état actuel des organisations défensives des frontières du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est ,
 - sur la défense de la Tunisie (et plus particulièrement sur la défense des frontières de la Tripolitaine).
-

Mr leint

1932

Messieurs,

Depuis le vote par le Parlement de la loi du 14 Janvier 1930 relative à l'organisation défensive des frontières, votre Sous-Commission du Contrôle des Dépenses engagées pour la Défense nationale a suivi de très près l'emploi des crédits mis à ce sujet, à la disposition du Ministère de la Guerre.

Le 17 Février 1930, M. CHAREES DUMONT alors rapporteur général de la Commission des Finances du Sénat vous a fait, avec sa haute compétence un premier compte rendu d'ensemble sur l'organisation défensive de nos frontières terrestres et maritimes.

Le 22 Juillet 1931 nous avons essayé de vous indiquer de façon aussi nette que possible quel était l'état de ces travaux le montant des crédits engagés et ceux restant disponibles au 1^e mars 1931.

Aujourd'hui, complétant notre précédent exposé et nous nous excusons par avance de sa précision un peu aride, nous avons tenu à spécifier nettement.

Pour l'Artillerie : 1/ - les réalisations au 1^e Octobre 1931 et les prévisions de réalisation pour les six derniers mois de l'exercice 1931-1932 ainsi que les prévisions d'utilisation sur les exercices 1932 et ultérieurs des sommes qui resteront disponibles à la clôture du présent exercice.

Pour.....

- 2 -

Pour le Génie : 2/ - Les conditions dans lesquelles a été poursuivi au cours de l'exercice 1930-1931 l'exécution du programme de mise en état de défense du territoire;

3/ - La situation au 1^e Octobre 1931 des dépenses engagées et l'emploi détaillé des crédits consommés.

4/ - La situation à la même date des marchés passés et à passer.

Enfin un exposé d'ensemble nous permettra de vous rendre compte de l'état d'avancement des fabrications d'artillerie et des travaux du Génie étudiés en fonction du programme arrêté pour l'organisation défensive de nos frontières terrestres.

I - SITUATION DES DEPENSES AU 1er Octobre 1931.-

A - Dépenses relatives à l'exercice 1930-1931.

Les autorisations d'engagement :

Loi du 30 Décembre 1928.....	150 millions
- 12 Décembre 1929.....	100 -
- 27 Décembre 1929.....	42 -
- 16 Avril 1930.....	150 -
- 14 Janvier 1930.....	2.900 -
- 14 Janvier 1930..... D.A.T.:	400 -
- 8 Avril 1931.....	100 -

ont habilité le Département de la Guerre à engager un programme de dépenses s'élevant à : 3.842.000.000 francs.

Ces crédits ont été repartis de la façon suivante :

	Artillerie	Guerre	Total
Secteur de Metz.....	170	1.728	1.898
- de la Lauter.....	64,8	771,2	836
- du Rhin.....	5	68	73
- du Nord.....	5	35	40
- du Sud-Est.....	43,5	318,5	362
Parcs mobiles.....	"	235	235
	288,3	3.153,7	3.442
Défense ^{anti} aérienne.....	570	30	400
	658,3	3.183,7	3.842
TOTAUX.....			

Afin de pouvoir suivre d'une façon aussi exacte que possible l'emploi des crédits consentis pour l'organisation défensive du territoire (organisation défensive des frontières et défense anti-aérienne) nous nous proposons d'étudier successivement les crédits ouverts au Service de l'Artillerie puis au Service du Génie.

II - Service de l'Artillerie.-

a) - Antérieurement à 1930, les crédits successivement ouverts au Service de l'Artillerie ont atteint la somme de :
118.900.000 francs, savoir :

Loi.....

- 4 -

Loi de Finances de 1928.....	11.900.000
Fonds de concours de 1928.....	6.000.000
Loi de Finances de 1929.....	16.000.000
Loi du 12 Décembre 1929.....	35.000.000
Soit au total.....	118.900.000

qui, entièrement dépensés, ont été consacrés :

35.900.000 francs à la défense anti-aérienne du Territoire;

85.000.000 francs à l'organisation défensive du Territoire.

b/ - Depuis Janvier 1930 la Direction de l'Artillerie a été autorisée à engager 658 millions de francs sur lesquels 636 millions 1/2 de crédits de paiement ont été ouverts (en comptant comme crédit de paiement les autorisations d'inscription au compte spécial comprises dans la loi du 20 Juillet 1931) par les :

Loi du 14 Janvier 1930.....	250.000.000
Loi de finances de 1930.....	16.500.000
Loi du 20 Juillet 1931.....	390.000.000
	656.500.000

Le total des engagements au 1^e Septembre 1931 s'élève à 656.500.000 et absorbe par conséquent à cette date la totalité des crédits de paiement mis à la disposition de l'Artillerie par les lois du 14 Janvier et du 16 Avril 1930. Il est à noter que ces sommes engagées seront effectivement dépensées le 1^e Avril 1932.

Emploi.....

Emploi détaillé des crédits ouverts à l'Artillerie

au 1^e Septembre 1931--

	Organisation défensive des frontières.	Défense aérienne du territoire..-
a/ - Sur les crédits de la loi du 16 Avril 1930		
Etude.....	4.645.800	
Défense aérienne.....		11.856.200
b/ - Sur les crédits de la loi du 14 Janvier 1930		
Canons obusiers de 75 de casemates et leurs recharges.....	9.400.000	
Canons de 75 modèle 1905 pour le flanque- ment des fossés et leurs recharges.....	1.500.000	
Mortiers de 75 de casemates et leurs re- charges.....	2.000.000	
Jumelages de mitrailleuses et leurs rechah- ges.....	16.050.000	
Fusils mitrailleuses et leurs recharges.	2.295.000	
Lance-bombes de 135 et 1. 2	900.000	
Mortiers de 81 m/m et 1. 2	330.000	
Lance grenades.....	200.000	
Cartouches pour canons de 75.....	33.540.000	
Cartouches d'Infanterie.....	59.503.844	
Bombes de 135.....	4.515.031	
Munitions pour mortiers de 81 m/m.....	18.538.000	
Munitions pour lances grenades.....	1.200.000	
Etudes.....	5.015.125	
Défense aérienne du territoire.....		115.435.000
Total.....	139.208.800	127.291.200
	266.500.000	c/

- 6 -

c/ - Aucune dépense au contraire n'était encore engagée au 1^e Septembre sur le montant des crédits du compte spécial mis à la disposition de l'artillerie par la loi du 20 Juillet 1931 (390.000.000) mais des commandes importantes étaient dès ce moment préparées. Elles sont actuellement en cours.

Les réalisations au 1^e Octobre 1931 et les prévisions de réalisations au 1^e Avril 1932 sont :

a) - Pour l'organisation défensive du Territoire..-

	<u>Matériel d'artillerie (en cours d'étude)</u>		<u>Etat d'avancement</u>
	<u>au 1^e Oct 1931</u>	<u>au 1^e Avr 1932</u>	
Canons de 75 mobile 1905.....	2 %	5 %	
Canons obusiers de 75.....	3 %	8 %	
Mortiers de 75.....	2 %	5 %	

2^e - Munitions d'artillerie..-

411.000 cartouches de 75.....	45 %	66 %
582.000 coups de 75 (Etude en cours de la composition des chargements).....	2 %	5 %

3^e - Armement et munitions-Infanterie..-

Lance bombes de 135.....	5 %	25 %
Mortiers de 81 m/m.....	2 %	10 %
Jumelages de mitrailleuses.....	20 %	35 %
Fusils mitrailleurs.....	80 %	95 %
Munitions de 135.....	5 %	20 %
Lance grenades (en cours d'étude).....	11 %	5 %
Cartouches d'infanterie.....	100 %	"
Grenades (en cours d'étude).....	"	10 %
Munitions de 81 m/m.....	70 %	85 %

b)

- 7 -

b/ - Défense anti-aérienne du Territoire.-

1 - Matériel d'artillerie.-

	<u>Etat d'avancement</u>	
	au 1 ^e Octobre 1931	au 1 ^e Avril 1932
Matériel de projecteurs d'écoute et d'optique.....	40 %	60 %
Batteries mobiles.....	25 %	30 %
Batteries fixes (mise au point en cours).....	1 %	2 %
Groupe de projectiles.....	10 %	10 %

2/ - Munitions d'artillerie.-

20.000 cartouches de 75 à obus modèle 1918.....	100 %	"
40.000 obus vides de 75 modèle 1928... (chargement en cours d'étude)	85 %	95 %

3/ - Armement et munitions

d'Infanterie.-

Mitrailleuses de 13 m/m, 2	30 %	60 %
Cartouches de 13 m/m. 2.....	5 %	30 %

c/

- 8 -

c) - La situation des crédits et des dépenses au 1^e Octobre 1931 était la suivante :

	Organisation défensive du Territoire.	Défense aérienne du Territoire.	Totaux
Reports des exercices antérieurs.....	90.197.178	105.775.445	195.962.623
Crédits ouverts par la loi du 20 Juillet 1931 (Compte spécial)	148.000.000	248.000.000	396.000.000
Totaux des crédits.....	238.197.178	347.775.445	585.962.623
Dépenses engagées au 1 ^e Octobre 1931.....	238.197.178	252.318.945	490.506.123
Crédits consommés à la même date.....	51.000.000	45.000.000	76.000.000

d) - A titre de renseignements, car il est évident que ces prévisions peuvent être modifiées, nous croyons devoir indiquer les projets d'utilisation sur les exercices 1932 et suivants des sommes qui resteront disponibles à la clôture de l'exercice 1931-1932.

A - *****

- 9 -

A - CREDITS VOTES (365.400.000 Rs)

Utilisation	Reports envisagés de 1931-1932 à 1932	Répartition des dépenses		
		1932	1933	1934
Organisation défensive du Territoire.....	55.000.000	42.500.000	9.500.000	1.000.000
Défense aérienne du Territoire.....	52.000.000	45.000.000	9.000.000	"
Total.....	105.000.000	85.500.000	18.500.000	1.000.000

B - COMPTE SPECIAL. (390.000.000)

Utilisation	Reliquat prévu fin 1931	Répartition des dépenses		
		1932	1933	1934
Organisation défensive du Territoire.....	116.000.000	42.400.000	48.500.000	25.300.000
Défense antiaérienne du Territoire.....	204.000.000	105.500.000	80.400.000	18.100.000
Total.....	320.000.000	147.900.000	128.700.000	43.400.000

0 -

- 10 -

III. SERVICE DU GENIE.

a) - Exercice 1930-1931.

Pour l'exécution du programme de mise en état de défense du territoire, le service du Génie a eu à sa disposition au cours de l'exercice 1930-1931 les crédits suivants :

Loi de finances du 16 Avril 1930.....	192.500.000
Loi du 29 Novembre 1930 (reports de l'exercice 1929-1930).....	21.102.500
Reports par décrets des crédits ouverts par la loi du 14 Janvier 1930.....	748.050.000
Loi du 8 Avril 1931.....	<u>25.000.000</u>
Soit au total.....	<u>986.652.500 Frs</u>

sur lesquels 268.072.500 ont été employés au cours de l'exercice 1930-1931.

	Crédits	Crédits	Total
	ouverts par la loi de Finances de 1930-1931	provenant de reports de l'exercice 1930-1931	
	Par loi	Par décret	
Réorganisation des casernements de la frontière Sud-Est.....	4.970.000	2.200.000	" 7.170.000
Défense de terre.....	170.500.000	" 2.000.000	172.500.000
Défense anti-aérienne.....	1.000.000	" "	1.000.000
Dispositifs de mise.....	2.000.000	" "	2.000.000
Réseaux de transmissions.....	" 16.353.500	" "	16.353.500
Parcs mobiles de fortifications.....	10.000.000	" 59.050.000	69.050.000
Total.....	188.470.000	18.552.500 161.050.000	268.072.500

- 11 -

Le montant des dépenses engagées au 31 Mars 1931, en sus des crédits consommés, s'élevait aux sommes ci-après :

Réorganisation des casernements de la frontière.	4.050.000
du Sud-Est.....	
Défense des terres.....	672.000.000
Défense anti-aérienne.....	"
Dispositifs de mise.....	"
Réseaux de transmission.....	2.250.000
Parcs mobiles de fortification.....	40.000.000
Total.....	718.580.000

A titre de renseignements, il est intéressant d'indiquer que les 672 millions engagés pour la défense de terre se répartissent ainsi qu'il suit :

Organisation défensive du N.E.....	540.000.000
- - - S.E.....	70.000.000
Cuirassements.....	50.000.000
Frais généraux et expédition.....	2.000.000
Aménagements divers.....	10.000.000
Total.....	672.000.000

- 12 -

b - Exercice 1931 - 1932

Pour l'exercice 1931-1932 , le Service du Génie dispose des crédits ci-après :

Chapitre 99 - Génie

Programme de mise en état de défense des frontières.	(Dépenses de terre à provenir des reports de 1930 à 1931 y compris les crédits de 25.000.000 de la loi du 8 Avril 1931 ouvert au titre de 1930 et à reporter à l'exercice 1931.....)	671.000.000
	(Parcs mobiles de fortifications reports de 1930 à 1931.....)	40.000.000

		711.000.000
Programme de défense anti-aérienne du territoire..... (Reports de 1930 à 1931).		1.000.000

Autres dépenses	(Garnements de la frontière Sud-Est- Reports de 1930-31 - 4.050.000 crédits (du budget de 1931 - 2.500.000)	6.550.000
	(Dispositifs de mises crédits du Budget de 1931.....)	2.000.000
	(Réseaux de transmission - reports de 1930/1931.....)	2.550.000

	Total.....	723.000.000

Compte spécial institué par la loi du 20 Juillet 1931

Chapitre 2.....	2.010.000
Comportant :	
Défense de terre.....	1.869.000.000
Défense anti-aérienne....	28.000.000
Parcs mobiles de fortifications.....	----118.000.000-

- 15 -

UTILISATION PAR LE SERVICE DU GENIE DES CREDITS OUVERTS
AUX MINISTERES AUTRES QUE LA GUERRE, AU COURS DES
EXERCICES 1930-1931 et 1931-1932, POUR LA MISE
EN ETAT DE DEFENSE DU TERRITOIRE . -

A-Utilisation au cours de l'exercice 1930-1931 des crédits ouverts
aux budgets d'autres Départements ministériels.-

Départements ministériels au titre desquels les crédits ont été ouverts.	Crédits ouverts	Utilisation qui a été faite des crédits.
<u>INTERIEUR</u>		
Chemins d'intérêt national.		Tous ces crédits ont été consommés au cours de l'exercice 1930-1931; ils ont été employés aux travaux ci-après :
Crédits budgétaires.....	23.600.000	Frontière du Nord-Est..... 10.400.000
Reports de 1929 à 1930.....	17.299.533	- d° - Sud-Est..... 10.400.000
Total.....	40.799.533	Renforcement d'ouvrages d'art et entretien des chemins stratégiques..... 1.399.533 ----- 40.799.533
<u>TRAVAUX PUBLICS</u>		
Voies ferrées.	58.850.000	Ces crédits ont été partiellement employés en 1930 à l'exécution des travaux ci-après:
		Achat de matériel de voie de 60 pour les régions fortifiées..... 18.000.000
		Construction de voies de 60 dans les régions fortifiées. 8.000.000
		Construction des raccordements..... 5.000.000 ----- 31.000.000
		Une partie de ces dépenses est comprise sous la rubrique de chaque région fortifiée.

- 14 -

Départements ministériels au titre desquels les crédits ont été ouverts.	Crédits ouverts.	Utilisation qui a été faite de ces crédits.
<u>POSTES et TELEGRAPHES.</u>		
Réseaux de transmissions.	22.150.000	Le complément : 58.850.000 - 31.000.000 = 27.850.000, est compris dans les reports de 1930 à 1931 de la rubrique "Défense de terre". Ces crédits seront dépensés au cours de l'exercice 1931.
		Cette somme a été intégralement employée en 1930 pour les installations ci-après :
		Equipement téléphonique des Régions fortifiées du Nord-Est..... 5.000.000
		Approvisionnement de matériel destiné aux réseaux de transmissions des régions frontières (câbles, fils de bronze, accessoires, etc.) 17.150.000
		22.150.000

B -

- 15 -

B - Situation au 1^e Octobre 1931 des crédits ouverts aux Budgets d'autres Départements ministériels de l'exercice 1931-1932.

Départements ministériels	Crédits à reporter ouverte.	Total	Dépenses engagées au 1 ^e Octobre 1931.	Observations Utilisation des crédits.
Départements ministériels au titre desquels les crédits ont été ouverts.	Crédits à reporter ouverte. de 1930-31 à 1931-32.			
<u>Intérieur</u>	23.500.000	"	23.500.000	N.E.... 11.000.000 IS.E.... 11.000.000 Renforce- ment et entretien 1.500.000 ----- 23.500.000
<u>Travaux Publics.</u>	55.850.000	27.850.000	86.700.000	Répartition analogique à celle de 1930.
Voies ferrées.				La ligne Hadongan-Vigy coulera à elle seule 55 millions.
<u>Postes et Télégraphes.</u>	8.000.000	"	8.000.000	
Réseaux de transmissions.				

En.....

- 16 -

En résumé la Direction du Génie a été autorisée, compte tenu des reports effectués et des crédits budgétaires inscrits aux autres départements ministériels aux budgets de 1930 et de 1931, à engager 5.183.700.000 Rs, sur lesquels 3.176.850.000 Rs de crédits de paiement ont été ouverts (en comptant comme crédits de paiement les autorisations d'inscription au compte spécial ouvert par la loi du 20 Juillet 1931).

Sur les crédits antérieurs à ceux du compte spécial.

353.594.485 ont été dépensés en 1930 et 789.649.645 engagés en 1931.

Au titre du compte spécial 1.307.797.125 ont été engagés ce qui porte à 2.431.041.255 le total des crédits dépensés ou engagés.

Le total des engagements effectués au titre de l'organisation défensive du territoire était donc :

au 1^e Septembre 1931

A / - Artillerie..... 266.500.000

B / - Génie..... 2.431.041.255

Soit..... 2.697.541.255

EMPLOI DETAILLE DES CREDITS OUVERTS A LA DIRECTION DU GENIE

B - G E N I

SECTEUR	Chefferie ou nature de travaux.-	Dépenses fai-	Engagements	Engagemen-
		tes en 1930	de 1931	sur le compte spécial.
Nord	VALENCIENNES	44.115	9.350.000	
Moselle - Rochon- villers	LONGUYON	496.700	24.200.000	137.030
"	THIONVILLE	45.434.940	101.750.000	235.620
Moselle - Nied	METZ	50.442.525	156.736.025	323.178
Nied-Faulquemont	St-AVOLD	237.400	56.076.040	58.740
Lauter Vosges	SARREGUEMINES		41.059.000	
"	STRASBOURG (Fortif.)	63.102.850	98.836.000	254.157
Rhin	STRASBOURG (local)	14.322.775	12.667.115	3.680
"	BELFORT		7.579.400	
Savoie	CHAMBERY	1.884.445	12.326.465	24.800
Haute Durance	BRIANCON et GAP	4.277.450	10.494.755	24.052
Alpes-Maritimes	NICE	28.028.285	49.716.755	18.250
	<u>Matériel pour le Sud-Est.-</u>	6.682.395	444.595	
	(1)			
Corse	BASTIA	98.290		
Cuirassements et appareils vibrateurs etc.....		28.171.170	49.013.070	175.061
Expériences, études, frais généraux des organes centraux.		500.000	409.995	
Ciments (frais généraux et divers)		439.690	184.135	000
Service Géographique (études et leviers)		1.095.720	1.206.320	
Réseaux de transmissions (autres que ceux des Régions N.E. pour lesquels les dépenses sont comptées dans les chif- fres globaux ci-dessus)		15.535.000	7.038.435	
Parcs mobiles		87.010.510	48.335.500	40.000
Voies ferrées (achat de matériel de voie de 0,60 et raccordements)		21.868.560	52.213.900	12.050
Casernements du S.E.		7.165.010	6.068.900	
Terrains d'aviation		182.630	4.252.600	
Défense aérienne du territoire		1.313.660	2.005.745	
Dispositifs de mise et achat d'explosifs		9.088.730	16.216.000	7.200
Entretien de chemins vicinaux et renfor- cement d'ouvrages d'art (sauf régions fortifiées)		2.000.000	1.350.000	
Divers (avances-abris bétonnés etc...)		709.465	118.895	
	A déduire (2)	390.152.315 36.537.830		1.307.797
		353.594.485	769.649.645	

DU GENIE AU 1^e. SEPTEMBRE 1931.

N I E . -

engagement sur le compte spécial.	TOTAUX	O B S E R V A T I O N S
00	9.394.115	(1)-La suite de ces travaux a été poursuivie à l'aide de crédits provenant de l'article 72 de la loi du 19 Décembre 1926.
137.030.000	161.726.700	
235.620.000	382.804.940	(2)- A déduire des dépenses de 1930 les dépenses suivantes non imputées au compte d'organisation défensive des frontières, se décomposant comme suit :
52.740.000	109.053.440	(Reports de 1929 à 1930 à déduire)
	41.059.000) Divers..... 86.000)
) Casern.S.E..... 2.200.000 (38.437.830
254.157.000	416.095.850) Réseaux de transm. 18.902.500)
) Routes..... 17.299.330)
3.680.000	38.249.290)
		A ajouter
24.800.000	39.010.910) crédits employés en 1929
24.052.000	38.824.205) à solder les dépenses de l'organisation défensive (des frontières.... 1.950.000 (a)
18.230.000	95.975.040	
		36.537.830
	7.126.990	(a) 1 million pour R.F. METZ 950.000 francs pour parcs mobiles.
	98.290	
175.061.825	252.246.065	
	909.995	<u>Pour mémoire</u>
625.825	623.825	<u>Engagements sur les fonds de l'article 72</u>
	2.302.040	<u>1930</u> <u>1931</u>
		CORSE..... 113.735 Frs 107.794.530 Frs
	22.573.435	Inondations de RENESTROFF... 300.000 Frs
40.000.000	175.346.010	
12.050.000	86.132.460	
	13.233.910	
	4.435.250	
	3.319.405	
7.200.000	52.504.730	
	3.350.000	
	828.360	
	2.467.579.085	
	36.537.830	
507.797.125	2.431.041.255	

II

ETAT D'AVANCEMENTDES FABRICATIONS D'ARTILLERIE ET DESTRAVAUX DU GENIE.-

Pour la clarté de l'exposé qui doit suivre, il est indispensable que nous rappelions quelques uns des principes qui ont présidé à l'organisation défensive de nos frontières.

On vous a dit que nos ingénieurs abandonnant le principe de fortifier des points isolés, largement espacés, et s'inspirant avec intelligence des leçons de la guerre, avaient préconisé un système de points d'appui, reliés par des abris de mitrailleuses placés le plus près possible de la frontière politique, de manière à constituer une ligne de feux continue et dense et à couvrir ainsi des régions dont l'occupation est indispensable à la vie même du pays et à résister à une attaque brusquée et massive susceptible de gêner notre mobilisation.

Pour réaliser cet ensemble complexe, compte tenu de l'importance de la région organisée, de la force naturelle du terrain à défendre, de la probabilité d'une attaque et du délai possible dans lequel celle-ci pourrait se produire il a fallu établir un ordre d'urgence aussi bien dans la mise en chantier des organes différents que dans l'établissement même de ces ensembles défensifs.

La nature des travaux entrepris, le nombre des ouvrages prévus, le nombre de ceux qui sont en construction ainsi que le pourcentage approximatif du travail réalisé sur ces derniers sont très différents. Il en est de même pour les prix et pour la clarté de notre exposé, nous avons adopté la classification admise par le Département de la Guerre : En ce qui concerne le Nord, le Nord-Est et le Rhin les gros ouvrages

sont.....

- 18 -

sont ceux dont le prix (armement et cuirassement non compris) varie de 40 à 100 millions.

Les petits ouvrages coûtent de 6 à 55 millions.

Quant aux casemates et abris, leur prix varie suivant le type. Les casemates de la région de METZ et de LAUTER-VOGES sont estimées en moyenne 1.200.000 francs; celles du Nord et du Rhin de 400 à 600.000 francs.

Les abris reviennent à plus de 3.000.000 pour les régions de METZ et LAUTER-VOGES et à 300.000 francs pour le Rhin,

Il n'existe pas pour le Sud-Est de gros ouvrages comparable à ceux du Nord-Est aussi les a-t-on classés dans la catégorie "Petits ouvrages" leurs prix varient de 1 à 20 millions.

A - Région du Nord,-

C'est aux innombrables voies d'eau des Flandres et de l'Artois comme aux forêts de la THIERACHE et de la PLANDRE que doit être demandé le secours des ressources de la nature.

Dès le temps de paix les travaux consistent : outre la réunion de nombreux parcs mobiles de fortifications dans la région, à la mise en état de défense des lisières des forêts de RAISMES et de MORMAL et à l'organisation de systèmes d'inondations.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une solution partielle et nous n'hésitons pas à préciser que l'organisation de la ligne des Monts CASSEL, NOIR et des CATS, qui s'est montré si utile pendant la guerre, doit être aménagée de même que la position de campagne en avant de LILLE.

A l'heure actuelle le système d'inondations est étudié.

DES.....

- 19 -

Des organisations défensives sont prévues dans les régions de RAISMES, de NORMAL et de CASSEL. Les marchés sont passés pour RAISMES et NORMAL et les premières casemates sont actuellement en cours de construction à RAISMES. L'organisation d'autres chantiers est poursuivie. Dès maintenant les 16 sections légères de parcs mobiles sont en voie de construction.

B - Région du Nord-Est et de l'Est.-

En fonction du principe que nous avons rappelé ci-dessus cette région a été fractionnée en un certain nombre de secteurs

- 1/ - Région fortifiée de METZ de ROCHONVILLERS à la NIED.
- 2/ - Région NIED-FAULQUEMONT.
- 3/ - Région LAUTER-VOSGES
- 4/ - Défense du Rhin.

1 - Région fortifiée de METZ, de ROCHONVILLERS à LA NIED .

Cette région présente un intérêt tout particulier. Elle est très rapprochée de la frontière allemande, couvre une région très importante tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique et protège le bassin métallurgique de Briez et le bassin houiller de FAULQUEMONT sur lequel on compte pour remplacer celui de la Sarre.

Toutefois un ordre d'urgence a du être établi.

Les Sous Secteurs extrêmes, de ROCHONVILLERS à LONGUYON d'une part et d'entre les deux NIED d'autre part, ne recevront, tout au moins en première urgence qu'une organisation sommaire; toutes mesures y sont d'ailleurs prises pour permettre un développement ultérieur des travaux.

Le.....

-20 -

Le Sous Secteur au centre : MOSELLE-ROCHONVILLERS au contraire doit être pourvu immédiatement d'une organisation particulièrement solide ~~appuyée sur un ensemble pourvu d'antillote~~.

a) - Dans le Sous Secteur ROCHONVILLERS-LONGUYON la situation des travaux était la suivante au 1^e Octobre 1931.

Nature des travaux	Prévus	En Construction	Avancement	
			au 1 ^e Avril 1931	au 1 ^e Octobre 1932
Gros ouvrages.....	5	2	"	2 %
Petits ouvrages.....	4	"	"	"
Casemates.....	53	4	"	5 %
Observatoires isolés.....	11	"	"	"
Abris	5	"	"	"
Routes (en Km.).....	22	"	"	"
Liaisons téléphoniques (Km.)	170	"	"	"
Casernement.....	1	"	"	"

Les études définitives de cette région entreprises plus de deux ans après celles des autres secteurs sont terminées. Les marchés sont tous passés.

b) -

-21-

b) - Sous Secteur MOSELLE-ROCHONVILLERS.-

C'est le sous secteur le plus menacé et aussi celui où les travaux ont été le plus activement poussés.

Nature des travaux	Prévus	En Construction	Avancement au 1 ^e Avril 1931		Avancement au 1 ^e Octobre 1932
			1931	1932	
Gros ouvrages.....	3	3	15 %	50 %	
Petits ouvrages.....	7	4	10 %	20 %	
Casemates.....	14	9	40 %	70 %	
Observatoires isolés.....	5	"	"	"	
Abris.....	14	14	40 %	50 %	
Routes (en Km.).....	35	25	50 %	70 %	
Voies de 60	65	18	20 %	70 %	
Liaisons téléphoniques (en Km.).....	135	Les liaisons téléphoniques sont pour la plupart souterraines et comportent de nombreux circuits. Ainsi les 375 Km. prévus pour la seule région LAUTER-VOES GES représentent 18.100 kilomètres de circuits.			
Casernements.....	2	2	"	"	5 %
Dépôts de munitions.....	3	"	"	"	"
Dépôts de matériel.....	2	"	"	"	"

c) - Sous-Secteur d'entre les deux NIÉDS

(aux mêmes dates)

Gros ouvrages.....	3	3	10 %	50 %
Petits ouvrages.....	7	6	10 %	20 %
Casemates.....	14	8	40 %	70 %
Observatoires isolés.....	4	"	"	"
Abris.....	19	17	30 %	50 %

-28-

(suite)

Nature des travaux	Prévus	En construction	Avancement au 1 ^e Avril 1931		Avancement au 1 ^e Octobre 1932
			au 1 ^e Octobre 1931	au 1 ^e Octobre 1932	
Routes (en Km.).....	68	21	20 %	60 %	
Voies de 60 (en Km.).....	35	12	20 %	60 %	
Voies normales et raccordements.....	25	"	"	"	
Dépôts de munitions.....	3	"	"	"	
Dépôts de matériel.....	1	"	"	"	
Casernements.....	2	2	"	"	10 %

2/ - Secteur NIED-FAULQUEMONT.-

Cette région comprise entre les zones fortifiées de METZ-THIONVILLE à l'Ouest et de la LASSER à l'Est est mouvementée, coupée par une longue suite de rivières qui courent de l'Est à l'Ouest et compartimentent le terrain. Fermée au Sud par la zone des étangs de DIEUZE elle est d'accès difficile et se prête mal au déplacement de puissants moyens d'attaque. Son organisation défensive n'apparaît donc pas comme devant présenter un caractère d'urgence absolue aussi a-t-on poussé moins activement les travaux défensifs.

Nature des travaux	Prévus	En construction	Avancement au 1 ^e Avril 1931		Avancement au 1 ^e Octobre 1932
			au 1 ^e Avril 1931	au 1 ^e Octobre 1932	
Gros ouvrages.....	4	seuls les organes d'infanterie seront construits en 1 ^{re} urgence.			
Petits ouvrages.....	8	1	"	"	2 %
Casemates.....	16	4	"	"	5 %
Routes (en Km.).....	12	"	"	"	"
Liaisons téléphoniques....	150	"	"	"	

Mais les marchés sont passés pour les constructions de routes et du réseau téléphonique et les travaux commencent.

3/

-27-

3/ - SECTEUR LAUTER-VOSGES.-

Bien que très rapprochée de la frontière en certains endroits, cette région paraît cependant moins exposée que la région de METZ, c'est que sur une très grande partie de son développement, le terrain est difficile et les perspectives qui s'offrent à l'assaillant, en cas de succès sont beaucoup moins tentantes que dans la région de METZ. Son organisation défensive est donc traitée plus économiquement et repose essentiellement sur deux mèles solides : le HOCHWALD et le SIMEDerhoff.

Nature des travaux.	Prévus	En construction	Avancement au 1 ^e Avril 1951		Avancement au 1 ^e Octobre 1952
			1951	1952	
Gros ouvrages.....	8	2	15 %	50 %	
Petits ouvrages.....	6	1	"	5 %	
Casemates.....	78	42	55 %	50 %	
Blochkaus.....	18	"	"	"	
Abris.....	22	22	40 %	50 %	
Routes (en Km.).....	75	30	60 %	70 %	
Voies de 60.....	65	27	40 %	70 %	
Voies normales et raccordements.....	38	"	"	"	
Liaison téléphonique.....	375	"	"	"	
Assernements.....	2	2	"	5 %	

4 / -

- 24 -

4/- SECTEUR DU RHIN.-

En raison du caractère particulier de la Rive Gauche du Rhin, cette région est assez facile à défendre. Elle est essentiellement constituée par trois lignes de casemates, d'abris et de blockhaus allant de SELTZ à HOMBOURG.

Nature des travaux	Prévus	En construction	Avancement		Avancement au 1 ^e Avril au 1 ^e Octobre 1931	1932
			au 1 ^e Avril	au 1 ^e Octobre		
Casemates.....	120	67		55 %		95 %
AbriS.....	44	24		45 %		95 %
Liaisons téléphoniques.....	280	0				

La Réalisation d'une partie des lignes aériennes a été demandée à l'administration des P.T.T. les travaux sont commencés.

FRONTIÈRES DU SUD - EST

L'organisation défensive des Alpes tend à assurer le barrage des voies principales d'invasion. Au point de vue défensif, elle peut être nettement fractionnée en trois régions :

Savoie

Haute Durance

Alpes-Maritimes

Le point névralgique de toute cette frontière est, en dehors évidemment de la région de Nice, l'endroit où se fait la liaison entre les Secteur Nord et Sud, à hauteur du col des Fourches, face au col de POURRIAC, et, à l'inverse de ce qui a lieu pour la frontière de l'Est, le Commandement, à tous les échelons, aussi bien que les exécutants, demande que l'ordre d'urgence dans les travaux soit le suivant :

- a) communication
- b) transmission
- c) ouvrages défensifs proprement dits

Au moins deux observations préliminaire sont ici indispensables :

a) - la liaison téléphonique : 30 km. en Savoie - 85 km en Haute Durance - 310 kp. dans les Alpes Maritimes sont presque en totalité confiés à la main d'œuvre militaire.

b) - L'organisation des trois secteurs du Sud-Est est complétée par la construction d'ouvrages semi permanents exécutés par la main-d'œuvre militaire depuis 1930. Cette main d'œuvre militaire aménage également un certain nombre de voies d'accès, d'observations et d'abris.

Au 1er Octobre 1931, l'état des travaux était le suivant :

- 26 -

a) - Sous-Secteur de SAVOIE.

Nature des travaux	Prévus	En construction	Avancement le 1 ^e Avril 1951	Avancement au 1 ^e Octobre 1952
Petits ouvrages.....	7	6	"	4 %
Casemates.....	1	1	"	10 %
Blochkaus.....	2	"	"	"
Observatoires isolés.....	3	"	"	"
Abris.....	5	"	"	"
Routes (en Km.).....	20	18	10 %	50 %
Téléférique	2	"	"	"

b) - Sous-Secteur de HAUTE-BURANCE.

Petits ouvrages.....	12	7	"	"
Blochkaus.....	2	"	"	"
Observatoires isolés.....	4	"	"	"
Abris.....	6	5	"	10 %
Routes (en Km.).....	35	20	10 %	50 %

c) - Sous-Secteur des ALPES MARITIMES.

Petits ouvrages.....	22	11	5 %	10 %
Blochkaus.....	1	1	"	10 %
Observatoires isolés.....	15	2	"	"
Abris.....	29	4	"	"
Routes (en Km.).....	75	50	15 %	60 % non compris 50 environ Cessé
Téléférique.....	4	3 dont 1 achevé	"	35 %

*bruits ou aménage
les jarres*

- 27 -

En ce qui concerne plus particulièrement les réseaux de transmissions et la constitution des Parcs mobiles de fortification, la situation d'avancement des travaux était la suivante :

A - Réseaux de transmissions..-

Réseaux radio spéciaux de contrôle.....	30 %
Equipement téléphonique de la Corse et des Alpes Maritimes.....	85 %
Réseau de défense contre aéronefs et de fermeture des frontières.....	75 %
Réseau des organisations fortifiées.....	30 %

B - Parcs mobiles de fortification..

a) - Travaux..-

1 ^e Région	{ 11 Sections légères.	(Pour 3 Sections....	100 %	Aménagements à terminer à Landrecies.
) - 2 -	95 %	
) - 3 -	70 %	
				Aménagements à terminer au Quesnoy et à Hourlon.
2 ^e Région 5 Sections légères..... 100 %				
6 ^e Région	{ 20 Sections légères.	(Pour 18 Sections...	100 %	Stockage à terminer à Stenay.
) - 2 - ...	70 %	
)		
20 ^e Région	{ 18 Sections légères.	(Pour 8 Sections...	100 %	Construction de Stockage à Saverne et à....
) - 8 - ...	30 %	
) - 2 - ...	20 %	
7 ^e Région	{ 19 Sections légères.	(Pour 12 Sections...	100 %	Stockage à terminer à Belfort.
) " 3 Sections...	90 %	
) - 4 Sections...	20 %	
Construction de Stockage à St Germain près Belfort, et à Montbeliard.				

b) -

- 28 -

b) - Fournitures.-

Outilage.....	100 %
Matériel pour l'organisation du terrain.....	75 %
Explosifs.....	65 %
Matériel des transmissions.....	100 %

Les travaux d'organisation défensive de nos frontières seront continués en 1932 avec toute la célérité possible, dans le cadre de la loi du 14 Janvier 1930.

On consacrera aux :

A - Réseaux de transmissions.-

Extension du réseau spécial de contrôle des transmissions radio-électriques.....	420.000
Equipement téléphonique des organisations fortifiées.....	2.380.000
Réseau de défense anti-aérienne du territoire	2.200.000
	5.500.000

B - Parcs mobiles.-

a/ - Travaux : achèvement de stockage... 2.000.000

b/ - Fournitures : Matériel pour l'organisation du terrain et continuation de l'approvisionnement..... 35.000.000

: Explosifs..... 4.000.000

: Manutention et transports..... 3.000.000

44.000.000

28 bis

Le Rapport de M. GALLET donne lieu à un échange de vue auquel prennent part, M. le Président CAILLAUX, M. HENRI ROY, M. le Général HIRSCHAUER.

M. le Général HIRSCHAUER insiste sur la question de l'existence d'une garnison permanente à proximité des ouvrages en cours d'exécution sur les frontières du Nord-Est et du Sud-Est.

Des renseignements sont donnés à la Sous-Commission par MM. GALLET et HIRSCHAUER sur le coefficient de résistance des forts bétonnés de Verdun et sur les moyens à employer, par la méthode de surcompression à l'intérieur, pour empêcher les gaz asphyxiant de pénétrer dans les ouvrages en construction.

...../.

-29-

M. LE PRESIDENT CAILLOUX remercie M. GALLET de ses rapports documentés, substantiels et précis.

COMMUNICATION DE M. FARJON

sur les répercussions de la Proposition HOOVER pour la marine française.

M. FARJON donne lecture de la communication suivante:

DECLARATION DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS AMERICAINS PRESENTEE A LA CONFERENCE GENERALE DU DESARMEMENT LE 22 JUIN 1932.

Armement naval
=====

I - Réductions proposées.

La déclaration du Président HOOVER, présentée par S.E. Monsieur GIBSON à la Commission Générale, le Mercredi 22 Juin 1932, propose, en ce qui concerne les armements navals, une réduction générale des flottes, portant :

pour les bâtiments de ligne, sur le 1/3 du nombre et du tonnage global établis par traité;

pour les porte-aéronefs, sur le 1/4 du tonnage établi par traité;

pour les croiseurs et contre-torpilleurs, sur le 1/4 du tonnage établi par traité;

pour les

pour les sous-marins, sur le 1/3 du tonnage établi par traité; le tonnage maximum de cette dernière catégorie de navires étant fixé à 35.000 tonnes pour tous les Etats (1).

II - Points de départ des réductions.

1^e - Bâtiments de ligne et porte-aéronefs.

Les points de départ des réductions sont, pour chacune des cinq principales puissances navales, les tonnages globaux maxima fixés par le Traité de Washington, soit:

	Bâtiments de ligne	Porte-aéronefs
Empire Britannique	525.000	135.000
Etats-Unis d'Amérique	525.000	135.000
Japon	315.000	81.000
France	175.000	60.000
Italie	175.000	60.000

Les réductions qui en résultent sont :

	Bâtiments de ligne 1/3	Porte-aéronefs 1/4
Empire Britannique	$525.000 - 175.000 = 350.000$	$135.000 - 34.000 = 101.000$
Etats-Unis	$525.000 - 175.000 = 350.000$	$135.000 - 34.000 = 101.000$
Japon	$315.000 - 105.000 = 210.000$	$81.000 - 20.000 = 61.000$
France	$175.000 - 68.000 = 117.000$	$60.000 - 15.000 = 45.000$
Italie	$175.000 - 68.000 = 117.000$	$60.000 - 15.000 = 45.000$

2^e - Croiseurs et contre-torpilleurs

A - Empire Britannique - Etats-Unis et Japon.

Le point de départ de la réduction est, pour chacune de ces

(1) - M. GIBSON, dans un commentaire précisant la portée de la déclaration du Président HOOVER et fait à la suite de la lecture de la communication propose qu'aucun Etat, -qu'il soit, ou non, parti des traités navals,- ne maintienne plus de 35.000 tonnes de sous-marins, ni plus de 40 unités sous-marines, dont aucune ne dépassera 1.200 tonnes.

-31-

ces trois puissances, le tonnage global maximum établi par le Traité de Londres, sont : (1)

Empire Britannique	489.000
Etats-Unis	475.000
Japon	314.500

Les réductions (1/4) qui en résultent sont :

Empire Britannique	489.000 - 122.500 = 355.500
Etats-Unis	475.000 - 118.500 = 355.000
Japon	314.500 - 78.575 = 235.755

B - France et Italie.

Les termes de la déclaration sont :

"Pour répondre aux besoins de cette proposition, on pourrait calculer les forces navales de la France et de l'Italie, en croiseurs et contre-torpilleurs comme si ces Puissances s'étaient ralliées au Traité de Londres, en se rapprochant de ce qu'on appelle couramment les bases d'accord du 1er Mars 1931".

Ce point de départ est entaché d'un vice fondamental puisque la France n'a jamais consenti à ratifier lesdites "bases d'accord".

Cette réserve faite, - et justement en raison de l'indétermination qui a pesé sur le tonnage global de bâtiments légers

(croiseurs.....)

(1) - M. GIBSON, dans le commentaire visé au renvoi de la page précédente, précise que le point de départ des réductions devrait être fixé :

- pour les croiseurs armés d'une artillerie du calibre de 6 pouces (203 m/m) à 150.000 tonnes, pour l'Empire Britannique et pour les Etats-Unis et de 90.000 tonnes pour le Japon. Les tonnages fixés par le Traité de Londres étaient respectivement : 148.800 - 180.000 = 108.400;

- pour les autres bâtiments légers (croiseurs armés d'une artillerie dont le calibre est compris entre 155 et 130 m/m et contre-torpilleurs) -en ce qui concerne les tonnages globaux de l'Empire Britannique et des Etats-Unis, au tonnage alloué à l'Empire Britannique par le Traité de Londres, soit 359.000 tonnes.

Les tonnages maxima alloués seraient, dans ces conditions:

Empire Britannique.....	489.000 - 122.500 = 366.500
Etats-Unis	489.000 - 122.500 = 366.500
Japon	295.950 - 75.987 = 221.977.

- 32 -

(croiseurs et contre-torpilleurs), - la déclaration du Président HOOVER manque de précision. Il semble toutefois qu'il faille comprendre; comme point de départ de la réduction, le tonnage des bâtiments légers prévus "sous l'âge" au 31 Décembre 1936 par le projet de bases d'accord.

Ces tonnages sont les suivants :

	FRANCE	ITALIE
Croiseurs de 1ère Classe	70.000	70.000
Croiseurs de 2ème Classe	64.527)	64.393)
Contre-torpilleurs	75.604)	51.096)
Torpilleurs	60.102)	59.161)
	<hr/>	<hr/>
	268.233	221.363
	<hr/>	<hr/>

En vertu de cette hypothèse, la réduction d'un 1/4 prévue par la déclaration conduirait aux résultats suivants :

	FRANCE	ITALIE
	:	:
	:	:
	:	:
Croiseurs et contre-torpilleurs	268.233 - 67.058 = 201.175	221.363 - 541 = 166.022
	<hr/>	<hr/>

3° - Sous-Marins :

Le coefficient de réduction est le 1/3 du tonnage établi par traité.

La limite supérieure du tonnage global est fixée à 35.000 tonnes pour les Etats; le commentaire de M. GIBSON précise qu'aucun Etat ne devra maintenir plus de 40 sous-marins et qu'aucune

de

de ces unités ne devra dépasser 1.200 tonnes.

A - EMPIRE BRITANNIQUE - ETATS-UNIS - JAPON.

Ces trois puissances ont, seules, adhéré aux clauses du Traité de Londres, relatives aux sous-marins, fixant le tonnage global maximum de cette catégorie de bâtiments à 52.000 tonnes.

La réduction du 1/3, soit 17.300 tonnes, leur laisse précisément le tonnage limite (52.000 - 17.300), soit, en chiffres ronds, 35.000 tonnes, prévus par la déclaration.

B - FRANCE et ITALIE.

La France et l'Italie n'ont pas adhéré aux clauses du Traité de Londres fixant une limite supérieure au tonnage global des sous-marins.

La proposition du Président HOOVER tend à leur imposer le maximum commun de 35.000 tonnes qui correspond, pour la France, à un "abattement" très supérieur au 1/3.

II - Comparaison des flottes des cinq principales puissances navales avant et après l'application des Propositions HOOVER.

Les considérations qui précèdent sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau fait ressortir, pour chacune des cinq principales puissances navales, les réductions des tonnages globaux des flottes qui résulteraient de l'application de la proposition ^{de Londres} du Président HOOVER, soit par rapport aux limites fixées par le traité, soit par rapport aux tonnages en service, en construction ou autorisés

torisés par les Parlements à la date du 1er Janvier 1932.

	Tonnage		Diminution par rapport aux tonnages	
	fixés par Traité de Londres	en service résultant de la construc- tion autorisée Hoover	du Traité de Londres	en construc- tion en constructio- n autorisées.
Royaume-Britannique	1.150.350	852.500	297.850 (26 %)	
États-Unis	1.115.100	840.500	274.600 (24,6%)	
Allemagne	720.120	541.775	178.345 (24,7%)	
France	(1)	628.603	398.175	(1) 230.428. (36,6%)
Italie	(1)	397.642	363.022	(1) 34.620 (8,7%)

Les constatations que suggère l'examen de ce tableau ne se passent de commentaires.

En ce qui concerne particulièrement la France et l'Italie, il convient de remarquer que, les propositions du Président Hoover consacrant la parti absolu des deux Puissances en bâtiments de lignes et en porte-aéronefs (parité déjà reconnue par les Traité de Washington et de Londres) et en sous-marins (fait nouveau), la marge de supériorité de la France sur l'Italie ne réside plus que dans celle de ses bâtiments légers; encore cette supériorité est-elle insignifiante : 34.620 tonnes.

Il en résulte que, tandis que la France serait contrainte de déclasser un tonnage très important de toutes les catégories de

(1) - La France et l'Italie n'ont pas souscrit aux clauses du Traité de Londres limitant les tonnages globaux des bâtiments légers et des sous-marins.

de sa flotte (exception faite pour les porte-aéronefs, dont elle aurait la faculté de construire 22.854 tonnes), l'Italie n'aurait qu'à faire porter tout son effort sur la réalisation de la parité avec la France dans les catégories de bâtiments pour lesquels ^{la} elle ne possède pas encore (bâtiments de ligne et porte-aéronefs). Elle n'aurait, - suivant qu'on envisage l'une ou l'autre des différentes hypothèses correspondant à tel ou tel degré d'avancement de son programme de construction, - soit à ne déclasser qu'un petit nombre de bâtiments légers et de sous-marins, soit qu'à poursuivre, sur un rythme ralenti, les constructions en cours dans ces deux dernières catégories.

La situation qui serait ainsi faite à la France revêtirait un caractère encore plus grave dans le cas où elle aurait à faire face à une coalition Germano-Italienne.

Disposant contre l'Italie seule d'une supériorité de 34.620 tonnes; contre l'Allemagne seule, d'une supériorité de 290.175 ou de 254.075 tonnes (suivant que l'Allemagne aura ou non la faculté de remplacer les 36.000 tonnes que la Conférence des Ambassadeurs l'a autorisée à conserver en réserve), la France aurait, en face d'une coalition Germano-Italienne, une infériorité numérique de 72.847 ou 108.847 tonnes, aggravée encore par le fait qu'elle serait très vraisemblablement amenée à disperser ses forces sur deux théâtres d'opérations.

Il ne faut pas oublier, enfin, que l'entrée en service dans les rangs de la flotte coalisée, du croiseur de bataille ottoman "Yavouz Sultan Selim" (23.000 tonnes - 25 noeuds - X canons de 280 m/m X canons de 150 m/m - VIII canons de 88 m/m - IV tubes lance-porpilles sous-marins de 500 m/m), entièrement refondu de 1928 à 1930 par des chantiers français, affecterait encore, dans une mesure redoutable, la balance des forces.

M. LE PRÉSIDENT.....

-36-

M. LE PRESIDENT remercie M. FARJON de son intéressante communication sur des questions qui intéressent au plus haut point l'avenir de la marine française.

La séance de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale est levée à 19 H. 30.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE
de la DEFENSE NATIONALE :

REUNION COMMUNE DE LA COMMISSION DE L'ARMEE

et de la SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE

NATIONALE

Séance du Lundi 16 Janvier 1953

La séance est ouverte à 16 Heures, sous la Présidence de
M. JOSEPH CAILLAUX, Président.

Membres présents : MM. CAILLAUX, MESSIMY, ROY, FARJON, TISSIER,
HIRSCHBERGER, HENRI COSNIER, GENERAL
BOURGEOIS, GALLET, COMTE D'ALSACE, DUPREY,
RENE BESNARD, DALBIEZ, FAUGERE, COMTE
D'HARCOURT.

ORDRE DU JOUR:

Audition de M. le Général GAMELIN, Chef d'Etat Major Général
de l'Armée .

M. LE PRESIDENT CAILLAUX, après avoir informé la réunion des questions qui doivent faire l'objet de l'audition de M. le Général GAMELIN, fait introduire M. le Chef d'Etat Major Général et M. le Général LEFORT, Inspecteur du Génie.

M. le GENERAL MESSIMY, après avoir donné lecture du questionnaire adressé

- 2 -

adressé par M. GALLET à M. le Ministre de la Guerre demande à M. le Président CAILLAUX de bien vouloir autoriser le Général GAMELIN, Chef d'Etat Major Général, à donner toutes les explications qu'il croit devoir et pouvoir communiquer à la Sous-Commission de Contrôle.

Afin d'établir un plan de cet exposé, M. le Président CAILLAUX propose de traiter successivement de l'emploi des troupes de couverture, de la mobilisation des Frontaliers, de l'état d'avancement des travaux dans les régions du Nord-Est et du Sud-Est et enfin de la Corse.

A - Emploi des troupes de couverture.

M. le GENERAL GAMELIN. - A l'heure actuelle, il est matériellement impossible d'occuper les fortifications. La couverture a donc été organisée en arrière, mais articulée de telle façon qu'elle puisse, dès que l'état d'avancement des travaux le permettra, se porter en avant du système défensif en cours d'exécution. Pour occuper tous les ouvrages, on sera dans l'obligation d'enfermer dans le Béton le 1/3 environ des effectifs actuels.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - Compte tenu de l'esprit offensif qui anime nos voisins et des modifications apportées à leur armée, est-on en mesure de résister à une attaque brusquée ?

M. LE GENERAL GAMELIN. - après avoir affirmé que cette question est une de celles qui préoccupent l'Etat-Major Général, il forme la Sous-Commission que le détriplement de la Reichswehr est en cours d'exécution. Le nombre de divisions sera donc porté de 7 à 21. force essentiellement orientée vers l'offensive, admirable-

ment

- 5 -

ment encadrée, ayant tout son armement d'Infanterie et d'Artillerie légère d'accompagnement mais déficitaire en artillerie lourde. Il s'agit donc en réalité de faire face à une attaque massive par un ennemi disposant de 400 à 500.000 hommes. Puis le Général GAMELIN étudie secteur par secteur notre organisation en faisant la discrimination nécessaire entre les régiments de couverture, les régiments de fortresse et les régiments disponibles. Il montre l'intérêt qu'il y aurait à renforcer ces troupes et, tout en ne déplaçant pas nos centres de mobilisation, à regrouper les unités qui sont vraiment trop dispersées pour arriver à posséder une instruction militaire suffisante.

Après avoir répondu à différentes questions posées par MM. MAHIEU et CAILLAUX sur la frontière du Nord, sur l'encadrement des troupes par M. le Général BOURGEOIS, sur les travaux du Génie par MM. le Général HIRSCHAUER, le Général Chef d'Etat-Major en arrive à l'utilisation des Frontaliers.

B. - Mobilisation des Frontaliers.

M. le Général MESSIMY et M. GALLET reprenant la question de la couverture demandent si l'on ne pourrait pas prévoir la mobilisation sur place des hommes habitant les régions frontières. Cette mobilisation locale aurait l'avantage de permettre l'occupation immédiate des créneaux de défense des ouvrages fortifiés. Pour cela, il suffirait de modifier les ordres de mobilisation individuels et de prévoir le stockage à l'avant de l'armement et de l'équipement nécessaires.

M. le Président CAILLAUX, le Général BOURGEOIS et M. FARJON se déclarent acquis à cette proposition.

M. le

- 4 -

M. LE GENERAL GANELIN affirme que cette hypothèse a non seulement été envisagée, mais qu'elle est à l'heure actuelle en voie de réalisation. Un premier texte législatif a déjà permis d'apporter certaines modifications heureuses aux règles qui présidaient jusqu'ici à la mobilisation.

C - Etat d'avancement des travaux de fortifications.

M. le Général GANELIN fait un long exposé de cette question et confirme les renseignements qui ont déjà été donnés à la Sous-Commission de Contrôle lors du rapport fait par M. GALLET en Juillet dernier.

Pour la frontière du Nord-Est aucune question n'est posée.

Il n'en est pas de même pour celle du Sud-Est.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX appelle l'attention du Chef d'Etat-Major Général sur l'urgence qu'il y a à prévoir un renforcement de l'organisation défensive de toute cette frontière des Alpes et il demande instamment à ce que les travaux importants et la mise en place des troupes de couverture soient effectuées avant la fin de l'année 1955.

M. TISSIER se déclare surpris du grand espace qui est laissé libre entre la frontière italienne et les premiers éléments défensifs français. Il croit la surprise bien probable et voit les troupes italiennes débouchant en France avant que nos éléments de résistance ne soient rassemblés. Il insiste en outre sur le danger qui résulte de l'incorporation dans nos bataillons de chasseurs des italiens et espagnols naturalisés et cite le chiffre de 16 à 18 %.

Après

- 5 -

Après que M. le Président CAILLAUX eut insisté encore une fois sur l'urgence du renforcement de notre couverture du Sud-Est, le Général GAMELIN annonce qu'il a l'intention de demander la création d'une nouvelle légion de Garde Républicaine mobile qui "placée dans la haute vallée des Alpes, pourrait surveiller étroitement les zones frontières délicates".

D - CORSE.

M. le PRESIDENT CAILLAUX après avoir rappelé avec quelle insistance la Sous-Commission de Contrôle a demandé à mainte et mainte reprises à ce que l'on envisage l'organisation défensive de la Corse, pose au Général Chef d'Etat Major la question suivante :

"Où nous donnons, où nous ne donnons pas à la Corse dans la conduite des opérations éventuelles une valeur stratégique. Que voulez-vous faire ?".

M. LE GENERAL GAMELIN . "La défendre".

M. GALLET indique alors les différents points qui ont été successivement étudiés. Révision et mise au point définitive de la mobilisation - stationnement dans l'Île dès le temps de paix de détachements spécialisés du Génie, de l'Artillerie et du Train - aménagement défensif du triangle Bonifacio-Golfe de Santa Manza - Golfe de Figari - qui présente pour l'ennemi un intérêt de tout premier ordre et le renforcement en qualité de la garnison de Bonifacio. Le transfert à Corté des parcs annexes de l'artillerie et du Génie qui se trouvent à Bastia sous le feu de l'ennemi. L'installation d'une Batterie de 75 à Sartène.

L'achèvement

L'achèvement des batteries de Perata et de la Pointe Castagna pour interdire l'accès du port d'Ajaccio. Le déplacement des réservoirs à mazout d'Ajaccio qui offrent à l'heure actuelle des cibles impossibles à manquer par les avions ou les croiseurs ennemis. Le ravitaillement de la population civile et militaire

M. GALLET précise les réalisations obtenues.

M. le GENERAL GAMELIN résume ensuite l'effort qui a été fourni en Corse.

Le but recherché est de mettre sur pied tous les disponibles soit environ 14 Bataillons plus un nombre indéterminé de compagnies de vétérans, de tenir Bonifacio à l'aide de la garnison actuelle renforcée d'une compagnie supplémentaire, noyau d'un bataillon de fortresse et d'un bataillon qui serait amené de Fréjus dès le début de la période de tension politique.

M. TISSIER fait remarquer qu'en l'état actuel des choses il est pour le moins imprudent de renforcer la garnison de Bonifacio. En effet, toute l'organisation défensive dans cette région est sous le feu direct des Batteries de la Maddalena, auxquelles nous n'avons rien à opposer et qui tirent très facilement par dessus le détroit. A quoi servirait-il alors de construire des casernements qui seraient détruits au premier coup de canon.

M. GALLET signale que l'artillerie italienne est pratiquement invulnérable puisqu'elle est en très grande partie sous ^{est} roche, tandis que la nôtre/inexistante quant à son efficacité.

M. LE GENERAL.....

- 7 -

M. LE GENERAL GAMBET admet que ces critiques sont justifiées, mais souligne que les améliorations à apporter qui sont connues et chiffrées, dépendent étroitement des crédits alloués.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX fait alors remarquer que le Parlement et la Commission des Finances en particulier n'ont jamais refusé les crédits quand ils étaient justifiés.

M. TISSIER revient après M. DALERZ sur la question des Fortifications du Sud-Est et en particulier sur la région de Nice, dont M. le Général MESSIMI trouve l'occupation assez mal préparée et insuffisante quant aux effectifs.

M. LE GENERAL GAMBET promet d'étudier à nouveau la réorganisation défensive de toute notre frontière du Sud-Est.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX demande alors au Chef d'Etat Major Général de bien vouloir préciser la durée de cette mise au point définitive.

M. LE GENERAL GAMBET. - Dans 6 mois.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - J'en prends note et vous demande d'être prêt dans un délai maximum de 6 mois. Je n'ai pas à insister sur les faits qui motivent mon intervention, vous les connaissez comme moi.

M. FARJON traite ensuite de la question de la frontière du Nord.

Enfin, M. GALLÉT pose la question des crédits engagés et éventuellement de notre organisation défensive.

M. LE GENERAL LEFORT

- 8 -

M. LE GENERAL LEFORT signale que l'on doit s'attendre à des dépassements d'environ 20 % sur les crédits initiaux prévus, soit environ 500 à 600 millions, que les chantiers fonctionnent à plein rendement et qu'en Avril 1934 on pourra armer toutes les défenses passives qui seront terminées.

La séance est levée à 18 Heures 15.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE
de la DEFENSE NATIONALE :

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

SEANCE DU MARDI 7 MARS 1933

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Mardi 7 Mars 1933, à l'issue de la séance publique du Sénat, sous la Présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Membres présents : MM. JOSEPH CAILLAUX, MARCEL REGNIER, LEON PERRIER, GENERAL HIRSCHAUER, FARJON, EMILE SARI, TISSIER, MESSIMY, HENRY BERENGER.

ORDRE DU JOUR .

I - Désignation des membres délégués par la Sous-Commission pour vérifier, pendant l'année 1933, sur pièces et sur place, l'état du matériel et des approvisionnements de la Guerre, de la Marine et de l'Aéronautique.

II - Fixation de la méthode de travail de la Sous-Commission.

M. LE PRESIDENT rappelle l'objet de la mission attribuée par la loi à la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale et donne lecture des textes législatifs concernant la nomination, la composition, le rôle et les pouvoirs de la Sous-Commission : Article 6 de la loi du 23 Août 1876 - Article 4^e de la loi du 17 Avril 1906 - Article 13 de la loi du 15 Juillet 1914 - Article 36 de la loi du 1er Avril 1931.

- 2 -

M. LE PRESIDENT appelle l'attention de ses Collègues sur l'intérêt particulier qui s'attache, dans les circonstances présentes, à ce que tous les membres de la Sous-Commission de Contrôle accomplissent exactement et sans retard la mission qui leur incombe aux termes de la loi. Il souligne que la partie la plus importante de cette mission consiste dans le contrôle sur pièces et dans la vérification correspondante faite sur place, de préférence à l'improviste, des approvisionnements de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Il prie instamment ses Collègues de procéder à ces vérifications, aussi souvent qu'ils le pourront, en les faisant porter par priorité sur les points du territoire où toute insuffisance dans les approvisionnements réglementaires serait de nature à mettre en péril la défense nationale.

Sur la proposition de M. MESSIMY, Président de la Commission de l'Armée, la Sous-Commission décide de demander à la Commission de l'Armée de procéder au remplacement de son délégué, M. MAUGER, retenu loin de Paris par l'état de sa santé.

M. LE PRESIDENT invite ensuite la Sous-Commission de Contrôle à désigner ceux de ses membres qui seront délégués pour vérifier, pendant l'année 1933, sur pièces et sur place, l'état du matériel et des approvisionnements de la Guerre, de la Marine et de l'Aéronautique.

Conformément à la tradition constamment suivie, la Sous-Commission désigne, pour chaque Ministère, le Rapporteur Général et le Rapporteur spécial.

Sont désignés :

A - pour le Ministère de la Guerre : MM. MARCEL REGNIER, Rapporteur Général adjoint,

EMILE SARI, Rapporteur du Budget de la Guerre.

- 3 -

B - pour le Ministère de la Marine: MM. MARCEL REGNIER, Rapporteur Général adjoint,

FARJON, Rapporteur du Budget de la Marine.

C - pour le Ministère de l'Air : MM. MARCEL REGNIER, Rapporteur Général adjoint,

Général HIRSCHAUER, Rapporteur du Budget de l'Air.

Les trois Ministères de la Défense Nationale seront informés d'urgence de ces désignations et invités à délivrer à MM. MARCEL REGNIER, EMILE SARI, FARJON et HIRSCHAUER des lettres de service qui devront contenir la référence à tous les textes législatifs en vertu desquels les délégués accomplissent leur mission.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER, évoquant la question posée récemment devant la Chambre des Députés par M. LOUIS MARIN à M. MALVY, Président de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale de la Chambre des Députés, et la réponse faite par M. MALVY, insiste sur l'importance du problème des approvisionnements en masque contre les gaz.

M. LE PRESIDENT et M. HENRY BERENGER s'associent aux préoccupations exprimées par M. le Général HIRSCHAUER et lui demandent d'obtenir du Ministère de l'Air ^{la guerre en collaboration avec M. EMILE SARI/} tous les éclaircissements utiles à ce sujet.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER demande à la Sous-Commission de bien vouloir envisager une intervention auprès de la Questure du Sénat, en vue d'obtenir le remboursement des frais exposés par les délégués et les membres de la Sous-Commission de Contrôle pour l'accomplissement de leur mission.

M. LE PRESIDENT, M. MESSIMY et M. HENRY BERENGER observent

- 4 -

que cette requête est parfaitement fondée, étant donné, comme le remarque M. LEON PERRIER, que les missions accomplies par les membres de la Sous-Commission ne dépendent pas de leurs initiatives personnelles, mais représentent une obligation imposée par la loi.

M. LEON PERRIER ajoute que les missions prévues par la loi s'appliquent aussi bien au territoire métropolitain qu'au domaine colonial et que, dans les circonstances actuelles, des vérifications en Algérie et en Tunisie seraient extrêmement utiles.

A la suite de ces diverses observations, la Sous-Commission décide de donner suite à la demande présentée par M. le Général HIRSCHAUER.

M. MESSIMY informe la Sous-Commission qu'il a l'intention de se rendre prochainement au Maroc pour effectuer un voyage personnel.

La Sous-Commission prie M. MESSIMY de mettre à profit ce voyage pour procéder sur place, dans toute l'étendue du protectorat marocain, aux vérifications qui lui sembleront utiles à la défense nationale.

Sur la proposition de M. le Président, la Sous-Commission invite les trois Rapporteurs des Budgets de la Défense Nationale à s'entendre avec les trois délégués des Commissions de l'Armée, de la Marine et de l'Air en vue de coordonner leur action et d'effectuer de concert la mission commune qui leur incombe.

M. LE PRESIDENT invite ensuite la Sous-Commission à fixer sa méthode de travail. Sur sa proposition, la Sous-Commission décide de se réunir en principe une fois par mois et plus souvent si les circonstances l'exigent.

- 5 -

M. LE PRESIDENT propose, pour les trois prochains mois,
le programme de travail ci-après :

Séance du mois d'Avril : Rapports détaillés de MM. Mes Rapporteurs
des Budgets de la Défense Nationale sur
l'Etat des réserves de guerre, en ce qui
concerne les départements de la Guerre,
de la Marine et de l'Air.

Séance du mois de Mai : Rapport de M. le Général HIRSCHAUER sur la
situation de l'aviation.

Etude de l'organisation de la défense
anti-aérienne.

Séance du mois de Juin : Examen des questions relatives aux réserves de carburants pour les besoins de la Guerre, de la Marine et de l'Aviation.

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale adopte unanimement le programme de travail qui lui est soumis par son Président.

La séance est levée à 19 Heures 30.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES
Président de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale :

LA SOUS-COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA DÉFENSE
NATIONALE, se réunira le
VENDREDI 26 MAI 1933
A QUINZE HEURES
(dans la SALLE DES DELIBERATION, DE LA COMMISSION
DES FINANCES)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Rapport de M. Emile SARI sur l'état des réserves de guerre (Ministère de la Guerre).
- 2- Rapport de M. Farjon sur l'état des réserves de guerre (Ministère de la Marine)
- 3- Eventuellement, Rapport de M. le Général HIRSCHAUER sur l'état des réserves de guerre (Ministère de l'Air).

SOUS - COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

SEANCE DU VENDREDI 26 MAI 1933^e

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Vendredi 26 Mai 1933 , à 15 Heures, sous la Présidence de M. JOSEPH CAILLAUX, Président.

Membres présents : MM. CAILLAUX. REGNIER. HIRSCHAUER.

FARJON. SARI. STUHL. de LA GRANGE.

ORDRE DU JOUR

I - Rapport de M. EMILE SARI sur l'état des réserves de guerre (Ministère de la Guerre).

II - Rapport de M. FARJON sur l'état des réserves de guerre (Ministère de la Marine).

III - Eventuellement, rapport de M. le Général HIRSCHAUER sur l'état des réserves de guerre (Ministère de l'Air).

I - MARINE

M. FARJON, Rapporteur du Budget de la Marine, en un exposé très complet a communiqué les renseignements prévus qu'ils a obtenu du Département de la Marine .

En

- 2 -

En voici le résumé :

I - Personnel .

La situation est satisfaisant dans son ensemble, quelques déficits sont cependant à signaler en Afrique du Nord et en Corse.

L'instruction des réserves est normalement assurée.

II - Matériel .

La situation est assez satisfaisante dans son ensemble, compte tenu évidemment des prévisions résultant de la mobilisation industrielle.

C'est ainsi qu'au point de vue munitions on arrive au pourcentage suivant :

Artillerie navale - au complet pour le matériel en service

Flotte auxiliaire -

Défense des côtes -

Grenades sous-marines -

Torpilles - au complet

Flottilles de côtes -

Mines -

Filets à mines -

Intendance - Habillement 53 %

Couchage 50 %

Vivres 92 %

Santé - Matériel de route 65 %

Masques H.R.S. en nombre suffisant pour le matériel navigant mais manquent pour les réserves ou ont besoin d'être transformés.

Appareils de navigation

Combustibles et lubrifiants

Charbon

Charbon - suffisant

Mazout - encore insuffisant mais on travaille activement à compléter les stocks nécessaires.

Gas-oil -

Huile et graisse -

M. LE PRESIDENT CAILLAUX ayant demandé des précisions complémentaires, tant au sujet des quantités à stocker que sur les emplacement de ces réserves, M. FARJON signale que les besoins sont évalués à environ 3 millions de tonnes par an et que les centres de ravitaillement en mazout sont en effet beaucoup trop visibles. C'est ainsi, en particulier, qu'en Corse, les dépôts d'AJACCIO sont visibles de la haute mer, que ceux de TOULON sont aisément repérables par des avions ennemis, etc... et que la nécessité de prévoir la construction de réservoirs souterrains est urgente.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX s'inquiète également de savoir ce qui a été fait, en tant que mobilisation industrielle, au Département de la Marine.

M. FARJON, tenant à fournir des renseignements précis, signale qu'il va étudier à nouveau cette question.

Enfin avant de terminer son exposé, M. le Rapporteur croit devoir signaler que la défense anti-aérienne de nos ports est nettement insuffisante, en particulier à TOULON, et il souligne d'autre part l'intérêt immédiat qu'il y aurait à prévoir sur le front de mer la défense des ports du Maroc.

II - AIR

M. LE GENERAL HIRSCHAUER, Rapporteur du Budget du Ministère de l'AIR, expose à son tour les recherches et les contrôles qu'il

- 4 -

qu'il a effectués sur pièces à ce département.

Dans l'ensemble, dit-il, "la situation est bonne, meilleur même que je ne l'espérais" -- J'ai tenu à être exactement renseigné sur les appareils en service, le volant normal et les réserves de guerre.

Au point de vue motors. 2195 sont prévus en temps de guerre

Nous en avons 7.... 1889

Il en manque donc... 300

Cellules : nécessaires 1077

existant 765

déficit 312

Mitrailleuses de bord :

Wikers - au complet

de tourelle 90/100 %

Bombes explosives de 10 K.

de 50 K.

- 100 K.

- 200 K.

- 500 K.

auxquelles doivent être ajoutées une quantité égale de bombes vides.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX demande alors si nous avons prévu des bombes incendiaires et toxiques et rappelle que le Président PAINÉEVE a assuré que la France n'emploierait jamais de telles armes.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Les Allemands en ont. Ils en fabriquent tous les jours, donc il faut que nous en ayons. Nous en avons. Il est certain que la France ne commencera jamais ces bombardements, mais il me paraît indispensable de faire savoir que nous sommes en état de répondre à une attaque de ce genre.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Je suis tout à fait de votre sentiment.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Quant aux munitions de petits calibres et au matériel de complément, je compte en vérifier les existants

- 5 -

existants sur place.

En somme l'impression que j'ai n'est pas mauvaise en tant que nombre, mais je dois formuler des réserves en ce qui concerne la qualité. C'est ainsi par exemple que nous n'avons que 50 avions, alors que les Allemands ont des avions de bombardement munis par 4 moteurs réparables en plein vol, nous avons 677 avions de chasse, mais 534 seulement sont disponibles. Ce pourcentage d'indisponibilité est beaucoup trop élevé.

Pour les avions den renseignements nos critiques sont encore plus justifiées. 487 indisponibles, sur un total de 1304

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. rappelle les critiques dont le Ministère de l'Air a été l'objet et précise les variations de conceptions dans la politique des prototypes.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER traite ensuite des entrepôts du matériel d'aviation. Il rend compte à la Commission qu'un plan d'ensemble fort bien conçu va présider à l'organisation nouvelle des réserves de matériel et que les officiers passeront alternativement dans les bureaux et dans le personnel navigant.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX insiste sur ce principe de l'interchangeabilité et signale au rapporteur l'intérêt qu'il y a à ce que ce matériel considérable, puisque sa nomenclature englobe plus de 320.000 articles, soit le cas échéant mis à l'abri de façon efficace. Les carrières et abris souterrains sont nombreux dans Paris et aux environs immédiats de Paris.

M. LE GENERAL MESSIMY rappelle à ce sujet que la doctrine moderne de l'aviation est celle de l'attaque au sol.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER en se réservant le soin de porter ces suggestions à la connaissance du Ministère de l'Air conclut son exposé en affirmant qu'un gros effort d'organisation et de modernisation est actuellement en cours de réalisation à ce département.

III - GUERRE

- 6 -

III - GUERRE

M. SARI, Rapporteur du Budget de la Guerre, expose à son tour les conclusions qui résultent des contrôles effectués sur place et sur pièces en ce qui concerne les existants des réserves de guerre.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX ayant demandé à ce que la sous Commission de contrôle soit renseignée de façon précise sur les existants, M. SARI donne les pourcentages suivants par rapport aux nécessaires pour la fraction de nos forces appelées à être engagées dans des opérations actives.

Armes portatives

Fusils et mousqutons	115 %
F.M. modèle 1924.....	110
Fitailleuses 1929	100
- Hotchkiss ...	100
Cahons de 37	84
Mortiers stocks.....	90
Chars légers	12

Matériel d'artillerie

Matériel de 75	113
- de 105	105
- de 155 C.....	88
- de 155 L.....	55

Munitions d'Infanterie

Cartouches de 7 m/m.....	90
Munitions de 37	13
- de stocks	38
- Brandt	80

- 7 -

Munitions d'artillerie

Munitions de 75	90	70
- de 105	95	"
- de 155	88	"

Masques A.R.S. nettement insuffisant.

Matériel de transmission

Postes E 17	25	"
Appareils téléphoniques..	91	"
Tableaux annonciateurs...	17	"
Câbles légers	100	"
Matériel de signalisation	65	"

Harnachement Dans l'ensemble suffisant

Habillement et équipement

Capotes et manteaux	96	"
Vareuses	96	"
Culottes et pantalons	90	"
Brodequins	60	"
Casques	100	"
Ceinturons	82	"
Bidons	74	"

M. LE PRESIDENT CAILLAUX s'étonne des déficits existants en appareils de protection contre les gaz.

M. SARI, Rapporteur, précise que la situation est la suivante :

Nécessaires : Les besoins sont actuellement calculés de la manière suivante :

a/ - Formation des armées 3565000 appareils modèle 1931

b/ - Besoin du territoire 700000 - simplifiés

Total 4.265.000

Existants au 31 Mai 1933.....

- 8 -

Si l'on compare ce chiffre à celui des nécessaires, on constate que l'écart est relativement faible (au moins de) mais il ne faudrait pas en conclure que l'on touche au terme de l'effort à réaliser dans ce domaine. Si, en effet, le nombre d'appareils à construire pour atteindre le chiffre des nécessaires reste faible, il n'en est pas moins vrai qu'il faut pour assurer aux combattants une protection efficace, réaliser à concurrence de ~~3,565.000~~ appareils la transformation des A.R.S. existants en appareils modèle 1931 sans préjudice de la fabrication des dispositifs contre ~~arsine~~ nécessaire à la totalité des appareils.

Ces transformations exigeront une dépense de

M. LE PRESIDENT CAILLAUX estime que cette situation est dangereuse et informe la Commission qu'il attirera l'attention du Gouvernement sur ce point particulier.

De même le pourcentage des existants en obus Brandt paraît nettement insuffisant. Il y a lieu tout au moins d'assurer dans le minimum de temps le chargement des obus vides.

Enfin, M. le PRÉSIDENT CAILLAUX, désirerait également obtenir des précisions sur les raisons d'ordre militaire qui ont pu retarder la construction en série des nouveaux chars d'accompagnement de l'Infanterie.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX remercie finalement MM. les Rapporteurs des exposés détaillés et complets qu'ils viennent de présenter à la Sous-Commission de la Défense Nationale .

La séance est levée à 18 Heures .

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE de la DEFENSE NATIONALE :

67

M.R.

N° 24

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SECRETARIAT
GÉNÉRAL
Cabinet
Administratif

Paris, le 12 JUIL 1933 193

N° 185 C/As

SECRET

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DE LA GUERRE

à Monsieur J. CAILLIAUX

Président de la Commission des Finances du Sénat

Président de la Sous-Commission de Contrôle de la
Défense Nationale du Sénat.

Objet:
Approvisionnements
de la réserve de
guerre

Monsieur le Président,

Par lettre du 31 Mai 1933, vous avez bien voulu,

au nom de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale

du Sénat, appeler mon attention sur la nécessité de constituer,

à leur dotation normale et réglementaire, les approvisionnements
de la réserve de guerre et en particulier de pourvoir aux insuf-
fisances actuelles en :

- projectiles de 81 m/m
- masques de nouveau modèle
- chars d'assaut de type nouveau.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je

partage ~~entièrement~~, l'avis de la Sous-Commission de contrôle surla nécessité de recompléter, le plus tôt possible, les approvision-
nements en cause.

Il importe toutefois de noter que la mise à hauteur

de nos approvisionnements est subordonnée d'une part à

l'achèvement....

de certaines études et aux possibilités de fabrication du temps de paix, d'autre part et surtout à l'importance des crédits qu'il est possible de leur accorder. C'est pourquoi les programmes d'armement en cours d'exécution, déjà limités à certains besoins particulièrement essentiels des forces armées, ont été établis sur la base non d'une réalisation totale immédiate, d'ailleurs impossible, mais d'un échelonnement sur 8 années à compter du 1er Avril 1931.

C'est seulement au bout de ce délai de 8 ans, donc vers 1939, que suivant les prévisions initiales, l'ensemble des approvisionnements les plus essentiels doit présenter une situation satisfaisante. Mais encore faut-il observer que ces prévisions ont été établies en supposant que la 3^e Section du Budget de la Guerre pourrait être annuellement dotée de crédits s'élevant à 800 millions, ce que la situation financière n'a pas permis jusqu'ici de réaliser, non plus que de couvrir par des crédits de paiement les 100 millions d'autorisations d'engagements de dépenses prévus par la loi du 8 Avril 1931.

Ce retard à l'exécution des programmes n'est d'ailleurs pas identique pour toutes les réalisations prévues. En effet, bien que toutes soient indispensables, chacune d'elles est poursuivie d'après un ordre d'urgence qui est fonction de son importance relative et du déficit plus ou moins considérable que présentent les existants. Les crédits alloués sont donc répartis non pas proportionnellement aux prévisions initiales concernant chaque rubrique des programmes, mais d'après l'urgence indiquée ci-dessus, compte tenu de l'aboutissement des études et des expérimentations et des possibilités de fabrication en série. De ce fait, j'escconte que certaines réalisations particulièrement importantes des programmes pourront être achevées bien.....

bien avant la date indiquée ci-dessus de 1939.

En ce qui concerne spécialement les matériels visés par votre lettre, la situation et les mesures prises sont les suivantes:

Très soon es à vous

I^e- MUNITIONS de 81 m/m

Il existe dès maintenant un stock suffisant d'obus

vides pour les besoins des Armées.

Il a été nécessaire de constituer d'abord le stock de obus vides au moyen de plusieurs commandes successives et importantes faites, dans une période de crise, à une firme spécialisée dans cette fabrication et qu'il y avait le plus grand intérêt pour la Défense Nationale à ne pas laisser périliter.

Ce lot d'obus vides étant maintenant constitué, leur chargement et la confection des charges et fusées correspondantes, se poursuivent aussi activement que le permettent les possibilités actuelles de fabrication. J'ai réservé ou prévu à cet effet les crédits nécessaires en 1933. J'ai l'intention de poursuivre cet effort en 1934 et 1935, et l'on peut espérer qu'à la fin de ce dernier exercice, si rien n'infirme mes prévisions, les approvisionnements correspondant aux dotations actuellement admises, seront sensiblement au complet.

Toutefois, il est vraisemblable que l'augmentation, actuellement en cours de réalisation, du nombre de mortiers des Régiments d'Infanterie, entraînera une certaine augmentation des consommations à prévoir pour le temps de guerre. Il est donc possible qu'on soit amené à un accroissement ultérieur des besoins, et, par suite, des stocks

du temps de paix.

Je m'efforcerai.....

.....

Je m'efforcerai néanmoins de réduire au minimum
cet accroissement éventuel des stocks, compte tenu des pos-
sibilités nouvelles de chargement que j'espère avoir réali-
sées à ce moment.

2°- MASQUES.

Après des recherches dont la difficulté et l'im-
portance justifient la durée, de nouveaux modèles de masques
ont été adoptés en 1931. Le montage de leur fabrication en
série a été organisé et cette fabrication est commencée.
Il importe de constituer tout d'abord la tota-
lité des masques nécessaires aux formations des Armées.

Ce but impose un effort immédiat et exceptionnel auquel ne pourraient suffire les crédits budgétaires

normaux sans inconvenients pour d'autres réalisations égale-
ment pressantes, comme celles relatives à la motorisation de
l'Armée, et demandera en temps utile au Parlement les suppléments de
crédits nécessaires.

3°- CHARS.

Le remplacement des chars de combat ancien-
nages! par modèle, par des chars du type nouveau est une œuvre de
longue haleine, dont la réalisation intégrale coûterait plu-
sieurs milliards et ne peut être, de ce seul fait, envisagée
en un court laps de temps. De plus, en raison des perfection-
nements/continus apportés à ces engins, il y a intérêt à
n'opérer que par tranches, sous réserve de prévoir, bien en-
tendu, le démarrage rapide des fabrications de guerre pour
le dernier modèle adopté: en fait, la conception entièrement
nouvelle des chars modernes a exigé une expérimentation

une expérimentation prolongée avant de pouvoir engager sans trop de risques la mise en fabrication de séries importantes.

Cette circonstance, jointe à la modicité des crédits qu'il a été possible de consacrer aux chars jusqu'à ce jour, explique le petit nombre de chars nouveaux en service.

Pour l'avenir, une sortie plus rapide de ces matériels est envisagée et mes prévisions budgétaires pour 1934 ont été établies en conséquence.

Néanmoins, et pour les motifs indiqués ci-dessus, le nombre de chars modernes dont la fabrication pourra être assurée au cours de l'achèvement des programmes d'armement en vigueur, ne dépassera pas quelques centaines, à moins que des crédits spéciaux ne puissent, au cours des prochains exercices, compléter les prévisions actuellement établies.

En résumé, il apparaît aujourd'hui qu'après une période d'études et d'expérimentations nécessaires, l'exécution des programmes d'armement puisse entrer dans une phase de réalisations actives qui seront essentiellement subordonnées aux crédits que je pourrai y consacrer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

L. Delattre

также зловес від таїв саюючих колишніх та
сирів та підносять до спілки землів як тоді їх
відмінність від інших земель.

на вісібах та сюль, консервів та ін.

також що таївши від вісіб та інші вісіб
життя від вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб

також що вісіб та інші вісіб, які є вісіб



SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

SEANCE DU LUNDI 17 JUILLET 1933

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Lundi 17 Juillet 1933, à 15 Heures, sous la Présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. JOSEPH CAILLAUX. REGNIER. MESSIMY.
DE LA GRANGE. EMILE SARI.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu par M. le Général MESSIMY , Président de la Commission de l'Armée et Délégué de cette Commission à la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale, de sa mission en Afrique du Nord.

M. LE PRESIDENT donne immédiatement la parole à M. le Général MESSIMY.

M. LE GENERAL MESSIMY. - J'ai été chargé par la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale de mener une enquête en Afrique du Nord. Nous avons cru devoir pour répondre au désir qui nous avait été exprimé par son Président, orienter notre mission vers une étude des conditions de mobilisation du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

Il

- 2 -

Il n'est pas dans nos intentions d'exposer, dans le détail, les renseignements que nous avons pu recueillir sur place. Le rapport sur la mobilisation de l'Afrique du Nord que nous avons l'honneur de vous remettre comporte toutes les précisions nécessaires à ce sujet. Je me propose donc simplement de vous apporter certains détails sur des points qui vous paraîtraient particulièrement intéressants.

En 1914, l'effectif total de nos troupes était de 880.000

Au 1er Octobre 1932, il était de 472.000

Tandis que l'effectif total diminuait ainsi de près de 50 % par le fait des réductions apportées dans la Métropole, l'effectif des troupes stationnées en Afrique du Nord est resté sensiblement constant depuis l'occupation du Maroc.... 147.000

La proportion des troupes d'Afrique du Nord par rapport au total passait ainsi de 16 % en 1914 à 50 % en 1933.

Notons d'ailleurs qu'en 1914 aucune unité Nord africaine n'était stationnée en France . En 1933 deux divisions d'Infanterie d'Afrique et deux brigades de spahis se trouvent en permanence sur le territoire métropolitain.

On perçoit donc aisément à l'aide de ces quelques chiffres l'importance primordiale de nos trois possessions d'Afrique du Nord, non seulement pour la défense des territoires propres du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, mais aussi quant à la contribution qu'elles apportent aux forces de la métropole.

Le rôle de l'Afrique du Nord en temps de guerre sera double :

- Fournir à la défense de la Métropole une aide aussi efficace que possible

- Défendre contre toute agression l'intégrité de son propre sol et surtout des parties vitales et des bases maritimes qu'il

- 3 -

qu'il renferme.

En fonction de ce plan l'Afrique du Nord met sur pied
divisions pour l'Algérie
divisions pour le Maroc.

Je passe sur les modalités qui président à la mobilisation de ces divisions (vous trouverez d'ailleurs des renseignements complémentaires dans le rapport que je viens de vous remettre et j'en arrive immédiatement au transport de ces troupes en France).

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - C'est en effet la question intéressante et j'espère que l'Etat Major Général et le Gouvernement ont organisé ces transports.

M. LE GENERAL MESSIMY traite ensuite de la grande/ferrée ^{rocade} qui de la Tunisie au Maroc permettra dans quelques semaines d'assurer le mouvement des troupes de l'Ouest à l'Est ou de Bizerte à Casablanca.

Il ne peut guère s'agir on le conçoit d'utiliser en vue des transports maritimes à prévoir les ports de Tunisie ou ceux de l'Algérie orientale (Bone, Philippeville, Bougie par exemple) trop exposés.

C'est donc à Alger et à Oran d'une part, à Casablanca d'autre part, que ces unités seront embarquées.

Or l'effort de défense des côtes de l'Afrique du Nord a surtout porté jusqu'ici sur Bizerte et Tunis tandis qu'Alger, Oran et Casablanca ne sont pas défendus.

Dans l'ordre d'urgence, Oran me semble devoir prendre le premier rang. Ce port le plus occidental de l'Algérie est en effet après Casablanca celui qui présente le plus de sécurité pour l'embarquement des troupes vers la métropole; de plus l'on y construit un réservoir à mazout souterrain d'une contenance de tonnes et les travaux seront vraisemblablement terminés fin 1933.

Or

- 4 -

Or actuellement, en dehors d'anciennes batteries périmées et de portée insuffisante, Oran ne possède qu'une seule batterie moderne de 240 à CANASTEL dont la portée est de 17.500 et qui permet une cadence de tir de deux coups par pièce minute.

On a envisagé d'augmenter cette puissance défensive, mais aucun crédit n'a été jusqu'à présent prévu pour passer à l'exécution.

Presque sur la même ligne, nous placerons Casablanca. Or ce port qui est le plus important port de commerce du Maroc, qui constituerait une base d'opération navale de tout premier ordre capable d'interdire l'accès de Gibraltar à la marine italienne, et qui est aussi un port d'escale et d'embarquement de tout premier ordre, ne comporte actuellement aucune défense - sihon une batterie de 14 de très ancien modèle et de portée inférieure à 10.000m.

Un programme complet est à l'étude, mais il est trop coûteux pour l'heure présente. On s'est momentanément contenté d'un programme plus modeste de 32 millions et qui envisage seulement la construction de Batteries à Casablanca

1 Batterie de	portée
1 Batterie de	portée
1 Batterie de	portée

M. LE PRESIDENT CAILLAUX .- A-t-on prévu à Casablanca des réserves de mazout de l'importance de celles que vous venez de nous signaler à Oran.

M. LE GENERAL MESSIMY.- La Marine a prévu la construction de tonnes de réservoirs à mazout, mais nous devons faire toutes réserves quant à leur emplacement. Ils sont en effet situés au lieu dit les Roches Noires, au Nord-Est de Casablanca à 3 kilomètres environ de la côte; construits à l'air libre, à proximité d'une usine qui serait un excellent point de repère,

sans

- 5 -

sans aucun intervalle entre eux , ils sont très vulnérables.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.-- Cette question du carburant est en effet de toute première importance. Avez-vous pu durant votre trop court séjour en Afrique du Nord vous faire une idée très précise à ce sujet.

M. LE GENERAL MESSIMY.-- Le Département de la Guerre en ce qui concerne les approvisionnements en essence auto avait fixé un contingentement tel que l'ensemble constitue un approvisionnement moyen de 4 mois pour tout le corps d'occupation.

Au Maroc l'approvisionnement fixé est largement atteint, en Algérie et en Tunisie les stocks existants couvrent largement les besoins militaires prévus, mais dans toute l'Afrique du Nord les réservoirs sont installés à proximité de la côte, c'est dire leur vulnérabilité. Il nous paraît donc que des dispositions nouvelles doivent être prises pour créer le plus tôt possible non seulement les capacités de vrac nécessaires dans l'intérieur du pays, mais aussi les dépôts effectifs d'essence proprement dits.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.-- Ainsi donc, il ressort nettement de votre exposé que la grosse difficulté sera le transport de nos troupes en France. A-t-on envisagé leur passage en Espagne ?

M. LE GENERAL MESSIMY.-- Ce serait en effet la véritable solution.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.-- Si on a rien fait à ce sujet, il faut immédiatement entreprendre les pourparlers nécessaires. Il faut que nous ayions l'Espagne et l'Italie avec nous, et pour faire cette politique aux vastes horizons, il faut tous les sacrifices nécessaires.

Suit ensuite une longue discussion sur les possibilités

de

possibilités de construction d'un tunnel devant relier Gibraltar à Tanger . M. le Président CAILLAUX signale tout l'intérêt qu'aurait cette construction que M. le Général MESSIMY chiffre à plus d'un milliard de dépenses.

M. LE GENERAL MESSIMY reprenant son exposé traite ensuite la question des forces aériennes . Il demande en particulier à ce qu'un effort sérieux soit fait par le Ministère de l'Air pour faire constituer dès le temps de paix les approvisionnements d'essence indispensable à la mobilisation.

En ce qui concerne le matériel et les approvisionnements divers, nous avons constaté , ajoute M. le GENERAL MESSIMY , que si, dans l'ensemble, les nécessaires immédiats étaient réalisés, les approvisionnements de réserve générale, d'autre part, indispensables pour mener une campagne dans un pays dénué de toute ressource industrielle, maisaient en partie défaut.

C'est que le problème à résoudre s'est considérablement modifié . L'organisation réalisée répondait aux besoins des corps expéditionnaires qui avaient leur base dans les ports de débarquement et faisant face à l'intérieur du pays , qu'ils tenaient avec une multitude de postes et de détachements , alors que tous leurs approvisionnements étaient entreposés sur la côte , c'est-à-dire en lieu sûr.

La menace possible d'un ennemi européen extérieur a complètement changé le problème militaire qui se pose . A l'heure actuelle, c'est l'intérieur qui est relativement sûr et la côte au contraire menacée.

Il en résulte que l'équipement militaire de l'Afrique du Nord et notamment sa dotation en surface couverte est insuffisante. On envisage l'établissement de quatre stations magasins sur le territoire Nord Africain : l'une à Meknès, trois en Algérie

- 7 -

rie, Sidi bel Abbès, Blidah, le Krouts, une en Tunisie à Medjez el Bab.

Mais ce programme établi avant le début des difficultés financières ne saurait être réalisé avant plusieurs années.

Par contre les matériels et approvisionnements de mobilisation, c'est-à-dire ceux qui doivent être emportés par les corps mis sur pied de guerre sont au complet. En ce qui concerne la réserve générale les déficits portent surtout sur le matériel collectif et individuel contre les gaz, les harnachements d'artillerie, les bâts d'équipage, le matériel d'optique et de topographie.

Les approvisionnements de munitions, par rapport au stock théorique de 4 mois de consommation fixe, c'est-à-dire :

pour une pièce de 65 de campagne coups

-	-	-	75 de campagne	-
-	-	-	155 C	-
-	-	-	105 L	-

présentent les déficits que nous indiquons ci-dessous sous forme d'un pourcentage.

<u>Artillerie</u>	Calibre de 65 m/m	déficit de
-	75	- -
-	75 anti aérien	- -
-	75 de montagne	- -
-	90 m/;	- -
-	105	- -
-	120	- -
-	155 C	- -
<u>Infanterie</u>	Calibre de 7,5	- -
-	8 m/m pour fusil	excédent
-	8 m/m pour mitrailleuses	déficit.
		M.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX fait remarquer que ces déficits paraissent très importants et demande si les quantités manquantes en Afrique du Nord sont prévues dans les services de guerre de la Métropole.

M. LE GENERAL MESSIMY.- Ces quantités sont stockées en France et leur transport en Afrique du Nord est prévu en tension politique.

Sur une demande de M. MARCEL REGNIER, Rapporteur Général une longue discussion se produit sur le recrutement des indigènes algériens et tunisiens et sur la valeur militaire de ces contingents.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX après avoir vivement félicité M. le Général MESSIMY sur son rapport admirablement documenté résume l'exposé fait en précisant que les points suivants doivent, à son avis, être signalés à l'attention du Gouvernement:

a/ - Nécessité d'assurer le transport des divisions Nord Africaines à rapatrier en France.

b/ - Les dépôts de combustibles liquides doivent être complétés et transportés à l'intérieur du pays.

c/ - Au point de vue aviation, il est imprudent de compter de façon absolue sur les apports de la Métropole. L'approvisionnement en essence et en bombes doit être complété sans retard afin de permettre à l'aviation d'Afrique du Nord de remplir son rôle à la mobilisation.

d/ - Obligation pour le Gouvernement de fixer la côte part des dépenses à engager par les Départements de la Guerre et de la Marine pour la mise en état de défense des ports d'Oran et de Casablanca.

e/ - Amélioration rapide de la grande rocade Casablanca Tunis qui permet d'assurer un embarquement ou une concentration en

- 9 -

en Tunisie.

En manière de conclusion à son exposé M. le Général MESSIMY précise aux membres de la Sous-Commission de Contrôle la situation de la dissidence au 1er Février 1933.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX, remercie M. le Général MESSIMY, au nom de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale, de l'exposé documenté, substantiel et brillant qu'il vient de faire.

La séance est levée à 18 Heures 30.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE
de la DEFENSE NATIONALE :

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEPENSES
ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE.

=====

La SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEPENSES ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE s'est réunie le LUNDI 4 Décembre 1933 sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

PRESENTS : M.M. JOSEPH CAILLAUX. MARCEL REGNIER. EMILE SARI. HENRY BERENGER. LE GENERAL MESSIMY. TIXIER. LANGIEN.

EXCUSE : M. de LA GRANGE..

=====

M. LE PRESIDENT CAILLAUX après avoir déclaré la séance ouverte à 16 heures, donne la parole à M. SARI, Rapporteur du Budget de la Guerre, qui doit communiquer à la Sous Commission de Contrôle les renseignements qu'il a recueillis sur :

- 1°) - Les réserves de guerre;
- 2°) - L'armement des frontières;
- 3°) - La protection individuelle contre les gaz;
- 4°) - Les effectifs.

M. EMILE SARI traite d'abord de la question de l'armement et des munitions d'Infanterie : "J'ai pu me rendre compte que les approvisionnements en ces matières sont au complet et que, compte tenu des cartouches dites bonnes de guerre, nos troupes sont largement dotées en munitions contrairement à ce qui avait été affirmé par un membre de la Commission de l'Armée.

M. LE GENERAL MESSIMY. - En êtes vous certain en ce qui concerne l'Afrique du Nord ? Cette question est d'importance , car nous n'avons aucune cartoucherie dans toutes nos possessions Nord-Africaines.....

- 2 -

caines .

M. SARI. - Tous les renseignements que j'ai obtenus concordent : l'Infanterie a ses réserves au complet, mais je n'ai pu vérifier sur place.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - Comme M. le Général MESSIMY doit se rendre prochainement en Afrique du Nord, nous lui demanderons de bien vouloir procéder à cette vérification.

M. SARI constate ensuite que les munitions d'artillerie ne sont pas au complet. L'Etat-Major et le Secrétaire Général du Ministère de la Guerre connaissent cette situation, mais pour éviter la constitution de stocks énormes, on a prévu un démarrage très rapide des usines chargées de ravitailler l'armée en ces matières. C'est donc à la mobilisation industrielle que nous devrons demander de pourvoir au réapprovisionnement des troupes engagées.

Une longue discussion s'engage alors entre M.M. BERENGER, SARI, TIXIER sur la mobilisation industrielle, les plans établis, les mesures prises, la main d'œuvre, les usines réquisitionnées ou celles dans lesquelles ont été "mises en pension" les machines nécessaires.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX résume cet exposé et prie M.SARI de ne point traiter de ces questions au cours de son rapport sur le Budget de la Guerre de l'exercice 1934 et conclut : "Il ne s'agit point en effet de procéder à une série de consultations industrielles, mais d'organiser la mobilisation industrielle. Comme nous tenons à être exactement renseignés sur cette question vitale, puisqu'elle nous permet de réduire les stocks, de prévoir la multiplication rapide des derniers prototypes.....

- 3 -

types adoptés et d'assurer le ravitaillement en matériel et munitions des armées en campagne. Je vais, si vous le voulez bien, prier M. le Ministre de la Guerre de nous faire donner, soit par le Général COLSON, soit par tout autre Officier ou fonctionnaire au courant de cette question, tous renseignements utiles sur l'état actuel de la mobilisation industrielle.

Il en est ainsi décidé.

M. LE GENERAL MESSIMY donne ensuite des explications précises sur les modifications apportées au canon de 75 m/m et sur les améliorations qui résultent de l'adoption de la flèche double.

M. SARI reprenant son exposé signale de très sérieux déficits, en matériel optique et invoque pour motiver ce retard, les progrès incessants réalisés en optique et le manque de crédits.

M.M. BERENGER et TIXIER émus par cette affirmation, demandent que l'on en finisse avec ces hésitations constantes et que l'on cesse d'invoquer le manque de crédits pour justifier tous les retards.

"De 1929 à 1931 nous avons accordé les crédits demandés ou opéré sur eux des réductions infimes qui ne sauraient en aucun cas entraver la réalisation d'un programme nettement stable. Il y a là encore un manque de direction contre lequel nous avons déjà, à maintes reprises, protesté."

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.— Cette hésitation n'est pas nouvelle, nous en avons eu, dans le passé, d'autres exemples. Rappelez-vous que ce sont les militaires qui ont refusé l'artillerie lourde que nos commissions ont offert à plusieurs reprises avant 1914. Or, il faut que nous ayons en optique, comme en toute autre.....

- 4 -

tre matière un plan d'ensemble - et que l'on s'y tienne. Ces hésitations , ces tergiversations, sont incompréhensibles et intolérables. En tous cas nous ne saurions les sanctionner par notre silence et je vous propose d'entendre le Ministre de la Guerre à ce sujet.

M. LE GENERAL MESSIMY. - J'avais l'honneur d'être Ministre de la Guerre dans le Cabinet formé par M. GAILLAUX et je ne puis que confirmer ce qui vient d'être dit par notre Président.

M. HENRY BERENGER rappelle lui aussi qu'en Septembre 1915 certains militaires affirmaient encore que nous n'avions pas besoin d'artillerie lourde et que, en tout état de chose, le Parlement ne saurait accepter des responsabilités qui incombeut à l'Etat-Major.

M. SARI, rapporteur traite ensuite la question des masses à gaz.

M.M. HENRY BERENGER, ~~EMILE SARI~~ TIXIER et LANCIEN demandant des explications à ce sujet, proposent des solutions qui intéressent à la fois la protection individuelle et la protection collective, ou signalant l'insuffisance des mesures suggérées aux Municipalités. M. le Président GAILLAUX pense qu' "il serait utile, sinon indispensabed'entendre sur ce sujet, bien trop vaste et trop sérieux, pour être traité aussi sommairement, le Général adjoint à M. le Maréchal PETAUD".

La Sous-Commission à l'unanimité se range à l'avis de son Président.

En ce qui concerne les Chars d'accompagnement de l'Infanterie, M. EMILE SARI souligne le gros déficit qui existe. -

"Nous....."

"Nous disposons certes de très vieux chars datant de 1917, mais ils sont à l'heure actuelle pratiquement inutilisables. Or nous n'avons que 400 chars légers et 7 prototypes de chars lourds, les prix de fabrication qui varient de 800.000 francs à 2 Millions nous ont interdit toute réalisation massive.

M. BERENGER se déclare surpris par les chiffres qui viennent d'être donnés par le Rapporteur. "Ne serait-il pas plus sage, puisque le surclassement est toujours à craindre en cette matière de s'en tenir simplement aux prototypes. Une mobilisation industrielle au point aurait vite comblé les déficits existants".

M. LE GENERAL MESSIMY. - La mobilisation industrielle peut en effet nous rendre de grands services, mais il ne faut pas tout lui demander. De plus il convient de remarquer que dès l'entrée en campagne notre infanterie doit avoir à sa disposition une certaine quantité de chars. Les nombres indiqués ne sont donc nullement exagérés".

En ce qui concerne les effectifs dit M. SARI deux ordres de mesures sont envisagées pour pallier dans toute la mesure du possible aux manquants des années creuses.

1/ - Etalement de la crise pour accroître les effectifs présents ou appelés sous les drapeaux : avant le début des années creuses, économiser un certain nombre d'appelés en retardant progressivement l'âge d'incorporation; pendant les années creuses abaisser au contraire progressivement l'âge moyen de l'incorporation à 20 ans;

2/ - Mesures compensatrices: recrutement de 15.000 spécialistes engagés à long terme; incorporation dans certaines formations métropolitaines d'indigènes nord-africains, engagements à long terme.

M. BERENGER.....

- 6 -

M. BERENGER signale à ce sujet que l'armée n'a pas voulu utiliser les agents militaires mis à sa disposition.

M. LE GENERAL MESSIMY en donne la raison profonde en signalant que ces agents, "dès qu'ils ont été en place, ont fait preuve d'un esprit déplorable". Leurs syndicats connaissaient admirablement leurs droits, mais eux oubliaient systématiquement leurs devoirs."

M. BERENGER tient en outre à appeler à nouveau l'attention de la Sous-Commission de Contrôle sur la fragilité de notre couverture et à signaler que M. le Ministre de la Guerre semble avoir oublié la promesse faite d'apporter un plan général de réorganisation de l'armée.

M. le GENERAL MESSIMY précise qu'un projet a été rédigé par l'Etat-Major général, soumis au Conseil supérieur de la Guerre, adopté par le Ministre, mais que rien n'a été présenté au Parlement.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.—Les observations présentées par M. le Président de la Commission des Affaires Etrangères et par le Général MESSIMY méritent de retenir toute notre attention. La fragilité de notre couverture face à l'Est et au Sud-Est a été, en effet, maintes fois signalée et la répartition des unités qui stationnent tant à l'intérieur du pays qu'aux frontières doit être modifiée. Comme les mesures à prendre intéressent directement la défense nationale, je vais aussitôt que nous en aurons fini avec les projets financiers prier M. le Ministre de la Guerre de venir nous donner tous éclaircissements utiles.

En ce

En ce qui concerne les fortifications, M. SARI signale enfin que leur étanchéité est assurée, leur armement en vue de réalisation et que fin 1934 l'équipement complet de nos frontières sera réalisé.

Il reste malheureusement des trouées qui semble-t-il ne relèvent pas toutes d'une conception technique. C'est ainsi qu'entre Saint Avoldt et Rorbach il y a un espace libre entièrement découvert qui semble particulièrement dangereux.

M. LE GÉNÉRAL MESSIMY, reprenant cette question l'expose dans son ensemble et montre que cette trouée de 60 à 65 km de largeur ne présente pas l'importance qu'elle veut bien lui accorder M. SARI. Par moitié elle est susceptible d'être inondée et son renforcement à l'arrière est compris dans la deuxième tranche de travaux à effectuer.

Avant de terminer M. le Général MESSIMY tient à mettre la Commission des Finances au courant de la question des fortifications de notre frontière du Nord.

Des crédits avaient été demandés pour organiser défensivement cette frontière. M. le Président CAILLAUX avait posé une question préalable à savoir qu'il ne fallait/entreprendre à ce sujet avant de s'enquérir des conséquences diplomatiques qui pourraient en résulter. Il importait donc au premier chef de connaître l'opinion du Gouvernement belge. Je suis en mesure aujourd'hui de vous dire que Bruxelles accepte non seulement notre projet, mais encore ne voit que désavantages à sa réalisation.

-8-

Il nous est donc possible de voter les crédits demandés qui se montent à environ 300 millions.

Après que M. BERENGER, en particulier, ait souligné toute la valeur psychologique de la position préalablement adoptée par la Sous-Commission de Contrôle, à la suggestion de son Président, M. CAILLAUX, fait la synthèse de la réunion qui vient de se tenir, en montre l'intérêt et rappelle que conformément aux décisions prises, il demandera à M. le Ministre de la Guerre de vouloir bien mettre à la disposition de la Sous-Commission de contrôle :

M. le Général COLSON eu M. le Général de SALLE afin que soit traitée la question si importante de la mobilisation industrielle,

M. le Général DUCHESNE adjoint au Maréchal Pétain pour renseignements à fournir sur la défense collective contre les attaques aériennes par gaz.

Enfin, il prierà M. le Ministre de la Guerre de bien vouloir venir lui-même renseigner la Commission sur les mesures qu'il compte prendre pour renforcer dès le temps de paix notre couverture face à l'Est et au Sud-Est et réorganiser l'armée sur des bases nouvelles de stationnement.

La séance est levée à 18 Heures 30

Le PRÉSIDENT de la COMMISSION des FINANCES :

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DES
DEPENSES ENGAGEES POUR LA DEFENSE
NATIONALE.

+++

La SOUS-COMMISSION de CONTROLE DES DÉPENSES ENGAGEES pour la Défense Nationale s'est réunie le MERCREDI 10 Janvier 1934, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

PRESENTS : M.M. LE Président JOSEPH CAILLAUX. MARCEL REGNIER, Rapporteur Général. HENRY BERENGER. MESSIMY. FARJON. LE GENERAL HIRSCHAUER. EMILE SARI. LACIEN. de WENDEL. TISSIER. T. STEEG.

=====

M. LE PRESIDENT CAILLAUX après avoir déclaré la séance ouverte à 16 heures, indique à M. Guy LA CHAMBRE Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la Guerre, les sujets sur lesquels la Sous-Commission de Contrôle serait heureuse d'avoir tous renseignements utiles.

En particulier elle désirerait savoir : Si les munitions d'Infanterie et d'Artillerie sont au complet.

M. Guy LA CHAMBRE donne alors à la Commission des chiffres précis qui la rassurent complètement en ce qui concerne l'armée métropolitaine. Pour l'Afrique du Nord, M. le Général MESSIMY d'abord, M. le Général HIRSCHAUER ensuite trouvent que l'on a calculé de façon beaucoup trop étroite les dotations en journées de feu. Il ne faut pas oublier en effet qu'en Algérie nous pou-

vons.....

- 2 -

vons avoir à faire face à une sédition très sérieuse et que face à la Tripolitaine nous pouvons nous heurter, sinon à l'Armée Italienne, tout au moins à des dissidents qui seront ravitaillés par les Italiens, enfin que les Senoussis n'ont pas dit leur dernier mot. Il faudrait donc ou augmenter les dotations prévues ou créer des fabriques de munitions d'Infanterie et d'Artillerie en Afrique du Nord.

M. LE GENERAL DOUMENG représentant l'Etat-Major général, appelé à donner son avis, trouve que les dépenses à engager pour la construction de ces usines seraient hors de proportion avec le but cherché et qu'il est beaucoup plus rationnel d'augmenter de deux ou trois unités de feu le chiffre prévu.

M. Guy de WENDEL.- Les chiffres qui nous sont donnés sont impressionnantes, mais je désirerais savoir sur quelles bases ils ont été établis. Il convient, en effet, de se méfier des moyennes faites après la guerre. Une période active, généralement assez courte, succédant à une, beaucoup plus longue de calme relatif.

M. LE SOUS SECRÉTAIRE D'ETAT .--"Toutes les moyennes dont j'aurai à me servir sont établies sur les consommations des quatre derniers mois de l'année."

En ce qui concerne l'Artillerie, nos existants sont moins satisfaisants. Pour les obus de 75, nous avons des réserves qui nous permettent d'attendre la mise en marche de la mobilisation industrielle.

M. LE PRÉSIDENT. CAILLAUX.- C'est-à-dire.

M. LE SOUS SECRÉTAIRE D'ETAT.- La question est assez complexe, mais nous ne pouvons guère espérer pouvoir atteindre le plein régime de la Mobilisation industrielle avant 7 mois. Pour les

quatre premiers mois des hostilités nous sommes largement couverts. Comme nos usines commenceront à sortir des munitions un mois environ après la déclaration de guerre et que leur rendement sera en progression constante nous espérons pouvoir arriver à faire la soudure entre les besoins de l'armée et les possibilités de l'intérieur.

Une longue discussion à laquelle prennent part successivement : M. M. le Général MESSIMY. TIXIER. Le Général HIRSCHAUER, FARJON, de WENDEL, HENRY BERENG ER, s'établit alors sur la mobilisation industrielle.

M. LE PRESIDENT CASTILLAUX apporte la conclusion à cet échange de vues et d'observations. "Pour le plein rendement de la mobilisation industrielle, en ce qui concerne les usines de munitions, vous nous avez dit M. le Sous-Secrétaire d'Etat, qu'il fallait attendre 7 mois. Vous motiviez cette longue période, en invoquant la faiblesse des crédits qui vous sont accordés et les difficultés de mobiliser une main-d'œuvre spécialisée. J'avoue, avec mes collègues, ne pas comprendre. Tous les crédits que le gouvernement a demandé sur ce point particulier, ont été accordés. Si vous les jugez insuffisants, augmentez les, nous ne demandons qu'à vous aider. Mais vous n'avez certes pas besoin du Parlement en ce qui concerne la mobilisation sur place des spécialistes. M. le Ministre du Travail est trop lent, dites vous à vous communiquer les listes des ouvriers à maintenir sur place c'est il me semble une question de gouvernement, en tous les cas c'est une raison que pour ma part je ne saurais retenir. Il me semble, et c'est bien l'avis de tous les membres de la Sous-Commission qu'il est possible de réduire cette période de démarage.....

marrage de la mobilisation industrielle. L'idéal, compte tenu des stocks existants, est que vous puissiez obtenir le plein rendement de nos usines au bout de 4 mois. Nous vous demandons de vouloir bien étudier cette suggestion avec toute l'attention qu'elle mérite".

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT promet à M. le PRESIDENT d'apporter, dès qu'il le pourra, une réponse au désir exprimé.

Au sujet du déficit constaté par la Commission dans le matériel des transmissions et d'optique, M. le Sous-Secrétaire d'Etat indique que l'on a quelque peu négligé cette question, mais que, après le vote du budget, on pourra rattraper le temps perdu.

M. TIXIER pense que ce retard n'aurait pas dû se produire car l'on peut sortir en quatre mois n'importe quel appareil d'optique. "Si le Ministre de la Guerre s'était adressé directement aux maisons qui coulent le verre, au lieu de s'adresser à des fabricants de seconde main, il aurait obtenu tout ce qu'il désirait".

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT tient à préciser d'ailleurs que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on a bien voulu l'indiquer, puisque 280 millions ont déjà été engagés sur un crédit total de 400 millions. Mais il serait nécessaire d'affecter à ce chapitre de la 3^e Section quelques crédits supplémentaires.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX après avoir appris l'attention de M. SARI rapporteur du budget de la Guerre sur cette question, traite celle des Chars légers et lourds.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.....

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Les renseignements qui nous ont été fournis au sujet des Chars d'accompagnement d'Infanterie nous ont surpris et nous désirerions être fixés, de façon aussi exacte que possible, non seulement sur les existants mais aussi sur la valeur réelle des chars en service. M. le Général MESSIMY, lors de notre dernière réunion, a insisté, avec infiniment de raison d'ailleurs, sur l'utilité de ces engins et il n'a pas caché son scepticisme quant à la valeur offensive des vieux chars datant de la guerre ou de la période 1913-1920.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Sur ce point particulier nous sommes en retard sur les prévisions qui avaient été établies et cela tient à deux causes. Premièrement à des raisons d'ordre budgétaire car les chars coûtent un prix très élevé de 900.000 Frs à 1 million. Deuxièmement à ce que ce matériel est très vite surclassé. C'est en somme la rivalité entre la cuirasse et la torpille qui reprend mais cette fois sur terre. Pour ne pas créer un matériel qui ne réponde plus aux nécessités du combat moderne il faut donc agir très prudemment.

Nous avons à l'heure actuelle	chars P.T. utilisables, ce sont ceux de l'après guerre et nous avons construit depuis 1930	Renault D.I. et	D.2, enfin
		2 C qui sont des prototypes. Leur poids varie entre 5 Tonnes et 17 Tonnes.	

Ces chiffres vous paraîtront certainement très faibles, mais nous avons prévu dans la mobilisation industrielle le démarrage très rapide de cette fabrication.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.....

- 6 -

Jan 1938

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- En résumé vous disposez donc
 de 110 chars légers nouveaux modèles;
 de 65 - lourds - -
 de 2 800 - anciens.

et vous comptez sur la mobilisation industrielle pour compléter vos dotaitions ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT.- Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Il y a un point sur lequel je désire appeler votre attention. Je suis effrayé par le poids de vos prototypes et me demande comment ils pourront circuler. Quels sont les ponts capables de supporter pareille charge et en vous arrêterez vous dans cette voie ! Si mes renseignements sont exact les Allemands paraissent s'en tenir aux chars de 5 Tonnes.

M. LE GENERAL DOUMENC.- Cette question est en effet angoissante mais nous n'avons pas l'intention de fabriquer en grande quantité les chars lourds. Nous cherchons à réaliser à l'heure actuelle , un modèle dont le poids serait d'environ 6 Tonnes, ^{sur} tous terrains.

En ce qui concerne la valeur des chars en service et pour répondre à une question précise de M. le Président, je tiens à affirmer que l'Etat-Major général se contente pour l'instant, de la dotation qui nous possédons, compte tenu évidemment des possibilités de la mobilisation industrielle.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Bien, mon général, j'en prends acte.

Une.....

Une longue discussion à laquelle prennent part successivement M.M. LE GENERAL MESSIMY. FARJON. DE WENDEL. TIXIER. a lieu ensuite sur la constitution des stocks de carburants nécessaires à la mobilisation et sur la fabrication de l'essence en partant de l'hydrogénération des résidus produits par la distillation de la houille.

La Séance est levée à 18 heures 45 après que M. le Président CAILLAUX ait demandé à M. le Général, Secrétaire du Conseil Supérieur de la Défense nationale de bien vouloir, à la rentrée du Parlement, être en mesure d'apporter à la Commission tous renseignements utiles sur la mobilisation industrielle.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE
des DEPENSES ENGAGEES pour la DEFENSE NATIONALE :

SOUSS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

Séance du Lundi 22 Janvier 1934

La séance est ouverte sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. JOSEPH CAILLAUX. MARCEL REGNIER. MESSIMY.
GENERAL HIRSCHAUER. FARJON. de LA GRANGE.
FARJON. LANCIEN. EMILE SARI. de WENDEL.
HENRY BERENGER. STEEG.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX remet à M. le Ministre de la Guerre la liste des questions sur lesquelles la Sous-Commission désirerait être renseignée de façon aussi précise que possible.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.-- Ces questions paraissent répondre à deux préoccupations d'ensemble :

- 1°/ L'organisation nouvelle de l'armée
- 2°/ l'armement et la défense des fortifications

Je vais donc si vous le voulez bien traiter successivement de ces deux questions .

M. LE MINISTRE donne en premier lieu à la Commission des renseignements sur notre système de défense, sur sa formation linéaire , sur ce qu'il compte faire dans la région du Nord et communique ensuite un document précisant qu'elle est à l'heure

actuelle

- 2 -

actuelle la tactique adoptée par l'armée allemande en spécifiant bien que cette tactique pourra être modifiée à partir de Juin 1934. A son avis, et après avoir donné les raisons qui vont motiver sa conclusion, il pense que le point sensible de cette position est la région d'Alsace-Lorraine.

"En ce qui concerne les malfaçons signalées, je suis allé voir sur place dit-il et j'ai constaté que ces malfaçons sont nulles et que l'on ne peut que féliciter les officiers du Génie pour l'œuvre réalisée. Nous avons donc un système défensif qui existe. Il faut maintenant entrer à fond dans ce système et s'y tenir".

A l'aide d'une carte très détaillée comprenant toute la zone frontière, le Ministre donne ensuite à MM. les membres de la Sous-Commission toutes explications nécessaires en ce qui concerne les secteurs établis, les troupes qui participent à leur défense, les voies de communication existantes ou à déterminer, le matériel stocké et les zones de commandement.

Après cet exposé d'ensemble, M. le PRESIDENT CAILLAUX demande à ses Collègues de bien vouloir poser toutes questions sur lesquelles ils désireraient obtenir de nouvelles précisions .

M. BERENGER signale que l'Allemagne reconstitue ses armements avec toute l'énergie et la célérité dont elle est capable.

M. LE GENERAL MESSIMY faisant allusion aux effectifs dont nous disposons demande une fois de plus à ce que les employés militaires soient réduits au minimum . On m'a signalé dit-il que dans certains corps de la région parisienne en particulier, le 1/3 des effectifs disponibles est employé et ne participe après une instruction très superficielle à aucun exercice à l'extérieur

térieur. Or le Parlement, la Commission de l'Armée du Sénat en particulier, a manifesté à maintes reprises sa volonté de voir cesser de semblables errements, incompatibles avec le service d'un an.

M. EMILE SARI signale de son côté que les centres mobilisateurs paraissent beaucoup trop nombreux et beaucoup trop étoffés.

M. LE MINISTRE convient que ces critiques sont malheureusement fondées et sur l'invitation pressante de M. le Président CAILLAUX prend l'engagement de donner immédiatement des ordres pour que le maximum d'hommes soit laissé à l'instruction.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Cette promesse acquise, voulez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser vos intentions en ce qui concerne le renforcement des troupes de couverture.

M. LE MINISTRE.- "Monsieur le Président, il ne s'agit plus d'intentions à l'heure actuelle, mais de réalité. J'ai tenu le plus grand compte, vous le pensez bien, d'un désir que vous aviez déjà formulé il y aura bientôt un an. A l'heure actuelle, je puis vous certifier qu'en un lent mouvement silencieux la très grande majorité de l'armée active est passée de l'intérieur aux frontières."

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

M. LE MINISTRE.- Nous avons été gênés par les casernements qu'il fallait non point construire mais aménager, par les zones délicates dans lesquelles il nous était impossible de pousser nos effectifs. Mais grâce aux 130 millions que j'ai réussi à économiser sur le budget de la Guerre, je vais pouvoir pousser très activement la motorisation des 6 divisions nécessaires pour

colmater.....

colmater notre résistance sur les points menacés, Belgique ou Suisse, je n'en sais rien encore, mais je veux avoir une masse de manœuvres importantes qui me permette de faire face à toute les éventualités.

A l'intérieur, je n'ai que des bataillons de cadres, mais il ne faut pas oublier que nous avons 60.000 officiers de réserve qui travaillent et qui, du jour au lendemain, peuvent prendre le commandement des unités qui leur seront confiées.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Autre question. Avez-vous, même pendant les années creuses des effectifs suffisants pour occuper de façon constante vos fortifications.

M. LE MINISTRE.- Il est toujours possible de mettre des hommes à proximité d'ouvrages fortifiés, mais les spécialistes manquent. Grâce aux votes du Parlement, je puis en recruter 15.000 qui seront tous affectés à l'entretien et à la mise en action éventuelle de l'armement existant dans la zone fortifiée.

M. LE GENERAL MESSIMY.- Ces 15.000 spécialistes seront-ils compris dans les effectifs prévus, ou seront-ils en surnombre ?

M. LE MINISTRE.- Je n'en sais encore rien, car tout dépend en réalité du rendement des effectifs des classes appelées cette année.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Comment allez-vous recruter ces spécialistes et quelles garanties leur demanderez-vous ?

M. LE MINISTRE.- Par examen et concours en accordant une prime spéciale dont le taux n'est pas encore fixé, mais qui sera fonction de la valeur individuelle et de la résidence imposée.

M.

- 5 -

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Pour résumer cette question de première importance pour la Défense Nationale, vous nous donnez donc l'assurance que notre couverture face à l'Est et au Sud-Est est assurée.

M. LE MINISTRE.- Je vous le certifie.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- J'ai une hantise, Monsieur le Ministre, c'est celle de l'attaque brusquée et je redoute particulièrement l'époque où nous abandonnerons la Sarre. De plus, vous nous avez indiqué que les garnisons des ouvrages fortifiés étaient ou allaient être complétées, mais comment assurerez-vous la vie matérielle de vos troupes. Elles ne peuvent loger constamment dans les ouvrages. Il vous faudra donc prévoir des habitations dans leur voisinage immédiat, des omnibus pour aller au village le plus proche, des écoles, etc.. etc.. Enfin il est une autre question sur laquelle je désirerais appeler l'attention de la Commission. C'est sur la cadence, vraiment trop rapide, avec laquelle on procède aux mutations dans le haut commandement des secteurs fortifiés. Il semble au contraire qu'il y aurait intérêt à laisser longtemps sur place les mêmes chefs qui arriveraient ainsi à se familiariser avec la topographie et les possibilités des secteurs qu'ils auraient à commander en cas de guerre.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX se déclare frappé par ces observations et prie M. le Ministre de la Guerre d'en tenir le plus grand compte.

M. LE MINISTRE rappelle les proportions des troupes stationnées aux frontières 260.000 , à l'intérieur 88 000 en Afrique du Nord 157 000 , dans le reste de l'Empire colonial 60.000 . Or, il y a intérêt à ce qu'un immense brassage/dans toute l'armée . Il faut pour l'éducation militaire et

- 6 -

et sociale des recrues que le plus grand nombre possible d'entre elles ait eu "le nez à la frontière" et ainsi la possibilité d'y acquérir certaines connaissances indispensables. Quant aux mutations des généraux on essaiera, pour les raisons indiquées par M. le Général HIRSCHAUER, de les limiter au minimum indispensable.

Enfin M. le MINISTRE de la GUERRE traite de la question de l'armement. Il donne tous apaisements nécessaires en ce qui concerne les fortifications, juge les effectifs des chars suffisants, compte tenu évidemment des possibilités financières et signale à la Commission que ses services viennent de réaliser deux canons anti-chars dont les prototypes approuvés sont en fabrication. Dès la fin de 1934, l'armée disposera donc de deux canons d'infanterie qui lui permettront de lutter très efficacement contre les engins blindés ennemis.

La séance est levée à 18 Heures 20.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE de la DEFENSE NATIONALE :

Sous-Commission de Contrôle de la Défense NationaleSéance du 18 Juin 1934

Présents : M.M. le Président CAILLAUX. MARCEL REGNIER.
GENERAL HIRSCHAUER. TISSIER. FARJON.
GENERAL MESSIMY. EMILE SARI.

AUDITION DE M. le MINISTRE DE LA GUERRE .

M. ~~le~~ PRESIDENT, après avoir indiqué que la Commission désire ~~être~~ exactement renseignée sur la mobilisation industrielle, le matériel de transmission et d'optique et les chars d'accompagnement de l'Infanterie, donne la parole à M. le Ministre de la Guerre.

M. LE MARECHAL PETAIN, Ministre de la Guerre.-- Sur toutes ces questions le Général DOUMENC va se faire un devoir de vous renseigner très exactement. Si les membres de la Sous-Commission de Contrôle du Sénat désirent des explications complémentaires c'est avec plaisir que j'essaierai de les ~~les~~ fournir.

M. le GENERAL DOUMENC traite en premier lieu de la mobilisation industrielle . Il rappelle que la préoccupation essentielle des services du Ministère de la Guerre a été d'avoir les munitions nécessaires

- 2 -

saires pour alimenter les armées en campagne pendant au minimum 3 mois.

C'est chose faite à l'heure actuelle, tant en ce qui concerne les munitions que le matériel d'usage courant nécessaire à l'armement des armées en campagne. Pour ce qui est du matériel nouveau, les études des prototypes sont en cours et dès qu'un modèle donnera satisfaction, la direction des fabrications établira ses commandes et les placera. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle nous étudions deux canons anti-chars un de 25 m/m, l'autre de 45 m/m.

Celui de 25 m/m est à peu près au point et, à la fin de l'année, nous pourrons, très certainement, commencer à passer les commandes. Celui de 45 m/m demandera des études plus longues. Enfin nous procérons à des essais de nouveaux chars légers destinés à accompagner l'infanterie.

Au point de vue mobilisation industrielle, je puis assurer à la Commission que nous serions en mesure d'assurer le ravitaillement des armées en campagne, compte tenu évidemment des stocks existants. Nous éprouvons cependant quelques craintes quant à la répartition géographique des usines qui travaillent habituellement pour la Guerre.

M. le PRESIDENT. -- Comme cette question est très intéressante, je vous serais obligé mon Général de nous donner des précisions à ce sujet.

M. le GENERAL DOUMENC .-- Je n'ai pas à rappeler ici quels sont les points de concentration de notre industrie, mais à constater qu'ils sont presque tous situés en des zones particulièrement vulnérables. Région du Nord + Frontière de l'Est, Paris.

Or toutes les industries qui travaillent pour nous ont voulu avoir des commandes. Leurs désirs ont été satisfaits dans *****

- 3 -

dans la mesure du possible , mais par précaution, nous avons eu le soin de passer, ailleurs, dans des régions moins exposées, des marchés identiques.

Nous avons fait également pression sur certains industriels pour qu'ils créent des filiales en province. Nous nous sommes heurtés à une résistance bien compréhensible. Les frais à engager sont considérables , la main d'œuvre spécialisée ne veut pas se déplacer, enfin , et surtout, en sollicitant la création de nouvelles usines , nous prenons implicitement l'engagement de les faire vivre.

M. le RAPPORTEUR GENERAL.-- Mais vous l'avez dans le centre cette main d'œuvre et vous laissez se ferme, les unes après les autres, les usines qui pourraient travailler pour la Guerre.

M. LE MARECHAL PETAIN.--Nous avons déjà étudié cette question, Monsieur le Rapporteur Général, vous le savez bien. Je vais faire procéder à de nouvelles études , mais cette transplantation d'une partie de notre industrie reste très délicate. L'idéal à obtenir serait que toutes les industries aient des filiales en province . Tout ce qui est à la frontière est mal placé.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX .-- Il y aurait peut-être un moyen, Monsieur le Maréchal, ce serait quand le Département de la Guerre passe des marchés à Renault ou Citroën, par exemple, de prévoir des ristournes qui seraient destinés, ou à favoriser la création de filiales en province ou à secourir les usines du Centre sur la situation desquelles M. le Rapporteur Général vient d'appeler votre attention.

M. GUINAND, Secrétaire Général du Ministère de la Guerre.-- C'est chose faite

- 4 -

faite, Monsieur le Président, depuis 10 mois nous avons prévu, dans tous nos marchés, des bonifications de 10 à 15 % en faveur des usines installées en province.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. après avoir parlé de l'utilisation, en cas de guerre, de la main-d'œuvre réellement compétente, demande au Ministre quel est l'état de nos approvisionnements en matières premières. Avons-nous des stocks suffisants de cuivre, de zinc, de nickel, de manganèse ?

M. LE GENERAL JAMOIS. --en tant que Secrétaire du Conseil Supérieur de la défense nationale, fournit alors la précision suivante :

Nous avons 30.000 tonnes de cuivre et pouvons en recueillir 20.000 dans le commerce, soit au total 50.000 Tonnes, ce qui est nettement insuffisant. La Guerre a demandé de laisser passer en franchise 50.000 Tonnes au Chili.

Pour le nickel, la Nouvelle-Calédonie peut nous en envoyer 5.000 Tonnes par an. Nos stocks augmentent grâce à la matière première employée dans la fabrication de la nouvelle pièce de monnaie. Ces 2.500 Tonnes nous assurent un ravitaillement suffisant pour 6 mois.

Quant au manganèse 500.000 Tonnes sont nécessaires. Nos stocks s'élèvent à 20.000 Tonnes environ. On doit en faire venir de Russie.

M. LE PRESIDENT. -- Il y en a des quantités considérables au Maroc, pour faire aller chercher ailleurs ce qu'il est possible de trouver chez nous. En résumé, il nous manque beaucoup de choses.

M. LE GENERAL BOUMENG. -- Je tiens à faire remarquer que si la situation de nos stocks de matières premières laisse en effet à désirer,

comme ***

- 5 -

comme vient de le faire remarquer M. le Président , c'est que les réserves détenues par les industriels et sur lesquelles nous étions en droit de compter , diminuent chaque jour. C'est le résultat de la crise économique : personne ne peut et ne veut plus stocker.

M. LE PRESIDENT. -- J'admets cette raison, mais c'est à vous de prévoir ce qui est nécessaire à la Défense Nationale et je répéterai , inlassablement , que nous ne vous avons jamais refusé un crédit quand il s'est agit de la défense du pays. Et l'azote ? (car j'espère que vous ne comptez pas sur la Norvégienne de l'Azote qui est entre les mains des Allemands).

M. GUINARD .-- Nous sommes pourvus en acide nitrique. Nous en avons 150.000 Tonnes en réserve.

M. TISSIER, après avoir constaté avec plaisir que le Département de la guerre semble enfin vouloir entrer dans la voie de la mobilisation industrielle , demande à ce que l'on étudie sérieusement la question de la main-d'œuvre, celle de l'outillage nécessaire, ainsi que la constitution dans le temps de paix, et à proximité immédiate des usines, des stocks de matières premières nécessaires à un prompt démarrage.

M. TISSIER termine son exposé en regrettant que ce ne soit pas M. le Ministre de la Guerre qui ait la haute main sur l'ensemble de la mobilisation industrielle.

M. LE PRESIDENT. . - Il faut en effet un chef qui ait tous les pouvoirs et soit responsable . C'est ce que nous ne cessons de demander.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. pose ensuite une série de questions sur le matériel de l'aviation - les obus spéciaux - les bombes incendiaires, etc....

- 6 -

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond en disant que toutes les commandes faites par le Département de l'Air vont être exécutées d'urgence.

M. LE PRESIDENT :-- Nous désirerions également être fixé sur l'état de nos réserves en matériel de transmission et d'optique.

M. LE GENERAL DOUMENC -- La situation était assez inquiétante il y a 6 mois. Elle s'est depuis considérablement améliorée. Cependant je dois bien avouer que nous n'disons pas constituer de stocks très importants dans ce genre de matériel en raison de l'évolution constante qu'il subit. Nous avons à l'heure actuelle des usines qui travaillent pour nous. Elles étudient de nouveaux prototypes et dès que les essais seront faits, nous passerons les commandes qui nous sont strictement nécessaires.

Une longue discussion intervient ensuite sur les chars d'accompagnement de l'Infanterie. MM. SARI, REGNIER, FARJON, GENERAL HIRSCHAUER, posent successivement de nombreuses questions à M. le Ministre de la Guerre qui répond en fournissant toutes les précisions nécessaires.

M. LE PRESIDENT, en fin de séance fait la synthèse de cet exposé et constate : "Vous avez donc une série de gros chars = 30 Tonnes". Vous en êtes satisfaits, mais vous semblez préférer, M. le Maréchal, le petit modèle plus souple, plus nerveux et plus adapté à la guerre de mouvement. Je suis tout à fait de votre avis.

En ce qui concerne la mobilisation industrielle, nous avons pu constater qu'un effort très sérieux avait été fait et que, somme toute, notre situation est infiniment meilleure qu'elle

ne *****

- 7 -

ne l'était il y a un an.

Vous nous en voyez très satisfait. Mais je voudrais une unité dans la direction de cette mobilisation et obtenir, enfin, ce que je demande depuis plusieurs années, l'organisation définitive d'un Conseil supérieur de la Défense nationale.

La séance est levée à 16 heures 30

Elle est reprise à 16 Heures 45 pour l'audition de M. le Ministre de l'Air.

SOUSS-COMMISSION SENATORIALE DE CONTROLE
DES DEPENSES ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE.-

Séance du 18 Juin 1934

La Séance est ouverte sous la présidence de M. JOSEPH
 CAILLAUX.

PRESENTS : M.M. JOSEPH CAILLAUX. MARCEL REGNIER. HENRY
 BERENGER. TISSIER. GENERAL HIRSCHAUER.
 FARJON. GUY de WENDEL.

MONSIEUR LE PRESIDENT prie M. le Général DENAIN, Ministre de l'Air
 de bien vouloir donner à la Commission tous renseignements utiles
 sur les sujets suivants :

- Mobilisation industrielle et stocks existants;
- Question des prototypes appareils lourds et appareils légers.

M. LE GENERAL DENAIN.- Si vous le permettez, Monsieur le Président,
 je vais, en premier lieu, traiter d'une façon très schématique
 la mobilisation industrielle de mon Département, m'étendre un
 peu plus sur certain renseignement que je crois devoir ajouter
 à ceux que j'ai eu l'honneur de donner avant hier à la Commis-
 sion des Finances et enfin vous dire mon sentiment exact sur
 l'état de notre aviation.

Au point de vue de la mobilisation industrielle, nous
 avons vécu jusqu'ici sur le plan de 1931 dont la caractéristi-
 que principale était d'avoir des stocks importants de matériel
 et une mobilisation industrielle au démarrage lent. Compte tenu
 des évènements internationaux et de l'évolution très rapide
 que subit l'aviation, nous avons établi, en Mai 1934, un nou-

veau.....

- 2 -

veau plan qui procède de l'évolution normale des matériels, plan qui sera donc malléable et qui implique un démarrage beaucoup plus brutal des fabrications en cas de guerre.

Nous voudrions arriver à obtenir notre plein rendement au bout de 4 mois. Pour arriver à ce résultat, il nous faut des usines, que nous avons, mais qui sont malheureusement presque toutes dans la région parisienne, un personnel spécialisé et des stocks.

Au sujet du personnel, la question est réglée. Les spécialistes resteront sur place pendant un mois.

M. LE PRESIDENT. -- Toute la main d'œuvre doit rester sur place sans limite de temps. Si on le désire, effectuer une relève, elle doit être faite par des spécialistes.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. communique une liste des stocks existants et des stocks à constituer. Il indique que ses services ont déjà dépensé 40 millions, mais que le nouveau plan de mobilisation industrielle sera beaucoup plus exigeant et demandera environ 35 millions par an.

M. HENRY BERENGER. -- C'est le département de l'Air qui constitue ces stocks ? Il a donc une méthode personnelle.

M. LE GENERAL DENAIN. -- Ces stocks sont notre propriété. C'est donc nous qui achetons.

M. HENRY BERENGER. -- Je constate une situation nouvelle et pose alors la question de savoir s'il y a oui ou non un plan d'ensemble pour ces achats ? Vous avez donc des fonds spéciaux ?

M. LE GENERAL DENAIN. -- Nous prenons dans notre budget.

M. LE PRESIDENT CAILLEUX...

- 2 bis -

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. -- Ce qui m'étonne c'est qu'il y ait un système particulier pour le Ministère de l'Air qui puisse fonctionner en dehors de la réglementation en vigueur à ce sujet. Il y a là un défaut de coordination lamentable.

M. REGNIER, Rapporteur Général. -- C'est le système D.

M. HENRY BERENGER. -- J'en reviens à ma remarque et trouve, moi aussi, qu'il est lamentable et dangereux de constituer des petits stocks industriels et de ne point s'en tenir à une politique d'ensemble.

M. LE GENERAL MESSIMY. -- Que fait alors le Conseil Supérieur de la Défense Nationale ?

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. -- Nous constatons une fois de plus q'il n'y a aucune direction d'ensemble, aucun échange de vue. Mais en l'espèce, je ne puis que prendre acte des déclarations qui nous ont été faites et me propose, si tel est votre sentiment, de saisir officiellement M. le Président du Conseil des faits qui viennent de nous être signalés.

M. LE GENERAL DENAIN. -- La question des prototypes est très complexe. Je me refuse personnellement à prendre des prototypes avant de les avoir essayé en escadrille, même s'il me fallait un an pour réaliser ces formations dotées d'un matériel nouveau. L'autre méthode coûte vraiment trop cher. Je ne dois pas vous dissimuler que je me heurte déjà à de sérieuses résistances de la part des constructeurs.

M. FARJON. -- Vous allez donc entraîner des changements profonds dans la situation des maisons de constructions ?

M. LE GENERAL DENAIN.

- 3 -

M. LE GENERAL DENAIN. - Ces modifications doivent être obtenues.

Certaines firmes se sont déjà groupées. Il y a eu des alliances. Ce qu'il faut obtenir c'est la fusion, la simplification.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - Vous ne pourrez arriver à cela qu'en vous servant de la Banque.

M. LE GENERAL DENAIN. - La grosse difficulté à laquelle je me heurte c'est que la fusion obtenue ne diminue en rien les conseils d'administration qui ne font que s'ajouter les uns aux autres.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - Passez outre. Ce sont les constructeurs qui tuent l'aviation. Or il faut qu'elle s'épure. Pour être libre vous serez obligé de vous adresser à la Finance. Vous aurez alors la possibilité de dire à certains de vos constructeurs : Je ne vous commande rien. C'est toujours et partout la même constatation que je suis amené à faire. Le manque d'autorité est à la base de toutes nos difficultés. Il faut avoir une politique saine sans cela vous ne ferez rien. Nous avons 40 usines. C'est un scandale. Il faut les réduire à 10 ou 12. C'est par la Banque que vous devez les tenir.

M. LE GENERAL DENAIN. - Si je ne puis rien faire. C'est alors une question de Gouvernement.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. - Je n'ai jamais dit autre chose.

M. LE GENERAL DENAIN. - fournit, à nouveau, des renseignements sur les appareils en service. Ceux que nous avons sont presque sur tous les points, pour ne pas dire tous, inférieurs à.....

- 4 -

à ceux employés par les nations étrangères. En ce qui concerne la qualité des matériels en service, nous sommes nettement surclassés. Quant à l'aviation de chasse, la situation est encore plus dramatique car notre infériorité est connue de tous. Il y a une chose sur quoi nous ne sommes pas non plus en bonne situation : c'est sont les stocks de munitions en vue de la lutte aérienne.

On a admis qu'il fallait avoir 6 mois de stocks de munitions de façon à pouvoir attendre la mise en route des fabrications de guerre. Le problème a été retourné sous toutes ses facettes pour arriver à avoir ces 6 mois. Les dépenses étaient telles - plus de 700 millions de francs - que nous sommes arrivés, petit à petit, à nous démontrer à nous-mêmes, sans une très grande conviction du reste, que nous pouvions nous contenter de 3 mois et demi à 4 mois.

En prenant comme base les stocks indispensables pour cette dernière période, nous n'avons que 20 % de nécessaires en bombes normales c'est-à-dire en petites bombes. En bombes de 500 kilogs, dont l'emploi est discutable d'ailleurs, nos existants touchent à 10 %. En bombes incendiaires nous avons à peine 5 % de ce qu'il nous faudrait ou plutôt nous les aurons à la fin de l'année.. En ce qui concerne les bombes spéciales, je suis obligé de vous indiquer le chiffre.

Tous les pourcentages que je donne ici sont naturellement extrêmement confidentiels. Je dois vous dire qu'ils sont rigoureusement confidentiels. Je dois vous dire qu'ils sont rigoureusement exacts et ne peuvent être contestés par personne.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX....

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.- Je vous ai dit M. le Ministre, avant hier, en Commission des Finances ce que je pensais de cette question. Il m'est impossible de dissimuler le sentiment que j'éprouve à nouveau et qui est un sentiment de très grande douleur et de tristesse en pensant qu'avec les crédits formidables que nous avons donné, que des Ministres successifs nous ont demandés en affirmant que tout serait pour le mieux quand on les aurait votés, nous arrivons aujourd'hui à la situation lamentable que vous venez de nous exposer.

La séance est levée à 16 heures 30.

LE PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION DE
CONTROLE DES DEPENSES ENGAGEES
POUR LA DEFENSE NATIONALE

████████████████████████████

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSENATIONALESéance du 10 Juin 1934

Présents : MM. le Président CAILLAUX, MARCEL REGNIER,
Général HIRSCHAUER, Guy de WENDEL,
FARJON, BERANGER, TISSIER.

AUDITION DE M. SARRAUT, MINISTRE de l'INTERIEUR.

M. le PRESIDENT. - Nous vous avons prié, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de venir devant la Sous-Commission afin que vous puissiez exposer les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la défense passive. Cette question, dont l'importance ne saurait être méconnue, nous préoccupe. Nous voudrions savoir ce qui a été réalisé et ce que vous comptez faire dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. le MINISTRE de l'INTERIEUR. - Il y a, en effet, Messieurs, nécessité absolue d'organiser la protection de la population française contre les attaques ennemis par gaz. Sans vouloir préjuger des résultats des conférences internationales qui vont traiter de cette question, nous devons tenir compte, non seulement des progrès de l'aviation allemande, mais aussi de ceux de la chimie, et je n'ose même pas, est-il besoin de vous le dire, prédire les conséquences de telles attaques.

- 2 -

Dès 1922, le Gouvernement, sans grand succès d'ailleurs, a alerté les pouvoirs publics. Au début de 1931 il a envoyé une circulaire qui est resté lettre morte et le 25 Novembre, de la même année, un décret a organisé la défense passive sous la haute autorité du Maréchal PETAIS. Une instruction complémentaire a précisé la part d'initiative qui revenait à l'Etat, aux Départements, aux Communes. Le mécanisme est donc prêt à fonctionner. Mais je suis bien obligé de constater qu'il est inerte. L'impulsion devrait résulter d'une obligation, or, le décret ne donne que des conseils et vous connaissez suffisamment le tempérament français pour savoir par avance ce qu'il en est advenu. Décidé malgré tout à faire quelque chose, le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi dans lequel nous avons prévu l'obligation, sanctionnée, d'avoir à se conformer aux prescriptions édictées.

M. le PRESIDENT CAILLAUX. - Quelles sanctions a-t-on prévues ?

M. le MINISTRE DE L'INTERIEUR. - Tout refus d'obéissance ou toute tentative de sabotage du plan de protection établi pourra entraîner une condamnation de six jours à un mois de prison et une amende de 16 à 200 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ne serait-il pas possible par des interventions personnelles auprès des municipalités, de faciliter l'application de ce décret ?

M. le MINISTRE de l'INTERIEUR. - J'essaierai.

M. le PRESIDENT CAILLAUX. - Il importe aussi de tenir compte de la situation géographique.

M. le

- 3 -

M. le MINISTRE de l'INTERIEUR. - Il faut évidemment faire les discriminations qui s'imposent , mais il y a un autre point délicat.

M. le PRESIDENT CAILLAUX. - L'argent?

M. le MINISTRE DE L'INTERIEUR. - Evidemment . Le Budget de la Guerre comporte au titre de la défense passive 11 millions de crédits. Le Ministère de l'Intérieur possède un million. C'est nettement insuffisant. Je sais bien que si l fallait tout organiser et organiser partout, la fortune nationale ne suffirait pas. Ce qu'il importe surtout c'est d'établir un système de transmission qui permette d'alerter rapidement le ou les points menacés.

M. le MINISTRE DE L'INTERIEUR. expose ensuite , dans le détail, les différents systèmes proposés et avoue que, finalement, après mûres réflexions, on s'est arrêté à un plan d'ensemble de repliements , de dispersion et d'hébergement en ce qui concerne les grandes villes. Pour certaines autres communes intéressant la défense nationale, l'Etat pourra intervenir. Un accord est d'ailleurs réalisé à ce sujet avec le Ministère des Finances. Dans une entreprise de cette nature c'est la propagande qui est efficace. Or nous nous heurtons à une paresse, une atonie, une léthargie qui n'a dégagé que la propagande inverse menée par les communistes.

Pour Paris nous avons prévu de puissantes sirènes destinées à alerter la population. Il a été psychologiquement impossible de les faire fonctionner.

Pour les masques il faut d'abord prévoir leur construction

- 4 -

tion, la vérification de leur valeur, leur conservation et enfin savoir qui les paiera.

M. le GENERAL HIRSCHAUER. -- Toutes ces questions sont en effet fort intéressantes, mais beaucoup d'entre elles ne peuvent être résolues. Pour les masques par exemple; un an après leur livraison, plus de la moitié serait sans valeur.

La seule défense passive efficace est d'avoir nous-mêmes des gaz très dangereux.

M. TISSIER, dans un long exposé montre que les masques sont loin d'offrir la garantie qu'on se plait à leur accorder, et qu'ils sont perméables à de nombreux gaz. Quant aux dépenses à engager, il en veut prouver l'inutilité pour les villes de moyenne importance. Dans les grandes villes l'évacuation s'impose. Quant aux corps de nettoyages, aux forces de police et aux services centraux, ils devraient être fournis de masques à circuit fermé.

M. de WENDEL, indique que la construction ^{d'abri} par exemple aux usines de Pompey et de Fouard, a sérieusement ému la population. Il convient de ne pas engager précipitamment de trop grandes dépenses et de reporter ses efforts sur l'organisation, l'équipement et l'armement de la défense aérienne du territoire.

M. le PRESIDENT CAILLAUX après avoir remercié M. le Ministre de l'Intérieur des renseignements précis qu'il vient de fournir lève la séance à 18 heures 10.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTRÔLE

1ère séance en Janvier 1934

et la 10 séance 1934

Op. n° 18 Février 1934

35

SOUS-COMMISSION de CONTRÔLE de la DEFENSE

NATIONALE

Séance du 10 Février 1935

La séance est ouverte sous la présidence de M. JOSEPH
CAILLAUX, Président.

Présents : MM. JOSEPH CAILLAUX, ABEL GARDEY, MESSIMY,
GENERAL BOURGEOIS, GENERAL HIRSCHAUER,
FARJON, LANCIEN, EMILE SARI, de WENDEL,
HENRI BERANGER, STEEG, TISSIER.

M. le MINISTRE de la GUERRE, après avoir présenté M. le Général COLSON ,
Chef d'Etat-Major qui, à la mobilisation, resterait à Paris auprès
du Ministre de la Guerre, et après avoir indiqué le sens de la
réforme effectuée récemment dans le haut commandement, répond à
la première question qui lui est posée par le Président: Program-
me de construction des chars de combat.

M. LE MINISTRE.—"Au sujet des chars de combat, il convient de distinguer
tout d'abord les chars lourds, les chars moyens et les chars
légers. Les chars lourds sont dits chars B. Ils pèsent ^{15 Tonnes}
Tonnes, sont armés de 1 Canon de 75, 1 canon de 45 et de 2 mi-
brailleuses. Leur blindage de ¹⁵ m/m et leur grande capacité
de franchissement en font des engins très redoutables. Nous en
aurons ¹⁰⁰ en Juillet 1936. A l'heure actuelle, nous en possé-
dons

- 2 -

dons 30 qui donnent entière satisfaction, tant au point de vue vitesse qu'au point de vue "rusticité". Malheureusement ils coutent 1.500.000 francs.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. -- Pourquoi n'accélère-t-on pas leur construction ?

M. LE MINISTRE -- C'est que les marchés ont été passés à 4 constructeurs différents, nettement spécialisés, et que les livraisons des blindages et des moteurs se font quelquefois attendre.

M. LE PRESIDENT. -- Pourquoi 4 constructeurs ? J'ai horreur de cela. Il convient d'avoir toujours quelqu'un de responsable devant soi.

M. LE MINISTRE. -- Je suis entièrement de votre avis, Monsieur le Président, mais je me suis trouvé en face d'une situation déterminée que j'ai dû accepter.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. -- Quel est l'effectif du personnel employé à l'intérieur de ces chars ?

M. LE MINISTRE. -- 5 Hommes.

M. FARJON. -- La faillite de la Maison CITROEN ne vous gêne pas ?

M. LE MINISTRE. -- En aucune façon .

M. FARJON. -- Vos constructeurs habitent-ils la région parisienne ?

M. LE MINISTRE. -- Pas tous . Mais puisque, indirectement, vous soulevez, Monsieur le Sénateur, la question de la décentralisation industrielle, je vais vous dire mon sentiment à ce sujet. Il importe de ne rien exagérer en cette matière, comme en beaucoup d'autres, d'ailleurs. Une grande partie de la main d'œuvre spécialisée

se

se trouve en effet dans la banlieue parisienne. Mais nous disposons déjà d'autres centres de fabrication. Celui de Bourges existe, et celui du Mans est en voie de création. Si nous poussons à l'aménagement d'autres centres, nous assumons une grosse responsabilité car il faudra les faire vivre. A mon avis la dissémination en matière industrielle ne doit pas être exagérée.

M. LE PRESIDENT.-- A l'origine l'idée est juste, mais il ne faut évidemment point la pousser à l'extrême.

M. LE PRESIDENT.-- Au sujet des chars moyens, nous avons deux modèles. Le D.I. qui a un blindage de 30 m/m - 1 Canon de 47 et 2 mitrailleuses jumellées. Le D 2 qui a le même armement mais un blindage de 40 m/m. Nous avons abandonné le D I pour ne plus construire que des chars D 2 .

M. FARJON.-- Les moteurs sont tous à essence n'est-ce-pas ?

M. LE MINISTRE.-- Oui partout. Nous étudions le moteur à huile lourde et au gazogène, mais nous n'avons pas encore obtenu de résultats intéressants.

Une ample discussion, à laquelle prennent successivement par MM. le Général MESSIMY, TISSIER, FARJON, BERENGER, se déroule ensuite sur la question de l'essence, des réserves nécessaires en carburants et du carburant national.

Puis Monsieur le Ministre de la Guerre reprend son exposé en traitant des chars légers.

M. LE MINISTRE.-- Nous avons encore des chars Renault qui datent de la guerre, mais ~~elles~~ sont d'une utilisation douteuse en raison de leur moteur fatigué et de leur vitesse très réduite. Or les chars

- 4 -

chars légers nous sont indispensables pour élargir les fronts d'attaque. Hotchkiss a eu le premier le mérite de nous apporter un modèle intéressant, en acier moulé, mais au blindage insuffisant. Renault peu de temps après nous a présenté un modèle plus au point. Nous en sommes encore à l'étude des prototypes, mais je tiens à vous signaler que j'ai réservé, sur les sommes mises à ma disposition par le Parlement, les crédits nécessaires pour passer, le cas échéant, des commandes assez importantes. Il est, en effet, impossible, en l'état actuel de l'armement défensif, de lancer l'infanterie à l'attaque, sans qu'elle soit et se sente efficacement protégée. L'arrosage par explosifs du champ de bataille n'est plus possible, il coûte d'ailleurs beaucoup trop cher. Nous devons donc remplacer partiellement l'artillerie, toujours assez lointaine, par le char de combat qui sera sur place et pourra neutraliser les résistances.

M. LE PRESIDENT .- Je suis tout à fait de ce sentiment.

M. LE MINISTRE .- Le matériel anti char , dont il est indispensable de doter l'infanterie , nous a beaucoup préoccupé. Comme je vous l'indiquais lors d'une précédente réunion de la Sous-Commission de Contrôle tous nos efforts ont porté sur le canon de 25 m/m. C'est le modèle Hotchkiss qui a été adopté parce qu'il surclassait nettement la réalisation de Puteaux.

Nous avons obtenu la livraison d'une première série de matériels , qui est en service, et nous en attendons une seconde pour Juin prochain. Remarquez que si nous avons projeté l'arsenal de Puteaux pour faire appel à l'industrie privée, c'est que le modèle présenté était meilleur et que nous ne sommes point ici pour faire vivre des usines ni procéder à de l'échantillonnage

M. LE PRESIDENT

- 5 -

M. LE PRESIDENT.-- Très bien. Nous sommes, je crois, tous de votre avis. Et le canon de 47 ?

M. LE MINISTRE.-- Nous en sommes encore à l'étude des prototypes, mais ce canon ne sortira certainement pas en 1935, car il est de réalisation très délicate.

- Au sujet des obus Brandt qui font l'objet de la 3ème question, je serai comme à l'ordinaire très loyal envers la Commission. Si, en effet, on a pu constater qu'il y avait dans les Parcs d'artillerie des quantités importantes d'obus Brandt non chargés c'est que nous avons voulu sauver, à un moment donné, les usines Brandt, compromises par des promesses qui ne furent pas tenues, de la Pologne et de la Roumanie. Or, M. BRANDT que j'ai beaucoup connu et très apprécié quand j'étais Inspecteur général de l'artillerie est un homme de génie qui nous a rendu de grands services. Nous avons tout intérêt à ménager son avenir.

M. HENRI BERENGER.-- Pourquoi la Pologne et la Roumanie n'ont elles pas tenu leurs promesses ?

M. LE MINISTRE.-- Par manque d'argent. C'est ainsi que récemment nous avons prêté 200 matériels de 75 avec 200 coups par pièce à la Roumanie.

M. HENRI BERENGER.-- Y a-t-il un service financier au Ministère de la Guerre ?

M. LE MINISTRE.-- Oui, Monsieur l'Ambassadeur, mais en réalité toutes les décisions appartiennent aux Affaires Etrangères et aux Finances.

M. HENRY BERENGER.-- Il serait préférable que les trois Ministères pussent s'entendre. Comment cette cession de matériel a-t-elle été réglée au point de vue financier ?

M. LE MINISTRE......

- 6 -

M. LE MINISTRE. -- Nous n'avons pas vendu ces canons, nous les avons prêtés.

M. LE PRESIDENT. -- Je ne comprends pas très bien cette opération.

M. LE MINISTRE. -- M. le Président, je ne puis vous fournir d'explications financières à ce sujet, et ne puis que vous répéter ce que je viens de vous dire, à savoir que nous avons fait un prêt et non une cession de matériels.

M. LE PRESIDENT. -- Je trouve, Monsieur le Ministre, que nous entrons ainsi dans une voie dangereuse. Vous n'avez pas le droit de faire ces prêts. Une loi était nécessaire.

M. GUY de WENDEL. -- Brandt a eu tort d'espérer. Mais je tiens à appeler votre attention, M. le Ministre, sur la question de l'exportation des armes. Les formalités qu'elle nécessite sont appliquées avec beaucoup de rigueur en France et demandent beaucoup de temps. Pendant cette période, toujours très longue, je le répète, allemands et anglais livrent et avec moins de respect des conventions internationales.

M. LE PRESIDENT. -- En somme, de cet exposé je retiens deux choses :

1°/ Si vous avez beaucoup d'obus Brandt vides, c'est que vous avez voulu sauver cette firme;

2°/ Vous avez fait des prêts en matériels à la Roumanie. Cette dernière question nous intéresse plus spécialement, en tant que membres de la Commission des Finances. Mais elle relève de la responsabilité du Président du Conseil.

Sans préjuger de ce que nous déciderons, je demande qu'on apporte la plus grande circonspection au sujet des prêts effectués.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.

- 7 -

M. LE GENERAL HIRSCHAUER soulève à nouveau la question des obus à gaz et demande si, oui ou non, nous avons des usines en mesure de fabriquer des toxiques.

MM. LE GENERAL MESSIMY, TISSIER, GENERAL BOURGEOIS, LANCIEN prennent part à la discussion qui s'instaure à ce sujet. Tous les membres de la Commission insistent pour que l'on soit en mesure de répondre à une attaque ennemie par gaz et sont unanimes à réclamer une utilisation plus efficace des savants chimistes isolés qui étudient les corps susceptibles, par de légers déplacements de leur constitution atomistique, de donner naissance à des gaz nouveaux. L'usine de Sorgues en particulier doit être équipée en vue d'un démarrage immédiat.

M. LE PRESIDENT résume cette très intéressante discussion en demandant :

- a/ que l'on recherche des produits toxiques de qualité;
- b/ que le démarrage de nos fabrications de toxiques soit immédiat et prie le Ministre de bien vouloir accéder à ce programme.

M. LE MINISTRE. --Après avoir promis de donner les ordres nécessaires à ce sujet, en arrive à la question de la motorisation de l'infanterie.

En premier lieu, il rappelle que nous aurons en Avril prochain 4 divisions d'Infanterie, 6 divisions de cavalerie et 3 organes de corps d'armée, entièrement motorisés. Puis il indique où en est la question des chenillettes destinées à ravitailler l'infanterie du combat, enfin, il termine en assurant que nous avons en réserve les carburants nécessaires pour cinq mois de guerre.

M. LE PRESIDENT,

- 8 -

M. LE PRESIDENT. -- C'est un magnifique résultat.

M. HENRY BERENGER. -- Oui, Monsieur le Président, et qu'il convient de souligner. Nous avions 700.000 tonnes en 1919, nous en avons plus de 2 millions à l'heure actuelle.

M. LE MINISTRE. -- La dernière question que vous avez bien voulu me poser se rapporte aux masques A.R.S. Nous avons eu, en effet, de très gros déboires avec les soupapes de caoutchouc qui étaient à changer tous les six mois. Nous avons obtenu d'un nouveau fabricant une garantie de cinq ans, et les remplacements nécessaires sont presque totalement effectués.

Nous nous heurtons maintenant à d'autres difficultés qui résultent de l'adoption d'un bidon filtreur, indispensable parce que le poids de la cartouche, que l'on fixait autrefois au masque, augmente à chaque découverte de gaz nouveau. La traction qu'elle exerce sur le masque arrivera à le faire tomber. Nous avons donc relié directement le masque au bidon par un tuyau de caoutchouc. Cette transformation est en cours et je puis vous dire qu'au mois d'Avril nous serons, en toutes choses, dans d'excellentes conditions pour nous protéger.

M. LE PRESIDENT. -- Nous ne pouvons que vous remercier M. le Ministre des renseignements très intéressants que vous nous avez donnés, et constater avec grand plaisir, les progrès considérables qui ont été réalisés.

M. HENRY BERENGER. -- M. le Président avant de lever cette séance, je voudrais poser une dernière question à M. le Ministre de la Guerre. Question qui a été soulevée lors d'une des dernières séances de la Commission.

On

- 9 -

On nous a signalé que des stocks très importants de cuivre se trouvaient en Belgique. On a envisagé leur achat. Qu'a-t-on fait à ce sujet ?

M. LE MINISTRE. -- Rien encore. J'en ai parlé récemment à M. le Ministre des Finances en lui posant la question suivante : Les réserves qui existent à la Banque de France doivent-elles être nécessairement en or ? J'envisagerais en effet d'acheter les stocks de cuivre qui existent en Belgique, de les payer en or, et de garder le cuivre en contre-partie.

M. LE PRESIDENT. -- A priori, je ne suis pas opposé à cette solution.

M. LE MINISTRE. -- Je suis particulièrement heureux, M. le Président, de constater que vous ne désapprouvez pas, a priori, mon idée.

M. LE PRESIDENT. -- Nous pourrions aussi prendre une option, mais c'est une question qui demande une étude approfondie.

M. LE GENERAL MESSIMY. -- Combien nous faudrait-il pour constituer, dans ces conditions, les stocks nécessaires à la défense nationale ?

M. LE MINISTRE. -- Environ 1 milliard pour tous les métaux.

M. LE PRESIDENT. -- Il faut aussi tenir compte des fluctuations du métal.

M. LE MINISTRE. -- Au prix où est le cuivre, il me semble qu'on ne risque pas grand chose !

Comme il est 17 heures 30 et que M. le Ministre de l'Air est convoqué pour 17 heures, M. le Président après avoir à nouveau remercié M. le Ministre de la Guerre, le reconduit et prie M. le Ministre de l'Air de bien vouloir venir devant la Commission.

AUDITION de M. le MINISTRE DE L'AIR

M. le MINISTRE de l'AIR, après avoir pris connaissance du questionnaire établi, traite en premier lieu des résultats de la politique suivie par son département à l'égard des constructeurs.

M. le MINISTRE : - Le choix du matériel nouveau que nous devions mettre en service résultait du plan de 1934 qui prévoyait une flotte aérienne réduite en nombre mais beaucoup plus moderne.

Nous avions, fin 1934, 4,500 avions représentant des modèles éprouvés mais nettement surclassés. Notre but a été, de créer pour fin 1935, une aviation de chasse et de bombardement capable de se mesurer avec n'importe quelle aviation étrangère de première ligne. Pour arriver à ce résultat, nos constructeurs se sont livrés à une véritable course aux essais et notre retard de mise en service, qui était de cinq ans en 1933, n'est plus aujourd'hui que de un^{an}/1/2. Nous l'aurons complètement rattrapé au début de 1936.

Je tiens à souligner également, à ce sujet que, avant de passer des commandes définitives, nous avons voulu voir manœuvrer les appareils en escadrilles. Pour certains modèles nous avons été déçus et cette déception résulte, en grande partie, de la substitution aux moteurs ordinaires de moteurs à compression qui ont l'inconvénient grave de réduire la stabilité de l'avion.

Quoi qu'il en soit, au 1er Mars 1935, nous aurons :

22 Avions Biplace Mureaux
29 " Bloch 200
20 Dewoitine 500 de chasse

soit au total 77 appareils modernes sur un total de 477 que nous

avons *****

- 2 -

avons promis d'avoir en fin d'année.

M. le PRÉSIDENT .- Ces avions Mureaux, Blochs, Dewoitine, sont-ils comparables à ce qu'il y a de mieux actuellement à l'étranger ?

M. le MINISTRE.- Oui, Monsieur le Président.

Fin 1935, nous aurons nos 477 avions, c'est-à-dire la moitié de ce qui est nécessaire pour la rénovation de notre armée de l'air de défense active, autrement dit d'aviation offensive. Cette force neuve et vraiment efficace sera toute en première ligne. Nous n'aurons rien derrière, sinon évidemment nos vieux appareils.

Fin 1936, notre flotte de 1ère ligne sera au complet ; Il nous manquera encore nos réserves de matériel, mais en l'état actuel de notre fabrication, cette question n'a plus la même importance. Nos avions de chasse feront alors aisément 450 kilomètres à l'heure . Nos bombardiers légers 320 à 350 kilomètres. Nos avions de représailles , capables d'apporter une tonne d'explosifs à 1.200 kilomètres , de 300 à 320 kilomètres.

Tel sera l'état de notre aviation offensive en Décembre 1935.

Au sujet des achats que j'avais un instant envisagés en Amérique, je dois vous apporter certaines précisions.

Le Martine qui avait retenu de façon toute particulière l'attention des services du Ministère de l'Air est, comme je vous l'ai déjà indiqué, un avion qui est de bombardement donc de représailles. Compte tenu des progrès que nous aurons réalisés en fin d'année, il ne représente qu'un gain de vitesse de 20 à 25 kilomètres . Or, il a un armement inférieur et on ne peut aller en marche de l'avant à l'arrière.

M. le MINISTRE.....

- 3 -

M. le MINISTRE montre à la Commission un plan de l'appareil MARTINE en fournissant quelques indications techniques.

M. le PRESIDENT.-- Si mes souvenirs sont exacts, il me semble que vous nous aviez cependant indiqué que l'aviation américaine avait des modèles bien supérieurs aux nôtres.

M. le MINISTRE.-- C'est encore vrai, Monsieur le Président. Mais, dans ses avions l'Amérique a tout sacrifié à des records, généralement de confort et de vitesse. N'y ayant pratiquement rien à craindre d'une autre aviation, elle a pu négliger l'armement de ses appareils.

M. LE PRESIDENT.-- Laissons donc l'Amérique et venons-en à l'Allemagne. Sait-on la valeur de son aviation ?

M. le MINISTRE.-- Ses appareils sont nettement inférieurs à nos nouveaux appareils, mais très supérieurs aux 4.000 que nous avons encore en service. L'important d'ailleurs est moins le nombre que la qualité.

M. FARJON.-- Qu'apporterait l'Angleterre en cas de conflit ?

M. LE MINISTRE.-- 800 appareils modernes, mais dont aucun n'est de représailles. L'aviation anglaise est uniquement défensive.

M. LE PRESIDENT.-- Ainsi donc à la fin de l'année, nous aurons 500 avions nouveaux qui constitueront la moitié de l'armée de l'air rénovée et à la fin de l'année prochaine 1.000 appareils exactement 1.010 avez-vous dit, qui nous donneront une armée de première ligne très puissante.

Continuons cet exposé, fort intéressant et fort encourageant, j'en conviens, et dites-nous, s'il vous plaît, pourquoi
VOUS *****

- 4 -

vous voulez acheter trois avions Martine.

M. LE MINISTRE. - C'est que ce modèle, si nous n'en avons plus besoin en tant que prototype général est intéressant à certains points de vue. C'est ainsi qu'il va peut-être nous livrer le secret des ailes basses que nos constructeurs n'ont pu mettre au point.

M. LE PRESIDENT. - Ces avions que vous montrerez évidemment à vos constructeurs, vont donc leur servir de modèle pour certaines études spéciales.

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Président, comme toute nous prenons exemple sur la Maison Renault qui achète un ou plusieurs exemplaires de toutes les nouvelles automobiles qui naissent dans le monde et les abandonne à ses ingénieurs.

M. LE PRESIDENT. - Puisque vous nous indiquez, sous votre responsabilité, les raisons qui ont motivé vos décisions, nous les acceptons, mais vos constructeurs s'adaptent-ils à ce programme.

M. LE MINISTRE. - Alors, avec l'autorisation du Président, la parole à M. DUMANOIS, Commissaire du Gouvernement; et ce dernier fournit à la Commission des renseignements détaillées quant au fonctionnement des services des marchés et de la statistique qui dirigent les constructeurs et contrôlent les achats. Exposé qui motive la question suivante :

M. LE PRESIDENT. - Expliquez-nous alors comment avec tous ces constructeurs qui ne demandent qu'à travailler et qui obéissent à vos suggestions nous étions si en retard ?

M. LE MINISTRE. - C'est la faute de toute le monde, des services du Ministère

- 5 -

Ministère qui ne se montraient pas assez exigeants, des constructeurs qui aimait mieux céder à des matériels bien au point que de se livrer à des études qui comportent toujours des risques; enfin, et aussi, de la conception du rôle de l'aviation qui devait surtout avoir une mission de coopération avec l'armée de terre et non engager une lutte directe avec l'aviation ennemie.

M. LE GENERAL MESSIMY.— Il ne faut pas oublier d'ailleurs que notre aviation nous a rendu de grands services au Maroc et que les appareils étaient excellents.

M. LE PRESIDENT.— Tout à fait d'accord avec vous, mais il n'en reste pas moins que nous nous sommes laissé distancer et qu'il y a à la base une erreur de conception dans l'utilisation de notre armée de l'air.

M. HENRY BERENGER.— On explique aujourd'hui notre retard, mais il n'en reste pas moins que les autres nations ont eu une conception différente de la nôtre, que nous n'avons pas réagi en temps utile, ce qui indique une certaine apathie chez ceux qui devaient agir.

M. LE PRESIDENT.— Apathie qui n'en a pas moins entraîné des sacrifices considérables puisque nous avons dépensé le double de l'Italie et le triple de l'Angleterre.

M. LE MINISTRE.— Je m'excuse, Monsieur le Président, de revenir sur ce que je disais il y a un instant, mais le Général BAUDE a bloqué tous ses efforts sur l'aviation de bombardement; l'Angleterre sur la chasse et l'Amérique, n'a pratiquement rien à craindre, sinon une attaque, bien incessante, menée sur le

front *****

- 6 -

sur l'aviation si recommandable
front du pacifique. Chez nous, il faut une aviation de coopération , une aviation de bombardement et une aviation qui puisse mener un combat aérien. La solution idéale est vraiment difficile à trouver.

M. LE PRESIDENT. - J'en conviens , mais l'observation de M. BERENGER n'en garde pas moins sa valeur.

Ainsi donc vous avez établi , sous votre responsabilité, un ~~plan~~ de rénovation complet de notre armée de l'air. Nous constatons ~~des~~ résultats numériques atteints ainsi que les qualités des appareils commandés, mais avant de lever la séance en vous remerciant des renseignements très précis que vous venez de nous donner, je tiens à bien souligner que nous faisons un effort exceptionnel, mais qu'il faut qu'avec les crédits normaux prévus à notre budget, vous puissiez ensuite entretenir et remplacer vos appareils. Il ne faut pas oublier en effet que cette année notre déficit ne sera pas de 5 milliards comme on le dit, mais bien de 15 milliards.

M. LE MINISTRE. ayant répondu affirmativement à cette question la séance est levée à 18 heures 25.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE
de la DEFENSE NATIONALE :

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE

DES DEPENSES ENGAGEES POUR LA DEFENSE

NATIONALE.

Séance du 20 Novembre 1934.-

PRESENTS : M.M. Le PRÉSIDENT CAILLAUX.

Le Général MESSIMY.

FARJON.

LANCIEN.

DE LA GRANGE.

LE Général HIRSCHAUER.

TISSIER.

EMILE SARI.

HENRY BERANGER.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Général MAURIN d'avoir bien voulu venir lui-même devant la Commission de Contrôle et rappelle au Ministre que le Sénat n'a jamais marchandé les crédits à accorder pour la D^efense Nationale, demandant simplement que les sommes considérables mises à la disposition de son Département soient judicieusement employées.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE après avoir dit combien il était sensible à cet accueil et après avoir pris connaissance des questions qui intéressent la Commission, traite en premier lieu de l'armement de l'Allemagne.

On.....

- 2 -

On peut dire que l'Allemagne entière est sous les armes car en dehors des troupes régulièrement encasernées il y a les divisions brunes et les camps de travailleurs. Il nous est difficile d'en chiffrer exactement le nombre car nous sommes moins bien renseignés qu'avant la guerre.

M. LE PRÉSIDENT.— Pourquoi ?

M. LE MINISTRE.— Cela tient à la mystique nouvelle qui sévit Outre-Rhin. On ne laisse plus approcher nos agents de renseignements et ceux qui travaillent pour la défense nationale en Allemagne sont choisis.

M. LE GÉNÉRAL MESSIMY.— Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de communistes dans les arsenaux allemands.

M. LE MINISTRE.— Je ne puis hélas en dire autant de notre personnel.

M. LE PRÉSIDENT.— Mais en admettant que le chiffre de 2 millions d'hommes immédiatement mobilisables comme l'ont annoncé certains journaux soit exact il ne faut pas oublier que la situation économique de l'Allemagne est déplorable.

M. LE MINISTRE.— On le dit M. le Président, mais j'en suis moins certain. Quoi qu'il en soit à la fin de l'année 1936, les Allemands auront terminé l'équipement et l'armement de leur armée.

M. LE PRÉSIDENT.— Ce qui est aussi inquiétant c'est le mystique de ces troupes.

M. LE MINISTRE.— Oui, M. le Président et plus qu'on ne le pense en France.

M. HENRY BERANGER.— Dans cet amas d'hommes que l'on prétend ne pas être tous des militaires, il convient de remarquer, cependant que tous s'entraînent à la marche et que l'immense majorité est apte à faire immédiatement campagne.

M. EMILE SARI.-----

- 3 -

M. EMILE SARL. - L'Allemagne possède-t-elle des chars de combat ?

M. LE GENERAL DOUMENC. - Nous n'avons aucun renseignement sur ces chars. Nous connaissons simplement les endroits où ils sont fabriqués et ceux où ils doivent aller.

M. FARJON. - Leur matériel nouveau d'artillerie est-il qualitatif ou quantitatif ?

M. LE GENERAL MESSIMY. - Ils fabriquent 250 à 300 canons par mois.

M. LE GENERAL DOUMENC. - Je puis préciser que les dépenses budgétaires engagées par l'Allemagne sont largement supérieures aux nôtres. Nos voisins veulent rattraper le temps perdu, compléter leurs stocks et pouvoir armer 60 puis 100 divisions.

M. LE GENERAL MESSIMY. - Et l'entraînement commence dans les écoles. Dans les lycées, on pratique le lancement des grenades. Il faut enfin nous décider à recompléter nos approvisionnements.

M. LE MINISTRE. - Je vais établir, en fonction de nos possibilités de fabrication, un programme d'ensemble. Je verrai nos industriels et ne commanderai qu'à bon escient. Mais, le plus urgent me paraît être le char d'assaut. Nous avons bien les Renault de la guerre, mais ils sont périmés, les grands chars de bataille sont lourds et coûtent très cher. Ce que je recherche, c'est le petit char léger d'infanterie. Il faut bien se mettre dans l'idée que l'infanterie française n'attaquera plus si elle n'est pas accompagnée. Notre puissance offensive est donc fonction des chars qui seront en service. Nous nous sommes ruinés, pendant la dernière guerre, avec les munitions. Le char doit aller porter le coup au but et.....

- 4 -

et éviter ainsi un bombardement prolongé. Le problème à résoudre est donc de trouver un char qui soit léger, bien armé, et pourvu d'un blindage suffisant.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. -- Mais les Allemands auront des tanks eux aussi ?

M. LE MINISTRE. -- Nous leur opposerons nos canons de 37, de 25 et de 45.

M. LE PRESIDENT. -- Sont-ils au point ?

M. LE MINISTRE. -- Le 37 est un peu vieux, le 25 est admirable, il commence à sortir. Quant au 45, il va être mis en fabrication.

M. LE PRESIDENT. -- Avez-vous un stock de matières premières suffisant ?

M. LE MINISTRE. -- Nous avons nos stocks de démarrage au complet. Nous ne pouvons faire davantage sans demander des sacrifices financiers que le pays ne pourrait peut-être pas supporter ou supporterait difficilement.

M. LE PRESIDENT. -- Je suis tout à fait de votre avis, mais n'oubliez pas M. le Ministre, que nous n'avons jamais refusé les crédits indispensables à la Défense Nationale.

M. LE MINISTRE. -- C'est parce que je le sais, M. le Président que je ne demande que ce que je crois indispensable.

M. LE GENERAL -- Avez-vous pensé aux munitions nécessaires à l'aviation ?

M. LE MINISTRE. -- Nous faisons un gros effort en ce sens. J'ai donné les ordres nécessaires à ce sujet, et à la fin de l'année prochaine, nous serons en mesure de livrer à l'aviation ce dont elle a besoin.

M. LE PRESIDENT. -- Nous vous remercions, M. le Ministre, des renseignements que vous venez de nous donner et vous avez justifié, par avance, la confiance que nous avions en vous.

La Séance levée à 17 heures et reprise à 17 h.15.

- 5 -

pour l'Audition du Ministre de l'Air.

M. LE PRESIDENT. -- Ce qui nous inquiète le plus M. le Ministre, c'est l'effort que font les Allemands pour développer leur aviation et nous serions heureux d'avoir des renseignements précis, si cela vous est possible, à ce sujet.

M. LE MINISTRE. -- Le Plan Allemand est le suivant : Avoir en Décembre 1935 900 avions et en Décembre 1936 1.400 avions, mais il est susceptible de modifications. C'est ainsi que je viens d'apprendre que toutes les usines d'aviation ont doublé ou triplé leurs effectifs et que trois équipes y mènent un travail ininterrompu. Dans ce cas les chiffres que je viens de vous indiquer et qui étaient vrais il y a deux mois, sont inférieurs à la réalité.

M. LE PRESIDENT. -- Mais où prennent-ils l'argent ?

M. LE MINISTRE. -- Ils travaillent sur eux mêmes et font un gros effort sur le Haeschel 70 de chasse qui soutient une vitesse de 300 Km à l'heure sur le Junker 52 et le Dornier 11. Dès janvier 1935, les Allemands auront des possibilités de bombardement très supérieures à nos moyens d'action.

M. LE MINISTRE rejette le programme qu'il compte réaliser : 1.010 avions en 1935 et 1.500 en 1936.

M. LE PRESIDENT. -- Et si nous avions une tension politique sérieuse ?

M. LE MINISTRE. -- Il faudrait mettre en route nos fabircations de guerre.

M. LE PRESIDENT. -- Faut-il le faire ?

M. LE MINISTRE. -- Je ne le crois pas et cela pour deux raisons. La Aère c'est que notre mobilisation industrielle n'est pas au point., la deuxième c'est que l'espect extérieur n'est pas aussi grave qu'on se plaît à le dire dans certaine presse.

Mais.....

- 6 -

Mais je n'en ai pas moins activé le plus possible la livraison de ces commandes et j'ai préparé une mobilisation industrielle qui sera en mesure de fonctionner dès le début de l'année prochaine.

M. LE PRESIDENT. - Je ne crois pas à un conflit au début de l'année, bien que je n'ai aucune confiance en M. Hitler. Je pense surtout au début de 1936 !

M. LE MINISTRE. - J'ai joué sur les 2/3 de mon programme réalisée en 1935-1936. Le 1/3 restant en 1937.

M. LE PRESIDENT. - Il ne faut jamais s'affoler, mais il convient d'être prudent. Comment se fait-il d'ailleurs que nous ne puissions utiliser l'aviation de nos amis ?

M. LE MINISTRE. - C'est que chaque pays à son aviation et que cette aviation est créée en fonction de ses besoins. Une est offensive, l'autre est de bombardement. La troisième sera d'accompagnement. D'ailleurs il faut compter un an et demi avant de pouvoir faire en série un prototype acheté à l'étranger.

M. LE PRESIDENT. - Alors achetez à l'étranger ?

M. LE MINISTRE. - Je ne le puis car c'est la ruine de l'industrie française et la mort de toute initiative.

M. LE PRESIDENT. - On ne vous demande pas de réanimer l'industrie française, mais de la stimuler, de l'obliger à produire.

M. DE LA GRANGE. - Les constructeurs sont paresseux.

M. LE MINISTRE affirme que sa bonne volonté et sa volonté ne sauraient être mises en doute. Il demande deux ans et "si dans deux ans l'industrie aérienne française n'a pas progressé alors je vous demanderai l'autorisation de m'adresser à l'industrie étrangère".

M. PRESIDENT. - Je reconnaît que vos prédécesseurs n'ont pas fait de gros efforts mais est-ce une raison pour continuer leurs errements ? Les Parlementaires, aussi, ont une lourde responsabilité.....

- 7 -

lité et si nous continuons comme nous avons fait jusqu'ici nous ne pourrons jamais avoir la maîtrise de l'air.

M. LE PRESIDENT. -- Les délais demandés par nos constructeurs sont vraiment trop longs. Vous devez pouvoir arriver à des abattements de 50 %.

M. FARJON. craint que notre aviation n'ait pas, en temps utile, les bombes dont elle aura besoin.

M. LE MINISTRE. -- J'ai passé mes commandes à la Guerre. C'est à elle à me livrer ce dont j'ai besoin.

M. LE GENERAL MESSIMY. -- La Commission de l'Armée s'est, elle aussi, préoccupée des bombes toxiques et le Général directeur des fabrications nous a affirmé qu'il n'osait pas, en l'état actuel de l'opinion, se livrer à des approvisionnements successifs.

M. LE PRESIDENT. -- Cela est intolérable.

M. LE GENERAL MESSIMY. -- C'est une question qui relève du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT. -- En aucun cas nous ne devons être surpris. Que chacun prenne ses responsabilités et tout ira bien, mais là encore je relève un manque d'énergie que nous sommes tous à déplorer.

M. LE PRESIDENT. -- M. le Ministre nous vous remercions.

La Séance est levée à 18 heures 30. --

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES,
PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE
des DEPENSES ENGAGEES pour la DEFENSE NATIONALE

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE
DES DEPENSES ENGAGEES POUR LA
DEFENSE NATIONALE..-

La Sous-Commission de Contrôle des Dépenses Engagées pour la Défense Nationale s'est réunie le 10 Décembre 1934, sous la présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

PRESENTS : M.M. Le Président JOSEPH CAILLAUX,
ABEL GARDEY, Rapporteur Général,
Général MESSIMY,
FARJON,
Général HIRSCHAUER,
Emile SARI,
de WENDEL,
TISSIER.

M. LE PRESIDENT donne immédiatement la parole à M. le Général MESSIMY.

M. LE GENERAL MESSIMY.- J'ai été chargé par la Sous-Commission de Contrôle des Dépenses Engagées pour la Défense Nationale de mener une enquête en Afrique du Nord. Nous avons cru devoir, pour répondre au désir qui nous avait été exprimé par son Président, orienter cette mission vers une étude des conditions de mobilisation du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie.

Il n'est pas dans nos intentions d'exposer, dans le détail, les renseignements que nous avons pu recueillir sur place. Le rapport.....

- 2 -

rapport sur la mobilisation de l'Afrique du Nord que nous avons l'honneur de vous remettre comporte toutes les précisions nécessaires à ce sujet. Je me propose donc simplement de vous apporter certains détails sur des points qui vous paraîtraient particulièrement intéressants.

En 1914 l'effectif total de nos troupes était de 880.000.

Au 1^e Octobre 1932, il était de..... 472.000, tandis que l'effectif total diminuait ainsi de près de 50 %, par le fait des réductions apportées dans la Métropole, l'effectif des Troupes stationnées en Afrique du Nord est resté sensiblement constant depuis l'occupation du Maroc..... 147.000.

La proportion des troupes d'Afrique du Nord par rapport au total passait ainsi de 16 % en 1914 à 30 % en 1933.

Notons d'ailleurs que en 1914, aucune unité Nord-Africaine n'était stationnée en France. En 1933 deux divisions d'Infanterie d'Afrique et 2 brigades de spahis se trouvent en permanence sur le territoire métropolitain.

On perçoit donc aisément à l'aide de ces quelques chiffres, l'importance primordiale de nos trois possessions d'Afrique du Nord non seulement pour la défense des territoires propres du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, mais aussi quant à la contribution qu'elles apportent aux forces de la Métropole.

Le rôle de l'Afrique du Nord en temps de guerre sera double :

- Fournir à la défense de la Métropole une aide aussi efficace que possible.

- Défendre contre toute agression l'intégrité de son propre sol et surtout des parties vitales et des bases maritimes qu'il renferme.

En fonction de ce plan l'Afrique du Nord met sur pied :

-

- 3 -

Divisions pour l'Algérie.

Divisions pour le Maroc.

Je passe sur les modalités qui président à la mobilisation de ces divisions. Vous trouverez d'ailleurs des renseignements complémentaires dans le rapport que je viens de vous remettre et j'en arrive immédiatement au transport de ces troupes en France.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX. -- C'est en effet la question intéressante et j'espère que l'Etat-Major Général et le Gouvernement ont organisé ces transports.

M. LE GENERAL MESSIMY traite ensuite de la grande rocade ferrée qui, de la Tunisie au Maroc, permettra, dans quelques semaines, d'assurer le mouvement des troupes de l'Ouest à l'Est ou de BIZERTE à CASABLANCA.

Il ne peut guère s'agir, on le conçoit, d'utiliser en vue des transports maritimes à prévoir, les ports de Tunisie ou ceux de l'Algérie orientale (Bône, Philippeville, Bougie, par exemple) trop exposés.

C'est donc à ALGER et à ORAN d'une part, à CASABLANCA d'autre part que les unités seront embarquées.

Or l'effort de défense des côtes de l'Afrique du Nord a surtout porté jusqu'ici sur BIZERTE et TUNIS tandis qu'ALGER, ORAN et CASABLANCA ne sont pas défendus.

Dans l'ordre d'urgence, ORAN me semble devoir prendre le premier rang. Ce port, le plus occidental de l'Algérie, est en effet, après CASABLANCA, celui qui présente le plus de sécurité pour l'embarquement des troupes vers la Métropole, de plus, l'on y construit un réservoir à mazout souterrain d'une contenance de tonnes et les travaux seront vraisemblablement terminés.....

- 4 -

terminés fin 1937.

Or, actuellement, en dehors d'anciennes batteries périmées et de portée insuffisante, ORAN ne possède qu'une seule batterie moderne de 240 à CANASTEL dont la portée est de 17.500 m. et qui permet d'une cadence de tir de deux coups par pièce minute.

On a envisagé d'augmenter cette puissance défensive mais aucun crédit n'a été jusqu'à présent prévu pour passer à l'exécution.

Presque sur la même ligne nous placerons CASABLANCA, le plus important port de commerce du Maroc, qui constituerait une base d'opération navale de tout premier ordre capable d'interdire l'accès de Gibraltar à la Marine Italienne, mais il ne comporte actuellement aucune défense, sinon une batterie de 14 démodée et sans portée efficace au dessus de 8.000 m.

Un programme complet est à l'étude mais il est trop coûteux pour l'heure présente. On s'est momentanément contenté d'un programme plus modeste de 32 millions et qui envisage seulement la construction de Batteries à CASABLANCA.

1 Batterie de	portée,
1 Batterie de	portée,
1 Batterie de	portée.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX.— A-t-on prévu à CASABLANCA des réserves de mazout de l'importance de celles que vous venez de nous signaler à ORAN. ?

M. LE GENERAL MESSIMY.— La Marine a prévu la construction de tonnes de réservoirs à mazout, mais nous devons faire toutes réserves quant à leur emplacement. Ils sont en effet situés au lieu dit les Roches Noires, au Nord-Est de CASABLANCA, à 3 kilomètres environ de la côte; constitués à l'air libre, à proximité d'une usine qui serait un excellent point de repère, sans aucun intervalle entre eux, ils sont très vulnérables.

M. LE PRESIDENT CAILLAUX......

- 5 -

M. LE PRÉSIDENT CAILLAUX.- Cette question du carburant est en effet de toute première importance. Avez-vous pu, durant votre trop court séjour en Afrique du Nord, vous faire une idée précise à ce sujet ?

M. LE GÉNÉRAL MESSIMY.- Le Département de la Guerre, en ce qui concerne les approvisionnements en essence auto avait fixé un contingentement tel que l'ensemble constitue un approvisionnement moyen de 4 mois pour tout le corps d'occupation.

Au Maroc l'approvisionnement fixé est largement atteint; en Algérie et en Tunisie, les stocks existants couvrent largement les besoins militaires prévus mais dans toute l'Afrique du Nord, les réservoirs sont installés à proximité de la côte, c'est-à-dire leur vulnérabilité. Il nous paraît donc indispensable que des dispositions nouvelles soient prises pour créer le plus tôt possible les dépôts effectifs d'essence proprement dits à l'intérieur du pays.

M. LE PRÉSIDENT CAILLAUX.- Ainsi donc, il ressort nettement de votre exposé que la grave difficulté sera le transport de nos troupes en France. A-t-on envisagé leur passe en Espagne?

M. LE GÉNÉRAL MESSIMY.- Ce serait la véritable solution.

M. LE PRÉSIDENT CAILLAUX.- Si on a rien fait à ce sujet. Il faut immédiatement entreprendre les pourparlers nécessaires. Il faut que nous ayions l'Espagne et l'Italie avec nous et pour faire cette politique, aux vastes horizons, il faut les sacrifices nécessaires.

Une longue discussion sur les possibilités de construction de tunnel devant relier Gibraltar à Tanger s'établit entre les membres de la Sous-Commission et M. le Président CAILLAUX signale tout l'intérêt qu'aurait cette construction que M. le Général MESSIMY chiffre à plus d'un milliard de dépenses.

M. LE GÉNÉRAL MESSIMY reprenant son exposé traite ensuite

la

- 6 -

la question des Forces aériennes. Il demande qu'un effort très sérieux soit fait par le Ministère de l'Air pour constituer dès le temps de paix les approvisionnements d'essence indispensables à la mobilisation.

(En ce qui concerne le matériel et les approvisionnements divers, nous avons constaté, ajoute le Général MESSIMY que si, dans l'ensemble, les nécessaires immédiats étaient réalisés, les approvisionnements de réserve générale, indispensables pour mener une campagne dans un pays dénué de toute ressource industrielle, faisaient en partie défaut.

C'est que le problème à résoudre s'est considérablement modifié. L'organisation réalisée répondait aux besoins de corps expéditionnaires qui avaient leurs bases dans les ports de débarquement et faisaient face à l'intérieur du pays, qu'ils tenaient avec une multitude de postes et de détachements. Leurs approvisionnements étaient entreposés sur la côte, c'est-à-dire en lieu sûr.

La menace possible d'un ennemi européen a complètement changé l'aspect du problème militaire. À l'heure actuelle c'est l'intérieur qui est relativement sûr et la côte menacée.

Il en résulte que l'équipement militaire de l'Afrique du Nord et, notamment, sa dotation en surfaces couvertes, est insuffisante. On envisage l'établissement de quatre stations magasins sur le territoire Nord-africains, l'une à Meknès, trois en Algérie, Sidi-Bel-Abbes, Blidah, le Kroust, une en Tunisie à Medjez et Bab.

Mais ce programme établi avant le début des difficultés financières ne saurait être réalisé avant plusieurs années.

Par contre les matériels et approvisionnements de mobilisation.....

bilisation c'est-à-dire ceux qui doivent être emportés par les Corps mis sur pied de guerre sont au complet. En ce qui concerne la réserve générale les déficits portent surtout sur le matériel collectif et individuel contre les gaz, les harnachements d'artillerie, les bâts d'équipage, le matériel d'optique et de typographie.

Les approvisionnements de munitions, par rapport au stock théorique de 4 mois de consommation fixe, c'est-à-dire;

pour une pièce de 65 de montagne	coups
- - - 75 - -
- - - 155 C - -
- - - 105 L - -

présentent les déficits que nous indiquons ci-dessous sous forme d'un pourcentage.

<u>Artillerie</u>	Calibre de 65 m/m	déficit de
-	75 m/m	-
-	75 anti-aérien	-
-	75 de montagne	-
-	90 m/m	-
-	105	-
-	120 /	-
-	155 C	-

<u>Infanterie</u>	Calibre 7,5	déficit de
-	8 m/m par fusil	-
-	8 m/m par mitrailleur ..	-

M. LE PRESIDENT CAILLAUX fait remarquer que ces déficits paraissent très importants et demande si les quantités manquantes en Afrique du Nord sont prévues dans les réserves de guerre de la métropole.

M. LE GENERAL MESSIMY.-- Ces quantités sont stockées en
en

- 8 -

en France et leur transfert en Afrique du Nord est prévub en tension politique.

Sur une demande de M. REGNIER, Rapporteur Général, une longue discussion se produit sur le recrutement des indigènes algériens et tunisiens et sur la valeur militaire de ces contingents.

M. LE PRÉSIDENT CAILLAUX. — Après avoir vivement félicité M. le Général MESSIMY sur son rapport admirablement documenté résume l'exposé fait en précisant que les points suivants doivent, à son avis, être signalés à l'attention du Gouvernement.

a/ Nécessité d'assurer le transport des divisions Nord-africaines à rapatrier en France.

b/ Les dépôts de combustibles liquides doivent être complétés et transportés à l'intérieur du pays.

c/ Au point de vue aviation, il est imprudent de compter de façon absolue sur les apports de la Métropole. L'approvisionnement en essence et en bombes doit être complété sans retard afin de permettre à l'aviation d'Afrique du Nord de remplir son rôle à la mobilisation.

d/ Obligation pour le Gouvernement de fixer la côte part de dépenses à engager par les Départements de la Guerre et de la Marine pour la mise en état de défense des ports d'Oran et de Casablanca.

e/ Amélioration rapide de la grande rocade, Casablanca-Tunis, qui permet d'assurer un embarquement ou une concentration en Tunisie.

En manière de conclusion à son exposé, M. le Général MESSIMY précise aux membres de la Sous-Commission de Contrôle la situation de la dissidence au 1er Juin 1933.

M. le PRÉSIDENT CAILLAUX remercie M. le Général MESSIMY.....

- 9 -

MESSIMY , au nom de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale , de l'exposé documenté, substantiel et brillant qu'il vient de faire.

La Séance est levée à 18 Heures 30.

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES,
PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE DES DEFENSES ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE :

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEPENSES ENGAGEES
POUR LA DEFENSE NATIONALE

La Sous-Commission de Contrôle des Dépenses Engagées pour la Défense Nationale s'est réunie le 30 Avril 1935 sous la Présidence de M. JOSEPH CAILLAUX.

Présents : MM. le PRESIDENT JOSEPH CAILLAUX, ABEL GARDEY,
Rapporteur Général, GENERAL BOURGEOIS,
FARJON, Général HIRSCHAUER, de LA GRANGE,
TISSIER, de WENDEL.

M. LE PRESIDENT, après avoir déclaré la séance ouverte à 16 heures, donne immédiatement la parole à M. le Ministre de la Guerre, en le priant de bien vouloir répondre, de façon aussi "exacte" que possible, au questionnaire établi.

M. le MINISTRE de la GUERRE.- Je vais donc, suivant votre désir, Monsieur le Président, parler en premier lieu des matières premières nécessaires au démarrage de notre mobilisation industrielle.

Ces "nécessaires" ne sont pas calculés pour une période de quatre mois de consommation mais, d'une part, pour une période correspondant aux délais d'arrivée des matières importées et de démarrage de la production nationale; ce sont les stocks dits de démarrage;

d'autre part, en vue de parer, par la suite, aux aléas des importations ou de la production nationale, ce sont les stocks de sécurité. La constitution des stocks de démarrage a seule été prévue en première urgence et les crédits correspondants seront prochainement demandés au Parlement.

- 2 -

En ce qui concerne la métallurgie, les principaux déficits à combler représentent en valeur : 34 millions en acier à obus, 35 M. 2 en fonte hématite, 42 M. en minerais pour ferro-alliage, 47 M. en cuivre, 66 M. en étain, 13 M. 5 en plomb, 13 M. 7 en nickel (mattes). Le département de la Guerre demandera donc incessamment l'ouverture d'un crédit de 280 millions.

Au point de vue poudres et explosifs, la plupart des matières utilisées sont fournies dès le temps de paix, par l'industrie nationale. Il s'agit simplement d'en développer la capacité de production.

M. LE PRÉSIDENT.- Ces renseignements sont satisfaisants. Passons, si vous le voulez bien, à la deuxième question qui nous préoccupe davantage : celle des fortifications.

M. LE MINISTRE, à l'aide d'une carte de la région frontière, donne aux membres de la Sous-Commission toutes précisions sur les fortifications, leur armement et la mise en œuvre possible des moyens de défense. Exposé que M. le Président de la Commission résume :

Ainsi donc; Monsieur le Ministre, la garde de nos fortifications est actuellement assurée par les hommes de l'armée active, par des gardes mobiles et par les échelons de couverture des nouvelles divisions. Les hommes du contingent libéréâles sont cantonnés à proximité immédiate de ces éléments avancés et toutes les routes sont surveillées; soit par la Garde Mobile, soit par l'Infanterie. Enfin toutes ces troupes coopèrent avec le Génie à la construction d'obstacles anti-chars.

M. LE MINISTRE.- Votre résumé, Monsieur le Président, est l'image exacte du dispositif réalisé.

M. de LA GRANGE....

- 3 -

M. de LA GRANGE .- Les gros ouvrages sont-ils terminés et en mesure de remplir leur mission d'arrêt ?

M. LE MINISTRE.- Ils sont gardés , armés et prêts à entrer en action.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Votre dispositif est collé à la frontière. C'est bien, mais n'oubliez-pas que le réseau routier allemand a été très développé tant en Sarre qu'en Rhénanie et que l'attaque allemande sera une attaque brusquée. Nous sommes en période de tension politique. Etes-vous en mesure de faire face au danger possible ?

M. LE MINISTRE.- Les effectifs disponibles sont en place et nos fortifications sont, en grande majorité, au point.

M. de WENDEL.- La vie de nos régions n'est pas gaie. Il faut penser à la vie des hommes mariés qui occupent ces fortifications, à l'instruction de leurs enfants: organiser des liaisons avec les villes de l'arrière, une relève normale, etc..

M. LE MINISTRE.- C'est exactement le programme en voie de réalisation.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- Il faut également que les frontaliers connaissent les secteurs à occuper, les emplacements à défendre, les machines à employer et qu'ils soient armés et habillés.

M. LE PRESIDENT.- Cette question est particulièrement opportune.

M. LE MINISTRE.- C'est fait.

M. FARJON.- Avez-vous songé à organiser la frontière face à la Suisse ?

M. LE MINISTRE.- Nous y avons songé, mais rien n'est fait encore.

M. LE PRESIDENT.- Les renseignements que vous venez de nous

- 4 -

nous sur la garde de notre frontière sont rassurants. Passons, si vous le voulez bien, à la troisième question; celle de la défense aérienne du territoire.

M. LE MINISTRE.- Si vous voulez une explications détaillée, Monsieur le Président, il vous faudra entendre M. le Général DUCHESNE, mais je puis, en quelques mots, vous la résumer. Les mesures de défense passive incombent au Ministère de l'Intérieur. Elles sont en voie de réalisation et vous savez à quelle opposition on s'est heurté à ce sujet.

Celles de sûreté générale, dont la guerre doit se préoccupier, comprennent le service de guet et celui des transmissions. Le service de guet est assuré par nos postes frontières. Douaniers et Garde-Républicains mobiles. Celui des transmissions a fonctionné au début de 1935. Il n'a pas donné le résultat espéré.

M. de LA GRANGE.- On peut même préciser qu'il a été si défectueux que lors des dernières manœuvres aériennes, des avions de chasse ont été surpris, à terre, au Bourget. Des éléments de renseignements avancés existent cependant à la frontière.

M. LE MINISTRE.- Nous avons en effet des postes de T.S.F. en première ligne.

M. TISSIER.- Si ce sont les douaniers qui les manoeuvrent; et M. TISSIER donne des renseignements et des précisions si défavorables sur les douaniers, précisions d'ailleurs confirmées par M. de WENDEL, que M. le Président demande que les postes frontières de surveillance soient uniquement confiés à la Garde Républicaine mobile.

M. LE MINISTRE.- J'étudierai cette question mais je crains fort que nous manquions de spécialistes.

M. LE PRÉSIDENT.- J'admetts difficilement une pareille excuse, Monsieur le Ministre, et ne puis que vous répéter, au nom

de

- 5 -

de la Sous-Commission, ce que je disais il y a un instant. Si les douaniers sont suspects, confiez à la Garde la transmission des renseignements . Passons, si vous le voulez bien, à la quatrième question .

M. LE MINISTRE.- En ce qui concerne les obus toxiques nous avons spécialisé les usines de Rochefort, de Bourges, et de Sablais. Nos commandes seront satisfaites en fin d'année.

M. LE PRESIDENT.- Il y a donc un gros progrès de réalisé . Mais avez-vous fait quelque chose pour l'aviation ?

M. LE MINISTRE.- Rien encore.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER .- Avez-vous au moins les matières premières indispensables?

M. LE MINISTRE.- En partie. Mais il ne faut pas oublier que nous avons encore des stocks qui datent de la guerre.

M. de LA GRANGE.- L'hypérite s'est épaissie.

M. LE MINISTRE.- Elle n'en servira pas moins pour infecter le terrain. Quant aux autres corps ils ont mieux résisté. D'ailleurs nous venons de terminer l'usine de Sorgues.

M. LE PRESIDENT.- Est-elle en mesure de produire du jour au lendemain ?

M. LE MINISTRE.- Tout est prêt. Les approvisionnements sont même en place .

M. LE PRESIDENT.- Il faut faire une épreuve pour être certain que tout fonctionne .

M. LE MINISTRE.- C'est mon avis, mais si l'usine marche une heure après toute la presse le saura.

M. LE PRESIDENT.- On peut faire néanmoins une épreuve

- 6 -

épreuve de vérification, l'annoncer au besoin. Ce qu'il y a d'inadmissible, c'est qu'on ait une usine prête à marcher et que l'on ne sache pas si elle peut fonctionner normalement.

M. LE MINISTRE de la GUERRE promet d'étudier à nouveau cette question et d'en rendre compte à la Sous-Commission de Contrôle .

(La séance est suspendue à 17 heures 40 et reprise à 18 heures pour l'audition de M. le Ministre de l'Air, lequel doit répondre aux questions suivantes :)

1°/ - Quel est le nouveau programme arrêté en vue du renforcement de l'Armée de l'Air ?

2°/ - Quelles seront exactement, les possibilités de nos constructeurs au moment où ce programme sera mis en application ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR.-- Je n'ai pas encore arrêté le programme définitif de nos constructions. J'attends pour cela d'être allé en Italie. Il est vraisemblable, que nous arriverons à établir un pacte.

M. LE PRESIDENT.-- Lequel pacte aura pour base, je le suppose, une coopération assez étroite entre les deux Etats-Major.

M. LE MINISTRE.-- Oui, Monsieur le Président, et l'idéal serait de réaliser la même chose avec l'Angleterre.

M. TISSIER.-- Et la Russie.

M. LE MINISTRE.-- C'est une question de Gouvernement. En ce qui concerne notre programme, je compte arriver à avoir en fin d'année 1.010 avions nouveaux.

M. LE PRESIDENT.....

- 8 -

M. LE PRESIDENT.- Pourrez-vous le réaliser ? Vos constructeurs sont-ils décidés à travailler ?

M. LE MINISTRE.- Je ne vous cacherai pas Monsieur le Président que j'ai eu de gros déboires avec eux. C'est ainsi que la Maison Dewoitine devait me livrer des appareils le 15 Mai . Elle ne pourra tenir sa promesse car elle doit auparavant satisfaire à une commande passée par la Turquie. C'est elle qui nous mettra le plus en retard et nous ne pouvons avoir aucune confiance en elle.

M. LE PRESIDENT.- C'est inadmissible.

M. LE MINISTRE.- Seuls Potez et Henriot tiennent leurs engagements, mais ils ne sont pas organisés pour construire en série .

M. LE PRESIDENT.- Alors ?

M. LE MINISTRE.- J'ai pensé à utiliser la maison Renault, mais ses appareils n'auront pas le fini que l'en trouve chez les autres constructeurs. De plus, il veut de grosses commandes.

M. LE PRESIDENT.- La maison Renault a cependant fait ses preuves.

M. de LA GRANGE.- La Maison Renault fournira tout ce qu'on voudra et dans un temps minimum. Vous en êtes resté à un moteur "pièce d'horlogerie", le rodage se fera toujours.

Il faut construire en grande série, aller plus vite et plus loin et ne pas vous laisser arrêter par des questions de personnes.

M. LE PRESIDENT.- Vos constructeurs ne savent pas travailler. Ils manquent d'organisation et ne veulent pas fournir l'effort nécessaire pour s'adapter aux exigences actuelles.

M. LE MINISTRE.- Je suis entièrement d'accord avec vous M. le Président , mais je ne vois pas comment je pourrais faire et M. le Ministre , après avoir donné des détails copieux sur

les

- 8 -

les marchés, sur les constructeurs, sur les appareils, les difficultés de tous ordres qu'il rencontre, ne peut que répéter son impuissance.

M. LE PRESIDENT.- Il faudrait que je puisse m'appuyer sur une commission parlementaire.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des années que je réclame un Comité de Salut public pour cela et pour bien d'autres choses, d'ailleurs.

M. de LA GRANGE.- Et les Allemands sortent 300 appareils par mois !

M. LE PRESIDENT.- Nous ne pouvons rester dans cette situation. Et c'est en ma qualité de Président qui m'oblige à vous dire que vous devez en sortir. J'ai qualité pour vous dire aussi que nous ne tolèrerons pas plus longtemps une telle situation.

M. LE MINISTRE.- Je vais alors mettre en faillite un certain nombre de maisons. J'aurai des plaintes de tous les côtés. Les gens ne veulent pas se concentrer. C'est une crise d'autorité.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a que la question main-d'œuvre qui soit intéressante. Les constructeurs ne le sont pas. Mais ne pouvez-vous pas laisser une partie de ses crédits à Dewoitine et faire travailler Renault en série ?

M. LE MINISTRE.- C'est très difficile car il y a une question de brevet.

M. LE PRESIDENT.- Il est possible que ce soit difficile, mais il faut en sortir et je répète que les membres de la Sous-Commission sont loin d'être satisfaits des explications données.

M. LE MINISTRE.- La seule et vraie solution est de réaliser la concentration. Nous y serions arrivés si nous avions pu limiter nos commandes.

M. LE PRESIDENT.....

- 9 -

M. LE PRESIDENT.- Une maison unique travaillant en grande série ruinera les autres. Cela n'est égal. Ce qu'il faut, c'est travailler pour la Défense Nationale et travailler effectivement.

M. de LA GRANGE.- Cette Maison mettrait les autres au pas et cela leur ferait le plus grand bien. La question est tellement grave !...

D'ailleurs j'ai la certitude que dans les services du Ministère même, M. le Ministre se heurte à des oppositions qu'il ne veut ou qu'il ne peut vaincre. Oui Monsieur le Ministre, c'est à l'intérieur même de votre Ministère que règne une méthode déplorable . Je demande à M. le Président CAILLAUX de se renseigner, de prendre le balai et de nettoyer cette maison. Je m'excuse de ce langage , mais je tiens à dire ce que je pense en prenant mes responsabilités.

M. LE MINISTRE.- Question délicate. Il y a le corps des Ingénieurs , une hiérarchie et, évidemment, des personnalités qu'il convient de ménager.

M. de WENDEL .-- Appuie les observations de M. de LA GRANGE , convient que la situation est délicate, mais supplie le Ministre d'agir .

M. de LA GRANGE.- Moins vous aurez de monde autour de vous, mieux cela vaudra. Une longue discussion , à laquelle prennent part successivement M. le PRESIDENT, M. de LA GRANGE, M. de WENDEL, M. TISSIER , s'engage sur ce sujet.

M. le PRESIDENT CAILLAUX.- Nous vous avons écouté, Monsieur le Ministre, avec toute l'attention que méritait un sujet aussi grave. Encore une fois, il ne nous appartient pas de substituer notre autorité à la vôtre.

Ce que nous vous demandons c'est de faire preuve d'énergie

- 10 -

gie , de ne plus permettre une telle indépendance chez vos constructeurs , et d'être menagé des deniers de l'Etat .

Le Parlement n'a jamais refusé les crédits nécessaires à la Défense Nationale , mais il entend qu'ils soient employés à bon escient .

Le PRESIDENT de la COMMISSION des FINANCES ,
PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTROLE de la
DEFENSE NATIONALE :

13 DECEMBRE 1935

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEPENSES

ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE

AUDITION DE M. LE MINISTRE DE L'AIR

Présents : MM. le Président CAILLAUX, ABEL GARDEY,
Rapporteur Général, Général BOURGEOIS,
FARJON, LANCIEN, de LA GRANGE, Général
HIRSCHAUER, Emile SARI, TISSIER, STEEG,
PUGES.

M. LE PRESIDENT.— Je ne veux pas vous dissimuler,
Monsieur le Ministre, que la Commission des Finances, comme
d'ailleurs celle de l'Air, ont été émues des critiques adres-
sées à votre Département. Certaines intéressent plus spéciale-
ment la qualité des appareils mis récemment en service, d'aut-
res, votre politique à l'égard des constructeurs. Je vais donc
vous demander, après entente avec M. le Général BOURGEOIS,
Président de la Commission de l'Air, de bien vouloir nous appor-
ter toutes les précisions que vous jugerez utiles de nous four-
nir à ce sujet.

M. le Général BOURGEOIS....

- 2 -

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Monsieur le Ministre pourrait aussi nous indiquer l'état actuel de notre aviation et, pour faciliter son exposé, en admettant que la mobilisation ait lieu demain, nous préciser :

- A/ - Le nombre d'appareils prêts à prendre l'air;
- B/ - Le nombre d'appareils de rechange;
- C/ - Ce qui viendrait après.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Avec toute la déférence que je dois aux membres de la Sous-Commission de Contrôle du Sénat, je dois avouer que, moi aussi, j'ai été ému par les critiques qui ont été adressées à l'aviation française, critiques que nous ne méritons pas, car nous avons fourni un effort considérable. On a parlé de nos disponibles, des accidents, des pièces de rechange, de l'inertie de certains constructeurs. Tout cela peut être vrai, mais il convient de voir sainement les choses.

M. LE PRESIDENT. - En ce qui concerne les avions indisponibles, j'ai en effet constaté, dans les états que vous m'avez adressés, états que je vous prie d'ailleurs de ne bien vouloir envoyer qu'aux Présidents des Commissions de l'Air et des Finances, le pourcentage élevé des appareils en réparation.

C'est ainsi, Messieurs, que pour l'aviation de chasse, nous avons indisponibles pour disponibles, pour les avions de bombardement, indisponibles et disponibles, pour ceux de renseignements indisponibles et disponibles.

Cette situation est vraiment inquiétante.

M. LE MINISTRE. -

- 3 -

M. LE MINISTRE.- Moins que vous ne le supposez, Monsieur le Président, car les états qui vous ont été fournis indiquent la situation de notre aviation au 1er Octobre 1935, c'est-à-dire après une période de vol intensif.

Je fais établir pour le 13 Décembre, c'est-à-dire pour aujourd'hui même, un état exact des appareils aptes à prendre leur vol. Voici xxxxxxxxx ceux en provenance de Châteauroux et de Tours, et vous pouvez constater que :

si à Châteauroux nous avions, en Octobre, 28 Demoitine en réparations, c'est-à-dire indisponibles, il n'y en a plus que 5 aujourd'hui. A Tours, même proportion : 16 indisponibles au lieu de 34. La situation s'améliore donc très rapidement.

M. DE LA GRANGE.- Il conviendrait d'ailleurs de préciser ce que signifie indisponible. Est-ce une indisponibilité de quelques jours ou de quelques mois ?

M. LE PRESIDENT.- Observations très judicieuse, Monsieur le Ministre, et dont nous vous demandons de bien vouloir tenir compte dans l'établissement des états de renseignements que vous nous adressez.

M. LE MINISTRE.- Je n'y manquerai point, Monsieur le Président, et M. le Ministre expose que bien souvent hélas, il ne trouve pas chez les officiers l'initiative qu'il est en droit d'espérer, alors qu'il a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour maintenir les appareils en état de vol. C'est ainsi que, pour éviter tout retard dans la livraison des pièces de rechange, j'ai crédité les escadrilles de sommes relativement importantes afin que les directeurs de parcs secondaires puissent se ravitailler directement auprès des constructeurs.

M. de LA GRANGE.....

- 4 -

M. de LA GRANGE. - Cette question de pièces de rechange est en effet fort importante. J'avais signalé l'an dernier les stocks exagérés qui existaient en cette matière. Après avoir visité le dépôt de Nanterre en particulier, j'avais constaté que 50 % des crédits étaient employés à constituer ces réserves. C'était nettement exagéré et vous en êtes convenu, Monsieur le Ministre. Mais laissez-moi vous dire que vos services semblent aller dans l'excès contraire?. C'est ainsi que, à Reims, j'ai constaté que l'échelon qui partirait à la mobilisation avec le groupe n'aurait aucune pièce de rechange à sa disposition.

Nous nous plaignons de ce que les appareils sortent trop lentement, de ce que la fabrication des pièces de rechange n'aille pas de pair avec la construction des appareils, de ce que les prix de revient sont trop élevés et enfin de ce que nos appareils sont composés de pièces qui ne sont pas rigoureusement interchangeables.

Tous ces inconvénients résultent d'une même cause. L'industrie aéronautique française n'est pas assez puissante. Elle n'est pas organisée.

Or l'Allemagne fait depuis deux ans un effort industriel immense. Dans ces conditions, si nous ne prenons pas la même méthode qu'eux, nous serons incapables de lutter contre leur production massive de moteurs et de cellules.

La réorganisation de notre industrie d'aviation

doit

- 4 bis -

doit être entreprise de toute urgence. Elle doit être concentrée et puissamment outillée. Tant que cette réforme de ne sera pas effectuée, l'effort que nous ferons sera vain.

M. LE MINISTRE. - Il ne faut pas oublier, Monsieur le Sénateur, que nous utilisons, dans ces formations, un matériel neuf et que les pièces de rechange ne peuvent être utilement commandées qu'après un certain temps. J'ai déjà prévu, sur les premiers rapports qui me sont parvenus, des commandes atteignant 10 % des stocks à réaliser en cette matière. Cette proportion ne peut être actuellement dépassée sans risquer de voir les constructeurs ralentir leur livraison en appareils neufs. Je suis bien obligé de tenir compte de leurs possibilités de fabrication et j'estime, sous ma responsabilité, qu'il vaut mieux avoir des avions en plus grand nombre et moins de pièces de rechange.

M. LE PRESIDENT. - Avez-vous établi des conventions avec vos constructeurs à ce sujet ?

M. LE MINISTRE. - Pas encore, Monsieur le Président, Nous sommes actuellement à cheval sur les deux systèmes. Il nous faut le temps matériel d'organiser notre ravitaillement. Mais pour éviter ces indisponibilités qui vous choquent, j'ai fait une chose qui, au point de vue administratif, n'est pas très réglementaire. Je vous l'ai déjà indiqué d'ailleurs, j'ai

- 5 -

j'ai prescrit de mettre à la disposition de chaque escadrille une certaine somme, et aux pilotes, sous la responsabilité évidemment de leur chef d'escadrille de se ravitailler directement auprès des constructeurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Ces pièces existent-elles ?

M. LE MINISTRE.-Oui Monsieur le Président, en petit nombre, mais elles existent et j'obtiens ainsi une rapidité beaucoup plus grande de la livraison.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne critique pas, je constate.

M. LE MINISTRE.-La matière aéronautique est très ingrate en soi.

M. DE LA GRANGE.- Et vos constructeurs ne semblent pas vouloir le comprendre et refusent toujours de s'organiser.

M. LE MINISTRE.- Ce sont les méthodes de fabrication qui sont défectueuses .

M. LE PRÉSIDENT.- Vous faites indirectement le procès de toute l'industrie française . Nous ne savons pas travailler en série, éliminer les parasites nombreux qui existent dans tous les conseils d'administration et organiser notre production. Avez-vous obtenu quelque chose dans cet ordre d'idée.?

M. LE MINISTRE.- J'ai le Groupe U.C.A. (Blériot- Mureaux Farman) , mais je suis encore obligé de lutter contre l'individualisme de beaucoup. Blériot en particulier est impossible à diriger.

M. LE PRÉSIDENT.-Vous avez confiance en Blériot ?

M. LE MINISTRE.- Pas pour des relations personnelles. Mais

il

- 6 -

il a un bureau d'études extrêmement intéressant.

M. LE PRESIDENT..- Combien avez-vous de groupes de constructeurs ?

M. LE MINISTRE..- Huit, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT..- C'est beaucoup . Chacun veut avoir son Etat-Major, ses traitements.

M. LE MINISTRE..- Et tous veulent maintenir ces Etats-Major .

M. LE PRESIDENT..- Expropriez-les. Il faut briser les intérêts particuliers.

M. LE MINISTRE..- En Italie, il y a cinq groupes, le Ministre commande ce qu'il veut, où il veut. C'est loin d'être parfait, mais c'est beaucoup mieux que chez nous.

M. L'ANCIEN..- Faites votre arsenal.

M. LE MINISTRE..- Celui d'Orléans nous donnera les moyens de pression indispensables.

M. LE PRESIDENT..- Je ne demande pas la nationalisation des sociétés de construction, mais il faut arriver à la fusion de beaucoup d'entre elles - et pour cela vous disposez des commandes . Donnez à ceux qui veulent suivre vos directives, sinon annoncez que vous déposez un projet de loi les expropriant.

Il y a beaucoup à faire en ce sens, Monsieur le Ministre, et, je vous en prie, montrez-vous énergique.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, à la question de la rénovation du matériel.

M. LE MINISTRE..- Nous disposons pour cette rénovation de 3 Milliards 900 Millions, by compris les budgets annuels.

- 7 -

Sur les 1.800 Millions non encore accordés par le Parlement il y a 968 Millions de crédits engagés.

M. LE PRÉSIDENT. - Résultats ?

M. LE MINISTRE. - Le plan triennal sera achevé à la date fixée.

M. GARDEY, Rapporteur Général. - De 1933 à 1936, vous aurez dépensé en réalité près de 5 Milliards.

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Rapporteur Général, compte tenu des budgets normaux - et nous pouvons entretenir notre aviation avec un crédit annuel de 650 Millions. Il ne faut pas oublier que l'Allemagne prévoit 800 Millions, l'Angleterre et l'Italie 1.500 Millions . Nous aurons, à la fin de 1936, les pilotes nécessaires à nos 1.000 avions,- et M. le MINISTRE explique quelles sont les qualités que l'on doit exiger de ce personnel, les difficultés de pilotage des avions modernes, etc.

M. LE PRÉSIDENT. - Ne faudrait-il pas encourager l'aviation civile ?

M. LE MINISTRE. - Il faut des gens de métier - les Réserveurs conduisent des avions légers dont les difficultés de pilotage ne sauraient être comparées à celles de nos gros avions. Chaque année nous sommes dans l'obligation de former 400 à 500 pilotes.

M. LE PRÉSIDENT. - L'aviation civile ne m'en paraît pas moins utile . Vos jeunes aviateurs auront déjà l'expérience de l'air - ce qui est précieux.

M. LE MINISTRE. - Incontestablement, Monsieur le Président.....

- 8 -

dent et j'étudierai cette question, mais j'insiste sur ce fait que nous ne pouvons confier nos appareils modernes qu'à des aviateurs qui ont au moins 1.000 heures de vol.

M. LE PRÉSIDENT. - En Allemagne, les aviateurs civils sont cependant utilisés ?

M. LE MINISTRE. - C'est qu'il y a interpénétration entre l'aviation civile et l'aviation militaire et que les pilotes de lignes commerciales sont beaucoup plus nombreux.

M. LE PRÉSIDENT. - Ma question reste entière et je vous demande de l'étudier .

Au sujet de l'affaire COUSINET, Monsieur le Ministre, donne toutes indications utiles sur cet ingénieur et enfin traite de la dernière question qu'il lui est posée - celle du matériel en dépôt à l'étranger.

M. LE MINISTRE. - Il est exact , Monsieur le Président, que nous avons 50 avions en Roumanie , mais ce matériel est vieux, usagé - et il a été entreposé à la suite d'une décision gouvernementale.

M. LE PRÉSIDENT. - Que le Gouvernement n'avait pas le droit de prendre . La loi est formelle .

M. LE MINISTRE. - Ce ne sont que de vieux appareils, Monsieur le Président, nettement surclassés et qui ne nous seraient d'aucune utilité.

M. LE PRÉSIDENT. - Je maintiens mon appréciation/. Vous n'aviez pas le droit d'effectuer ce dépôt .

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Les explications que vous nous avez

- 9 -

avez données, Monsieur le Ministre, sont assez rassurantes. Si j'ai bien compris votre exposé, nous devrions faire la guerre au début du printemps afin d'avoir le maximum d'avions disponibles.

M. LE MINISTRE. - Oui, mon Général.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - Qu'aurons-nous donc à la fin de l'année prochaine ?

M. LE MINISTRE. - Nous aurons 1.500 avions nouveaux et derrière ces formations de bataille 350 avions de volant d'entretien.

M. TESSIER. - N'avons-nous pas des avions interdits de vol par suite de construction défectueuse ?

M. LE MINISTRE. - Aucun avion n'est interdit de vol.

M. LE PRESIDENT. - Les Bloch n'ont-ils pas cependant quelques défauts ?

M. LE MINISTRE. - Si, Monsieur le Président. Ils ont fourni, au début, une très bonne carrière, puis, petit à petit, deux ou trois difficultés sont apparues. À Reims, en particulier, le colonel d'ARCOURT a signalé que le bati-moteur avait besoin d'être renforcé. L'Inspection générale est allée voir ces appareils et leur renforcement sera facile à réaliser.

M. LE PRESIDENT. - Je vous demande, Monsieur le Ministre, de faire surveiller de très près ces vices de construction. Il y en a peut-être d'autres.

De votre exposé il ressort que vous avez fourni un très gros effort et que le programme établi se poursuit normalement. Il n'en reste pas moins que le nombre des maisons travaillant pour l'aviation doit être réduit. Vous pouvez agir en

ce

- 10 -

ce sens . Faites le, nous vous en prions, et puis vous devrez étudier de très près la question des pièces de rechange qui laisse beaucoup à désirer .

Comme nous tenons à ce que cette situation soit étroitement suivie, la Sous-Commission va désigner un de ses membres pour s'en occuper.

M. LE MINISTRE est reconduit à 16 heures et, avant d'entendre Monsieur le Ministre de la Guerre, les membres présents de la Sous-Commission de Contrôle adoptent la résolution suivante :

La Sous-Commission de la Défense Nationale

Estimant que la production rapide et économique du matériel d'aviation et des pièces de rechange est liée à la réorganisation de l'industrie aéronautique;

Que cette réorganisation, déjà commencée doit être poursuivie et accélérée,

Que les commandes passées par l'Etat doivent être réservées à un petit nombre de maisons disposant de moyens financiers puissants et d'un outillage très poussé permettant de produire des appareils dont les pièces seront standardisées et rigoureusement interchangeables,

Charge M. de LA GRANGE , sous le contrôle de l'autorité de M. le Général BOURGEOIS et de M. le Président de la Commission des Finances, de faire une étude de cette question et de présenter un rapport à la Sous-Commission de la Défense Nationale.

.....

- II -

A 16 Heures 10, Monsieur le Ministre de la Guerre est introduit.

M. LE PRESIDENT..- Avant d'en arriver à la question qui nous préoccupe le plus je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, de nous dire si les promesses, qui nous ont été faites par votre prédécesseur ont été tenues - et en premier lieu - comment est organisée actuellement la surveillance des frontières ?

M. LE MINISTRE..- Jusqu'à Mai 1935 cette surveillance incombaît aux postes de douaniers et de gardes mobiles. Depuis Mai, seuls les Gardes Mobiles en sont chargés... et comme leur nombre est insuffisant j'envisage la création, très prochaine de 20 brigades de gendarmerie.

Ces 130 gendarmes, munis de moyens de transport rapides complèteront le système de surveillance qui fonctionne déjà.

M. LE PRESIDENT..- Bien . Deuxième question. Pouvez-vous livrer les bombes toxiques demandées par l'aviation ?

M. LE MINISTRE..- Les usines de Bourges, Sotteville et Rochefort sont en état de pouvoir livrer . Mais il y a un léger retard et ce n'est qu'en Mars 1936 que nous pourrons ravitailler l'aviation .

M. LE PRESIDENT..- Troisième question. Des essais réels ont-ils été effectués à l'usine de Sorgues ?

M. LE MINISTRE..- J'aurais voulu procéder à ces essais, mais la situation internationale m'interdit de le faire . Je peux cependant dans quelques jours la preuve que l'Allemagne fabrique de l'hypérite .

En possession de ce renseignement, je pourrai alors

- 12 -

vérifier le fonctionnement de Sorgues. Pour l'instant cela m'est impossible.

M. LE PRESIDENT. - Nous comprenons parfaitement vos explications. Passons maintenant à la question qui nous préoccupe. Vous avez du matériel de guerre en dépôt à l'étranger ? Qui a décidé de ces envois ? A quelles nations ? et quels sont les matériels en dépôt ?

M. LE MINISTRE. - C'est en Août 1934, à la suite d'une décision prise en Conseil des Ministres que du matériel a été mis en dépôt en Roumanie et en Yougoslavie. Il n'y a aucune convention militaire entre la France et la Petite Entente, mais les conversations engagées entre les Etats-Major ont été assez poussées et c'est-à la suite d'une intervention pressante de M. BARTHOU que cette décision a été prise. Je dois avouer que la Guerre a opposé une assez longue résistance.

M. LE PRESIDENT. - Mais le Gouvernement n'avait pas le droit de prendre une telle décision.

M. LE MINISTRE. - Il aura dû tout au moins en référer aux Sous-Commissions de Contrôle des dépenses engagées pour la Défense Nationale des deux Chambres. Il a cru pouvoir utiliser la possibilité que lui accordait l'article 15 du décret du 26 Décembre 1902 modifié par le décret du 25 Novembre 1926.

M. LE PRESIDENT. - Nous examinerons la valeur de ces textes, continuez votre exposé, je vous prie, Monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE. - Le matériel prêté est usagé, il ne nous gêne en rien et je persiste à croire que, effectué sous la forme de dépôt, contrôlé par un Officier français, il n'est pas dangereux.

M. LE PRESIDENT. - Il s'agit aussi de munitions.

M. LE MINISTRE. - Oui, M. le Président.

M. LE PRESIDENT. - Et quel est ce matériel ?

M. LE MINISTRE. - En Roumanie nous avons Batteries de 75

- - Obus de 75

- - Obus de 75 pour
la D.O.A.

- 13 - - 14 -

Le résultat atteint c'est que la Roumanie étudie la transformation de son matériel d'artillerie de 76 en 75 et qu'elle a déjà un stock de munitions sérieux.

En Yougoslavie, nous avons :

Chars F.T.

Grenades V.B.

Canons de 37

Mortier G.D.

Casques

Cartouches de fusils.

Je répète que ces envois ne sauraient nous gêner.

M. LE PRESIDENT. - Et en Pologne ?

M. LE MINISTRE. - Nous n'avons rien.

M. LE PRESIDENT. - Et si ce pays vous en demande ?

M. LE MINISTRE. - Le secret a été bien gardé. Personne n'en sait rien .

M. LE PRESIDENT. - Je ferai immédiatement, au nom de la Sous-Commission de Contrôle du Sénat, deux observations :

1°/ - L'opération effectuée est illégale. On n'a pas le droit de distraire, d'une façon quelconque du matériel appartenant à l'Etat sans avoir l'autorisation du Parlement.

2°/ - Le précédent créé est d'une extrême gravité dont vous ne pouvez mesurer les conséquences . Qui vous dit par exemple que les batteries de 75 en dépôt en Yougoslavie ne seront pas employées contre nos alliés ou contre nous ?

Je fais donc les plus expresses réserves à ce sujet et ne saurais trop souligner l'importance de cette décision.

M. LE MINISTRE.

- 15 -

M. LE MINISTRE.- Je prends note, Monsieur le Président, de votre protestation et ne manquerai point d'en faire part au Gouvernement - et puisque vous voulez bien m'écouter je voudrais, Monsieur le Président, entretenir les membres de la Sous-Commission de Contrôle d'une question qui me préoccupe, c'est celle de la réfection de notre matériel d'artillerie.

M. LE PRESIDENT.- Quelle artillerie , celle de campagne ou l'artillerie lourde ?

M. LE MINISTRE.- L'artillerie lourde de corps d'armée 105 - 155 - 210 - celle dont la portée dépasse 20 kilomètres.

M. LE PRESIDENT.- L'Etat-Major a-t-il à son égard le même sentiment qu'avant 1914 ?

M. LE MINISTRE.-Tout au contraire, Monsieur le Président, le sentiment opposé. Actuellement nous sommes surpris par l'ampleur et la rapidité du réarmement de l'Allemagne qui a tout fait d'un coup et qui a mis il y a déjà 6 mois sa mobilisation industrielle en marche.

Nous pensions qu'il lui faudrait 4 ou 5 ans pour réarmer. Or elle sera prête dans le courant de l'année 1936.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous demandé des crédits pour la réfection de notre artillerie lourde ?

M. LE MINISTRE.- Pas encore Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Et vos chars d'accompagnement sont-ils enfin au point ?

M. LE MINISTRE.- Oui; Monsieur le Président, nous aurons dans

- 16 -

dans quelques mois chars nouveaux en service.

M. LE PRESIDENT. - Vos fortifications ?

M. LE MINISTRE. - Elles sont terminées et constituent vraiment une défense très efficace.

M. de LA GRANGE. - Que les Allemands sont les premiers à reconnaître d'ailleurs.

M. FARJON. - Comptez-vous toujours aménager la frontière du Nord ?

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Sénateur, mais sur des bases différentes. La construction des frontières est d'ailleurs très avancée.

M. LE PRESIDENT. - Et les fortifications réalisées par la Belgique ?

M. LE MINISTRE. - Elles ne sont en rien comparables aux nôtres. Elles manquent de puissance et de solidité.

M. LE PRESIDENT. - Après s'être assuré que les membres de la Sous-Commission de Contrôle n'ont plus aucune question à poser, renouduit Monsieur le Ministre.

La Séance est levée à 17 heures 20.

Le PRÉSIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTRÔLE
des DÉPENSES ENGAGÉES pour la DÉFENSE
NATIONALE:

SOUSS-COMMISSION DE CONTROLE DES DEFENSES
ENGAGEES POUR LA DEFENSE NATIONALE

Séance du 24 Avril 1936

AUDITION de M. le MINISTRE de la GUERRE

Présents : MM. JOSEPH CAILLAUX, ABEL GARDEY, PUGES,
de BLOIS, Le MOIGNIC, Général BOURCHOIS.

M. le PRÉSIDENT ouvre la séance à 15 heures et prie M. le Général MAURIN, Ministre de la Guerre qui est accompagné de M. le Général COLSON, Sous-Chef d'Etat-Major de bien vouloir répondre au questionnaire qui lui a été communiqué .

M. le MINISTRE .- Je vais, si vous le voulez bien, M. le Président, étudier successivement chacune des grandes divisions de la réserve de guerre .

Les explications que je vous donnerai au cours de cet exposé apporteront la réponse à la plupart des questions posées et, ensuite, je pourrai préciser tels points de détail qui vous paraîtront nécessiter une explication complémentaire. Les pourcentages que je vous donnerai comprendront, le matériel existant, celui qui est en cours de fabrication et aussi l'utilisation des 350 millions que vous venez de nous accorder . Ils préciseront, de façon exacte, la situation du "matériel de guerre" telle qu'elle sera en fin d'année.

Au

Au point de vue mécanisation, nous aurons en

- Chars légers modernes le ... de nos nécessaires
- " moyens D la ... - -
- " bataille D les ... - - et le dernier sera livré dans le courant de 1937, vraisemblablement en Juin.
- Auto-mitrailleuses la ... en fin d'année et la presque totalité en Juin 1937.

M. le COMTE de BLOIS. - M. le Ministre en admettant que la guerre ait lieu en Juin prochain aurions-nous assez d'autos pour amener nos divisions de cavalerie.

M. LE MINISTRE. - Les voitures de première urgence seront prêtées en Juin ou Juillet. Grâce aux nouveaux crédits, je puis compléter les carnets de commandes de nos constructeurs et exiger des livraisons plus rapides. C'est ainsi que pour le petit char d'infanterie, nous avons gagné deux mois. Renault livre trois carcasses par jour et quand nous aurons réussi à régler la mise en place des tourelles, nous arriverons très vite au complet de notre armement en chars légers.

M. le COMTE de BLOIS. - Ces engins ont-ils des munitions ?

M. le MINISTRE. - Ils utilisent les munitions réglementaires. Quant aux chenillettes d'infanterie en fin d'année nous en aurons .. et en Juin 1937 l'équipement de nos régiments sera terminé.

A la fin de cette année donc on percevra nettement, dans les unités, l'effort qui sera réalisé .

M. LE PRESIDENT. - Aurez-vous des spécialistes en nombre suffisant ?

M. le MINISTRE. - C'est une question capitale en effet, car tous les engins mécanisés peuvent être conduits par des spécialistes. Mais je tiens à rassurer la Commission, nous avons tout le personnel nécessaire à cet effet.

- 3 -

M. LE PRESIDENT..- Bien, Monsieur le Ministre. Passons aux canons anti-chars maintenant.

M. LE MINISTRE..- Je n'ai pas à vous dire ce qu'est le canon de 25 puisque je vous ai déjà donné toutes indications utiles à ce sujet. Nous en avons actuellement le ... de nos nécessaires dans les corps de troupes. En Décembre 1936, nous en aurons ... et je réussirai ce véritable "tour de force" grâce aux crédits mis à notre disposition et grâce aussi à l'activité de nos constructeurs . Quant au canon de 47 il est encore à l'étude.

M. LE PRESIDENT..- Quels sont ses avantages ?

M. LE MINISTRE..-Il est plus puissant et pourra percer tous les blindages connus. Peut-être d'ailleurs ne le sortirons-nous pas en série . On est en train, à l'heure actuelle, d'étudier une amélioration importante à effectuer à notre vieux canon de 37 . Si l'on y réussit et je pense qu'on arrivera au but cherché, nous obtiendrons aussi une amélioration considérable de nos engins anti-chars.

M. LE PRESIDENT..- L'important est que vous ayiez des munitions en quantité suffisante pour ces engins de 25 et de 37.

M. LE MINISTRE..- Je vais y venir, Monsieur le Président. En ce qui concerne les mines anti-chars, le Génie nous a présenté une découverte fort intéressante. Il s'agit de mines aisément transportable, faciles à placer qui nous rendraient de très grands services . Aussi ai-je fait un très gros effort en ce sens. Nous en avons J'en ai commandé ... Complétant le système de rails, dressées en avant de nos fortifications, elles les mettraient à l'abri de toutes incursions de chars ennemis .

M. SARI..- Avez-vous assez de rails ? Il y a encore d'assez

- 4 -

grands espaces qui en sont dépourvus ?

M. LE GENERAL COLSON. - Nous prenons tous ceux que les réseaux de chemins de fer déclarent inutilisables, mais nous serons vraisemblablement obligés d'en commander.

M. SARI. - Autre question, Monsieur le Ministre. - Nos canons de 25 sont-ils adaptés à notre système de fortifications.

M. LE MINISTRE. - Oui, mais ceux que vous avez pu voir n'occupent que des emplacements provisoires. Comme on n'avait rien prévu pour éviter le coup "de l'embrasure" on a placé quelques 25 en première ligne, mais ils doivent être remplacés par des 47 ou des 37.

En ce qui concerne l'Infanterie, vous savez que son armement est suffisant.

M. LE PRESIDENT. - Alors pourquoi envisage-t-on un nouveau fusil ?

M. LE MINISTRE. - Le nôtre est un peu vieux. Le nouveau est plus léger, de calibre moindre. ... seront livrés en Mai prochain.

M. LE PRESIDENT. - Cette dépense ne me paraît pas indispensable.

M. LE MINISTRE. - Je suis tout à fait de votre avis. Aussi ne fais-je rien pour pousser cette fabrication. En ce qui concerne les mitrailleuses et fusils mitrailleurs, notre approvisionnement est au complet.

M. LE PRESIDENT. - La mobilisation industrielle se ferait-elle facilement. Je pense aux munitions en vous posant cette question.

M. LE MINISTRE. - Le démarrage se ferait sans trop de diffi-

- 5 -

cultés , mais après trois mois , elle serait ralentie par manque de matières premières . Aussi ai-je prescrit que tous les stocks de cuivre qui sont à la frontière Givet-Longwy, etc, soient ramenés à l'intérieur . Nous payons évidemment les frais de transport.

En ce qui concerne les produits demiefinis, je complète très sérieusement nos stocks.

Enfin pour en terminer avec l'armement de l'Infanterie, laissez-moi préciser que les mortiers de 81 seront au complet en fin d'année, que nous avons un mortier de 60 plus léger en cours de fabrication et qu'un lance-grenades destiné à remplacer nos V.B. est à l'étude.

En somme, notre Infanterie a, et aura, un armement bien au point.

M. LE PRESIDENT..- Si je résumais cet armement, il me semble que je serais un peu effrayé par sa complexité et son volume.

M. LE MINISTRE..- C'est aussi mon sentiment, et j'ai peur, pardonnez-moi le mot qu'"on abrutisse" nos fantassins. Ce qui fait que nous sommes admirablement armé pour la défense, mais que si nous devions passer à l'offensive une grande partie de ce matériel lourd et encombrant serait certainement abandonnée. Quoi qu'il en soit , on peut affirmer que l'Infanterie possède, à l'heure actuelle, tous les moyens nécessaires pour régler, sans l'intervention de l'artillerie, tous les petits problèmes qu'elle aura à résoudre sur le champ de bataille?

En ce qui concerne notre Artillerie, la situation s'est considérablement améliorée relativement à la portée de nos pièces, et cela grâce à la découverte que vient de faire cet homme de génie, le mot n'est pas trop fort, qu'est M. BRANDT .

M. le Ministre donne alors aux membres de la Commission une série

- 6 -

série de renseignements qui leur permet de se rendre compte de la valeur pratique de cette découverte qui renforce non seulement la portée de nos pièces de 75, mais aussi celle de notre artillerie lourde.

M. LE GENERAL BOURGEOIS. - A quelle date notre artillerie sera-t-elle en mesure d'utiliser normalement l'obusier et le nouveau canon de 105?

M. LE MINISTRE. - Le canon est maintenant au point, nous en avons groupes. Je vais passer la commande pour ... autres groupes.

L'obusier est déjà en service. Il est de deux types Schneider et Bourges avec évidemment des munitions identiques. Schneider a livré ses groupes. Bourges n'a pas encore terminé ses ... groupes.

M. SARI. - Monsieur le Ministre êtes-vous satisfait des canons de 138 et de 81 utilisés dans les fortifications ?

M. LE MINISTRE. - Pas complètement. Le canon de 138, fabriqué dans les Chantiers de la Loire a dû être mis au point. Les charges ont dû être réglées et les plaques de casemates améliorées. Quant au canon de 81 son réglage est actuellement terminé.

- En Artillerie donc et pour me résumer, je pourrais dire que, après des mises au point inévitables, et grâce à l'invention de M. BRANDT, nous sommes "parés" et en mesure de faire face à n'importe quelle autre puissance.

En ce qui concerne la D.C.A., nous avons les mitrailleuses de 13,2 qui nous sont nécessaires et les munitions de première urgence. Ce qui nous manque, c'est un canon de 75 contre-avion.

Schneider

- 7 -

Schneider vient d'en présenter un qui semble cependant donner satisfaction .

Pour la D.A.T. , la situation n'est pas brillante. Nos canons datent de la guerre . Le matériel de 1931 est meilleur, mais il commence à peine à sortir.

M. LE GENERAL BOURGEOIS.- Tient-il compte de la vitesse des avions modernes ?

M. LE MINISTRE.-Les appareils de visée ont été modifiés et peuvent suivre un avion volant à 450 kilomètres.

M. LE PRESIDENT.- Le tir sera-t-il efficace ?

M. LE MINISTRE.- Si l'avion marche droit, oui , Monsieur le Président. Mais s'il suit une ligne brisée, s'il pique et remonte , nous ne pouvons interdire son vol.

M. LE PRESIDENT.-En somme les possibilités de l'attendre sont extrêmement faibles.

M. LE MINISTRE.-Oui, Monsieur le Président. Il convient de ne pas se leurrer sur les possibilités de la D.A.T. qui pourra, le cas échéant, interdire le vol au-dessus d'un point, mais non celui au-dessus d'une grande ville comme Paris. Il ne faut donc point songer pouvoir créer un mur infranchissable aux avions ennemis .

A mon avis, notre effort devrait porter surtout sur les Tanks et sur l'aviation. C'est bien d'ailleurs ce que semble faire les Allemands.

M. LE PRESIDENT.- Vous croyez que l'aviation peut apporter une décision ?

M. LE MINISTRE.- Monsieur le Président, vous avez été Président du Conseil - et je me permets de vous demander ce que vous auriez pu faire si un ultimatum vous avait été remis , ulti-

- 8 -

matum appuyé par la certitude d'un raid de 1.000 avions sur Paris.

M. LE PRESIDENT. - Paris n'est pas toute la France.

M. LE MINISTRE. - Mais il est très important dans la défense la France .

M. LE PRESIDENT. - Alors je vois la prochaine guerre comme une série de destructions .

C'est la ruine de l'Europe.

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE COMTE DE BLOIS. - La remilitarisation de la rive gauche du Rhin , permet à l'Allemagne de rapprocher ses bases de départ, ses terrains d'aviation, etc.

M. LE MINISTRE. - Oui, Monsieur le Sénateur. Nous allons être astreints à vivre maintenant en continual état d'alerte. Tout est une question de nerfs...

Mais je continue, si vous le voulez bien, mon exposé .

En ce qui concerne les Génie et l'équipage de ponts, la situation sera la suivante en Décembre 1936 :

Nous aurons la de ceux de 9 tonnes

le de ceux de 18 tonnes

le de ceux de 30 tonnes.

Le déficit en appareil de T.S.F. est motivé par les améliorations qui sortent chaque jour et qui interdisent le travail en grande série.

M. SARI. - Et les masques ?

M. LE MINISTRE. - Nous avons des appareils pour tous les hommes mobilisables et les boîtes filtrantes nécessaires aux fortifications sont en place. Nous allons d'ailleurs être obligés de suspendre

- 9 -

suspendre xxxx cette fabrication car l'Angleterre a mis l'embargo sur les noix de coco qui fournissent le charbon indispensable à leur fabrication .

Je cherche si nos colonies ne pourraient nous en livrer et je pense réussir.

Enfin pour en terminer avec cet exposé, j'ajouterais que les munitions nécessaires aux canons de 25 et aux mortiers de 81 vont être augmentées .

Nous aurons dans quelques mois ... coups par pièce au lieu des... qui existent actuellement.

En résumé; Retard dans la mécanisation , mais il s'agit de matériels nouveaux. L'armement de l'Infanterie et de l'Artillerie, sous les réserves indiquées, est au point . La D.C.A. et la D.A.T. ont besoin d'être complétées. Grace aux crédits que vous venez d'accorder à mon département, j vais pouvoir activer la livraison des commandes passées et les compléter. C'est ainsi que je prévois :

... millions pour le matériel de protection contre les gaz

- - motorisation et la mécanisation

- - les chars et chenillettes d'Infanterie

- - l'armement de l'Infanterie

- - l'Artillerie

- - le Génie

- - l'Intendance

- - la mobilisation industrielle

- - la mise en état et le recharge du matériel existant . manœuvre de toutes armes, afin de familiariser le personnel avec le matériel nouveau qu'il aura à servir sur le champ de bataille

M. PUJES et LE MOIGNIC. demandent des renseignements sur les crédits nécessaires à l'Intendance.

M. LE MINISTRE.....

-10 -

M. LE MINISTRE. - Nous avons un gros effort à faire en ce sens-~~en~~ particulier sur les toiles de tente et les couvertures mais l'Intendance va disposer de 33 millions pour ses achats.

M. LE MOIGNIC. - Avez-vous des chaussures pour tout le monde ?

M. LE MINISTRE. - Nous n'avons pas deux paires de brodequins par homme , mais nous ne cherchons pas à les avoir, cela nous coûterait très cher . Comme nous ne trouverons pas de brodequins à réquisitionner, j'ai donné l'ordre de faire des guêtres en tissu imperméable. Il y en a déjà en essai dans certaines unités. De cette façon nous pourrons utiliser les souliers bas de marche que l'on trouve aisément dans le commerce.

Ainsi l'homme arrivera avec des souliers déjà brisés et pourra en un temps relativement court s'entraîner à la marche .

M. LE PRÉSIDENT. - Le moyen est assez ingénieux.

M. de BLOIS. - Je voudrais, Monsieur le Ministre, savoir quel est l'état de nos fortifications à la frontière du Nord ?

M. LE GENERAL COLSON, après avoir fourni des explications détaillées à ce sujet précise que notre système défensif comprend des unités de résistance qui nos forces et tout un système d'inondations qui utilise l'Escaut.

M. de BLOIS. - Autres questions Monsieur le Ministre. L'occupation des ouvrages de la ligne fortifiée est-elle complètement réalisée avec les effectifs dont nous disposons ?

M. LE MINISTRE. - Nos casernements de sûreté sont bien compris, mais ceux qui doivent permettre à nos troupes quelque détente manqueront encore. En attendant nous utiliserons des casernements en bois et faisons diligence pour construire.

L'occupa.....

- II -

L'occupation de la ligne fortifiée est réalisée, par l'échelon A. Elle serait renforcée par les échelons B I (Frontaliers) en un minimum de temps, puis par le B 2 composé de réservistes venant de la région parisienne. En définitive, à l'heure actuelle, toutes les armes des forts sont servies.

M. LE PRÉSIDENT.— Avez-vous prévu des relèves.

M. LE MINISTRE.— En temps de ~~guerre~~ paix oui.

M. LE PRÉSIDENT.— Et en temps de guerre ? Y a-t-il des tunnels qui permettent ces relèves.

M. LE MINISTRE.— Il y a des tunnels, mais en cas d'attaque on ne peut songer à effectuer les relèves auxquelles vous songez Monsieur le Président. D'ailleurs il faut bien remarquer que les troupes de forteresse seraient infiniment mieux ^{qui se} que celles/ battaient en rase campagne.

M. LE GÉNÉRAL BOURGEOIS.— Traite la question des effectifs parle des divisions renforcées, des divisions normales et de celles à effectifs réduits. Il montre l'effort réalisé grâce à l'application de l'article 40 et aux votes du Parlement.

M. LE PRÉSIDENT.— Je constate avec plaisir qu'il y a eu un gros effort fait pour amener à pied d'œuvre les effectifs nécessaires à l'occupation effective de notre ligne de fortifications. Mais quelle est la qualité de ces troupes ?

M. LE MINISTRE.— Elle est meilleure qu'en pourrait le penser et les hommes comme les cadres sont pleins d'entrain. Quant aux spécialistes il sont vraiment bien.

M. SARI.— Je désirerais poser trois questions à Monsieur le Ministre de la Guerre .

Comment

- 12e

Comment nos frontaliers vont-ils rejoindre leurs remplacements puisque, à la première alerte, les forts seront hermétiquement fermés ?

Comment sera assuré le ravitaillement en eau potable des garnisons occupant les bloskhaus et les forts d'arrêt de la ligne Maginot ?

Quelle est la durée indispensable pour réaliser les inondations en avant de la Sarre ?

M. LE MINISTRE.—Toutes les mesures sont prises pour que les frontaliers puissent rejoindre leur poste .

Nous avons étudié la question de l'eau potable . Elle est pratiquement résolue . Quant aux inondations auxquelles vous faites allusion , qu'il me suffise de vous dire qu'elles seront réalisées dans le minimum de temps.

M. LE PRESIDENT.—Je voudrais, Monsieur le Ministre, avant de terminer cet entretien qui fut fort intéressant, vous prier de nous dire ce que vous pensez des cadres de l'armée.

M. LE MINISTRE.—Ils sont très bons en haut et en bas de la hiérarchie militaire. Nos jeunes officiers sont instruits , dévoués et animés d'un haut idéal. Nos généraux et nos colonels étaient Capitaines et Commandants durant la guerre. Ils ont donc toute la maturité et toute la science pratiqué indispensable à leurs fonctions . On peut nous faire entière confiance. Le seul point noir réside , comme je vous le laisse supposer il y a un instant , dans la valeur de certains officiers qui par leur courage et leur chance, partis comme sous-officiers en 1914 se trouvent automatiquement être, à l'heure actuelle, Capitaines ou Chefs de Bataillons. La dernière loi de dégagement des cadres nous a permis d'en mettre un certain nombre en retraite. Il en reste, mais ils sont relativement peu nombreux. En tous cas, ils

- 13 -

ils seraient pourvus, à la mobilisation, de fonctions qui leur conviennent.

M. LE PRESIDENT.—Après avoir remercié M. le Ministre des renseignements très précis qu'il a donnés et lui avoir dit la satisfaction des membres de la Commission, lève la séance à 17 heures 35.

Le PRÉSIDENT de la SOUS-COMMISSION de
CONTROLE DES DÉPENSES ENGAGÉES POUR LA DÉFENSE
NATIONALE :